

SOUFFLENHEIM

Une cité



à la recherche de son histoire

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DU RIED
N O R D

SOUFFLENHEIM

Une cité à la recherche
de son histoire

SOUFFLENHEIM
Une cité
à la recherche de son histoire

L'HISTOIRE
par Lucien SITTLER
Archiviste honoraire de la ville de Colmar
et Marc ELCHINGER

SOUFFLENHEIM
Berceau de la paléontologie
du pliocène alsacien
par Fritz GEISSERT

Table des Matières

Le Mot du Maire _____	7
Avant-Propos _____	9
Données géographiques _____	13

Histoire de Soufflenheim

De la Préhistoire au Haut Moyen-Age _____	17
Soufflenheim au Moyen-Age et au début des Temps Modernes _____	25
Soufflenheim, village français au XVII ^e siècle (1660-1715) _____	49
Soufflenheim au XVIII ^e siècle _____	87
Soufflenheim pendant la Révolution française _____	131
Soufflenheim au cours du XIX ^e siècle _____	149
Le XX ^e siècle _____	179
Zusammenfassung in deutscher Sprache _____	207
Vorwort _____	209
Ein Rückblick in die Vergangenheit _____	211

Soufflenheim, berceau de la paléontologie du pliocène alsacien _____	259
---	-----

Die Evangelistenkreuze _____	285
------------------------------	-----

GRANDS MEMBRES D'HONNEUR

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Haguenau
Commune de Soufflenheim	Soufflenheim
Crédit Mutuel (C.M.D.P.)	Soufflenheim
Office du Tourisme	Soufflenheim

MEMBRES D'HONNEUR

Caisse d'Épargne Ecureuil	Soufflenheim
Céramiques ELCHINGER S.A.	Soufflenheim
Crédit Mutuel - Grand'Rue	Haguenau
PUMA, Chaussures de Sport	Soufflenheim
Poterie Gérard WEHRLING	Soufflenheim
Commune jumelée de Kandern (R.F.A.)	Kandern

MEMBRES BIENFAITEURS

AMBOS Frères et Fils	Soufflenheim
Banque Populaire	Bischwiller
Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine	Haguenau
Poterie d'Alsace - Henri SIEGFRIED	Soufflenheim
Poterie Horticole - Gaston SIEGFRIED	Soufflenheim
Poterie Henri WITT	Soufflenheim
Maison Michel ROTH	Soufflenheim
OSTERTAG Laurent - Electricité Générale	Soufflenheim
SANDROCK Pierre - Traiteur - Boucherie	Soufflenheim
Dr Marc Olivier SCHOEPFER	Soufflenheim
Dr Charles STEINER	Haguenau
Poterie SCHACKIS	Soufflenheim
Mlle Octavie ROLL	Soufflenheim

Le mot du Maire

A l'occasion de la parution de l'ouvrage de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Ried Nord, intitulé :

"SOUFFLENHEIM, UNE CITE A LA RECHERCHE DE SON HISTOIRE"

je tiens au nom du Conseil Municipal, de tous mes concitoyens et en mon nom personnel, à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette publication.

La Société d'Histoire et d'Archéologie du Ried Nord mérite notre reconnaissance et notre estime. En consacrant tout un numéro spécial à notre "Cité des Potiers" elle nous fait un très grand honneur et participe incontestablement au rayonnement de Soufflenheim.

J'exprime particulièrement ma gratitude aux personnes suivantes :

- M. Lucien SITTLER,
archiviste honoraire de la ville de Colmar
- M. ELCHINGER Marc de Soufflenheim
- M. GEISSERT Fritz du proche Sessenheim.

C'est grâce à leurs efforts conjugués que l'oeuvre entreprise a pu être menée à terme. Nous avons à faire ici à un véritable travail de spécialistes et d'historiens.

La lecture des textes fait apparaître le sérieux de la recherche et de l'analyse, la volonté du détail vrai et authentique basé sur une documentation rigoureuse et abondante.

Les événements historiques sont rapportés sans complaisance. Les joies et les malheurs sont restitués avec objectivité et réalisme.

Les très nombreuses références aux textes originaux en langue allemande de l'époque, permettent de se faire une idée de la situation linguistique de Soufflenheim et de toute l'Alsace d'alors : dialecte alsacien et Hochdeutsch étaient les langues les plus utilisées dans notre Région.

En tant qu'enseignant et Maire de Soufflenheim, je me permets d'exprimer un triple vœu.

D'abord, je souhaite vivement que cet ouvrage figure dans les bibliothèques de nos enseignants, de nos écoles élémentaires et au Centre de Documentation et d'Information du Collège.

Le consulter, le lire, permettra aux intéressés de prendre ou de reprendre contact avec le passé local, pour mieux le comprendre et ainsi en respecter son originalité et son particularisme.

Je ne doute pas que ce fascicule pourra être exploité très utilement par les élèves et les professeurs qui sont intéressés par l'option Langue et Culture Régionales, enseignée au Collège d'Enseignement Secondaire.

Ensuite, je lance un vibrant appel à tous mes concitoyens pour les inviter à faire figurer ce livre dans leur bibliothèque personnelle.

SOUFFLENHEIM, UNE CITE A LA RECHERCHE DE SON HISTOIRE, est incontestablement le recueil d'une partie importante de notre mémoire collective.

Retrouver ses racines, connaître et approfondir l'histoire de ceux qui nous ont précédés, donne assurance, confiance en soi et respect de son identité.

Enfin, je souhaite succès et prospérité à la Société d'Histoire et d'Archéologie du Ried Nord, et j'encourage vivement ses membres et responsables à poursuivre inlassablement leurs efforts pour mieux mettre en valeur toute la richesse de notre patrimoine alsacien.

Jean-Pierre MEYER
Maire de Soufflenheim

Avant-propos

Nous devons une très forte gratitude à ceux qui ont voulu connaître, un peu au moins, ce qui s'est passé, à travers les âges, sur l'emplacement actuel de Soufflenheim. Ils ont fouillé attentivement archives et bibliothèques et interrogé les trésors archéologiques des musées d'Alsace.

Il est toujours instructif pour une région, pour une cité, de mieux connaître ses racines. Souvent le présent s'explique par le passé. De toute façon, il convient de nous sentir reliés à ceux qui nous ont précédés et qui ont contribué à nous préparer le terrain.

N'est-il pas intéressant d'apprendre, qu'au moins 2000 ans déjà avant Jésus-Christ, des potiers vivaient sur notre sol, et que la poterie de Soufflenheim est sans doute la forme d'artisanat la plus ancienne d'Alsace ?

Ce livre nous fait connaître les variations du destin qui ont marqué notre contrée et qui ont influencé la situation administrative de ce village, pesé sur le nombre de ses habitants, leurs activités professionnelles et leurs structures agricoles. L'évolution de l'histoire a pareillement entraîné de dures épreuves qu'il fallut endurer ainsi que des chances de progrès qu'on a dû conquérir.

Ces recherches historiques, si consciencieuses et si captivantes qu'elles soient, n'ont pu relater des aspects particulièrement importants de la vie de notre cité. Il s'agit de ce qui échappe à toute enquête chiffrable, à savoir, ce qui s'est passé dans le coeur et la conscience des habitants. Les traditions chrétiennes qui ont imprégné la population de notre commune, au moins depuis le XII^{ème} siècle, ont préparé des hommes et des femmes d'une grande solidité morale et spirituelle.

Ayant été pendant 27 ans en service épiscopal en Alsace, j'ai eu souvent l'occasion d'admirer les qualités humaines, le bon sens profond, la conscience professionnelle exigeante, l'esprit de dévouement et la foi infatigable des habitants de notre secteur. Que de fois j'ai été dans l'émerveillement devant la fermeté et la profondeur des convictions morales et religieuses des "Anciens" de notre cité, qui témoignaient ainsi de la valeur du patrimoine spirituel que leurs ancêtres leur avaient transmis.

Ce long, et souvent difficile, cheminement de ceux qui nous ont précédé, nous stimule à ne pas nous couper de nos "racines" et à lutter afin que les mutations culturelles et techniques qui ont bouleversé nos modes de vie et de pensée, n'étouffent pas chez nos contemporains les valeurs qui, au cours des âges, ont formé l'âme de l'Alsace.

Aussi ne suffit-il pas d'admirer le passé. Il faut en même temps regarder en avant, avec clairvoyance et intrépidité, et être convaincu que la crise économique et sociale de notre époque se trouve doublée d'une crise profonde de l'homme. Aucun effort d'assainissement industriel et civique ne peut avoir de résultat durable sans une restructuration des consciences. Ma longue expérience des problèmes humains en Alsace m'incite à souligner, dans ce but, l'importance d'un triple effort permanent : la restauration de la communauté familiale, la consolidation de la communauté scolaire et le renouveau de la communauté paroissiale.

Tel est le vœu fervent que je forme, par fidélité à ma commune natale et par amitié pour mes compatriotes.

Léon Arthur ELCHINGER
Evêque émérite de Strasbourg

Léon Arthur Elchinger



Armoiries de Soufflenheim (1697) d'azur au Saint Michel d'or en archange

Données géographiques

La plaine rhénane s'est formée à partir de l'ère tertiaire par l'effondrement du massif hercynien. Les môles des Vosges et de la Forêt-Noire furent redressés par le contrecoup du plissement alpin, et le fossé se combla par les matériaux charriés par le Rhin et ses affluents. Pendant des millions d'années, des alluvions anciennes encore de l'ère tertiaire (pliocène), puis quaternaires de plus en plus récentes formèrent le sous-sol de la plaine : cailloux, graviers, sables de différentes natures en couches plus ou moins épaisses, argiles du sous-sol de la forêt de Haguenau dont se servent les potiers de Soufflenheim.

Dans l'Alsace du Nord entre Strasbourg et Lauterbourg on distingue de l'Ouest et du Nord-Ouest vers l'Est : les basses-Vosges (350-500 m. d'altitude), en avant une région de collines, puis une plaine légèrement vallonnée qui forme la terrasse d'à peu près 140 m. d'altitude, et finalement la plaine plate et uniforme, la basse-terrasse ou Ried (120 m. d'altitude) qui s'étend jusqu'au Rhin.

La terrasse porte la forêt de Haguenau, une des plus vastes de France (13 700 ha de superficie, mais plus grande jadis, recouvrant environ 20 000 ha), dont le rebord Est est assez accentué, et surmonte de dix ou de quinze mètres le Ried. Elle est constituée surtout de sables peu fertiles, apportés par les cours d'eau des Basses-Vosges gréseuses, et une partie du sous-sol renferme, à la profondeur de 5-10 m. de puissantes couches d'argile imperméable, utilisée depuis de longs siècles pour la céramique (1).

Le Ried est formé d'alluvions récentes, de natures variées, en grande partie fertiles, relativement humides. Cependant, la proximité du fleuve en fait une région de champs et de prés.

Le rebord de la terrasse a été recherché par l'homme qui pouvait y utiliser les ressources des deux régions. De bonne heure, des établissements humains s'y formèrent et les villages subsistèrent jusqu'à nos jours. Parmi eux, Soufflenheim. La localité se situe sur l'Eberbach qui, rejoint par de petits affluents, comme le Brumbach, descend dans la dépression rhénane. Plus loin, au Nord, la Sauer forme sur une dizaine de kilomètres la limite Nord de la forêt de Haguenau. Au Sud, la Moder, qui arrose Haguenau, chemine vers le Rhin.

Sur le site de Soufflenheim, l'homme, à l'abri des inondations de la plaine, a oeuvré depuis des temps fort anciens, a cultivé la terre, élevé du bétail, utilisé la forêt. Là aussi, il a su se servir de bonne heure de la couche argileuse du sous-sol, et l'artisanat de la poterie y est pratiqué depuis de longs siècles.

Tandis que Strasbourg, la capitale de l'Alsace, est à plus de 30 Km au Sud, Soufflenheim se trouve à 14 Km de la ville de Haguenau à l'Ouest, à une dizaine de Km du Rhin à l'Est. Adossé à la forêt de Haguenau, le gros village, vrai centre de 4500 habitants, est entouré en un vaste arc de cercle vers l'Est par les villages de Schirrhein-Schirrhoffen, Sessenheim, Auenheim, Rountzenheim, Fort-Louis, Leutenheim et Roppenheim, alors que la forêt de Haguenau le sépare d'une dizaine de km vers le Nord de Hatten, de Betschdorf.

VI. **CARTE DU COURS DU RHIN** ou tout les environs du Fort, Louis, de Lauterbourg
 Echelle
 Une heure



HISTOIRE DE SOUFFLENHEIM

De la préhistoire au Haut Moyen-Age

Dès les temps néolithiques ou âge de la pierre polie (vers 5000 à 2000 avant Jésus-Christ), des hommes s'installent dans la région et spécialement sur le pourtour de la forêt, établissent leurs huttes réunies par petits groupes, s'adonnent à une agriculture primitive, recherchant les terres fertiles et utilisant la forêt pour le bois de construction et de chauffage.

Peu à peu, les hommes primitifs encore en petit nombre améliorent leur vie, surtout à l'âge du bronze (2000 ou 1800 avant Jésus-Christ). Ils savent utiliser des métaux : le cuivre d'abord, puis un mélange (alliage de cuivre, d'étain, de zinc) le bronze plus résistant et plus dur que le cuivre. Les armes et ustensiles ne sont pas produits sur place, mais viennent d'autres régions et se répandent partout. A ce moment-là, l'agriculture continue à se pratiquer dans la basse région vers le Rhin, mais la forêt est également utilisée, surtout pour l'élevage de troupeaux de porcs. Là aussi sont établis les lieux de sépultures. Les morts sont enterrés sous des élévations de terre, des tertres (du latin tumuli), très nombreux dans les environs immédiats de Soufflenheim. Suivant les croyances religieuses d'alors, on donne aux morts des ustensiles, des parures et surtout des poteries.

Un archéologue historien averti, Xavier Nessel, Maire de Haguenau au siècle dernier fouilla ces tumuli et fit de nombreuses découvertes : ossements, haches ou autres ustensiles, poteries de taille et de forme différentes (réunies au Musée de Haguenau). L'éminent archéologue strasbourgeois, F.A. Schaeffer, étudia en détail ces objets.

Dans son oeuvre de grande valeur scientifique (2), il a montré que des tumuli groupés par vingt, trente et jusqu'à cent se trouvent dans la forêt, de préférence à proximité de la lisière. Des hommes primitifs s'étaient donc installés là. C'est particulièrement vrai pour Soufflenheim au bord d'une terrasse, à l'endroit où le Brumbach se joint à l'Eberbach et où l'on domine la dépression du Rhin. La parcelle Kurzgeländ renferme 98 tumuli ; celle de Weissensee-Oberfeld 63. Ce sont de véritables nécropoles auxquelles on peut ajouter le site du Donauberg, (nom déformé de Donar, divinité germanique).



Vases estampés de l'Age du Bronze Moyen trouvés dans les sépultures de la forêt de Haguenau (Musée de Haguenau)

Dans ces tumuli se trouvaient, parmi d'autres offrandes funéraires, de nombreuses poteries dont la matière première provenait des gisements de terre glaise près du village, encore exploités de nos jours. Les hommes primitifs en avaient déjà reconnu la qualité et ils fabriquaient vases et cruches, écuelles et plats, gobelets et assiettes. Ce qui est frappant, a constaté Monsieur Schaeffer, c'est la perfection de ces poteries, leur beauté et leur multiplicité, malgré les moyens techniques encore fort limités. Elles sont bien ornées avec un décor incisé au couteau et montrent une grande habileté et un sens artistique développé. Elles témoignent d'un certain degré de civilisation, ainsi que d'une prospérité relative et d'un temps de paix.

Comme les armes et les objets en bronze trouvés l'indiquent, ces poteries datent de l'âge de bronze, deuxième millénaire avant Jésus-Christ. Ainsi, on peut dire que la poterie de Soufflenheim est l'artisanat le plus ancien et le plus authentique de l'Alsace.

On ne connaît guère les peuplades qui habitaient l'Alsace à ce moment-là. Le Professeur J.J. Hatt, conservateur du Musée archéologique de Strasbourg les appelle les Protoceltes (3). Venus du plateau souabe vers 1600 ou 1500 avant Jésus-Christ, ils ont formé des colonies importantes dans la forêt de Haguenau, s'adonnaient moins à l'agriculture qu'à l'élevage et avaient une civilisation originale. A la suite de Monsieur Schaeffer, il constate lui aussi l'existence d'une céramique remarquable, profondément incisée, de formes élégantes et nobles.

Vers la fin de l'âge du bronze eurent lieu des transformations ethniques mal connues, des migrations de peuplades, venues du Wurtemberg ou de Bavière, elles aussi de race celtique. Vers 800 avant Jésus-Christ,

elles apportèrent des instruments et des armes en fer. Tandis que les populations antérieures s'adonnaient plutôt à l'élevage, ces nouveaux venus pratiquaient surtout l'agriculture. Ils habitaient à leur tour de préférence à la lisière de la forêt, sur la terrasse. Leurs tombes contiennent des objets métalliques en fer, des fibules, des bracelets, des colliers, des plaques de ceinture, et renferment des poteries, moins belles et moins ornées que celles de l'âge de bronze.

Elles témoignent de la poursuite de la colonisation dans la région et aussi de l'artisanat potier. L'endroit habité de Soufflenheim, plus tard, restait un point privilégié pour la colonisation. Il le doit à la présence des gisements d'argiles constamment utilisés. A signaler encore, trouvées dans des tombes à Soufflenheim, une cruche à grande anse et long bec, appelée oenochoé (du grec) et une fibule, les deux remontant à l'époque du fer du V^e siècle avant Jésus-Christ.

Dans les temps romains (à partir du dernier siècle avant Jésus-Christ), la région était habitée par des Celtes, auxquels s'ajoutèrent les Triboques, tribu germanique dont le centre était Brocomagus (Brumath). A cette époque-là (premiers siècles après Jésus-Christ), la poterie de la région était moins appréciée. De belles productions furent importées de l'Italie et des ateliers de terra sigillata créés en Alsace même (Heiligenberg) : mais le peuple a sans doute continué à se servir de vases et de cruches en terre cuite de la région de Soufflenheim. En même temps, des tuileries et briqueteries se développèrent du côté de Schirrhoffen. Une station gallo-romaine se trouvait au Eisenbaechel où furent découvertes des poteries à surfaces métallescentes (III^e - IV^e siècle). Une route romaine reliant Brumath à

Dans ces tumuli se trouvaient, parmi d'autres offrandes funéraires, de nombreuses poteries dont la matière première provenait des gisements de terre glaise près du village, encore exploités de nos jours. Les hommes primitifs en avaient déjà reconnu la qualité et ils fabriquaient vases et cruches, écuelles et plats, gobelets et assiettes. Ce qui est frappant, a constaté Monsieur Schaeffer, c'est la perfection de ces poteries, leur beauté et leur multiplicité, malgré les moyens techniques encore fort limités. Elles sont bien ornées avec un décor incisé au couteau et montrent une grande habileté et un sens artistique développé. Elles témoignent d'un certain degré de civilisation, ainsi que d'une prospérité relative et d'un temps de paix.

Comme les armes et les objets en bronze trouvés l'indiquent, ces poteries datent de l'âge de bronze, deuxième millénaire avant Jésus-Christ. Ainsi, on peut dire que la poterie de Soufflenheim est l'artisanat le plus ancien et le plus authentique de l'Alsace.

On ne connaît guère les peuplades qui habitaient l'Alsace à ce moment-là. Le Professeur J.J. Hatt, conservateur du Musée archéologique de Strasbourg les appelle les Protoceltes (3). Venus du plateau souabe vers 1600 ou 1500 avant Jésus-Christ, ils ont formé des colonies importantes dans la forêt de Haguenau, s'adonnaient moins à l'agriculture qu'à l'élevage et avaient une civilisation originale. A la suite de Monsieur Schaeffer, il constate lui aussi l'existence d'une céramique remarquable, profondément incisée, de formes élégantes et nobles.

Vers la fin de l'âge du bronze eurent lieu des transformations ethniques mal connues, des migrations de peuplades, venues du Wurtemberg ou de Bavière, elles aussi de race celtique. Vers 800 avant Jésus-Christ,

elles apportèrent des instruments et des armes en fer. Tandis que les populations antérieures s'adonnaient plutôt à l'élevage, ces nouveaux venus pratiquaient surtout l'agriculture. Ils habitaient à leur tour de préférence à la lisière de la forêt, sur la terrasse. Leurs tombes contiennent des objets métalliques en fer, des fibules, des bracelets, des colliers, des plaques de ceinture, et renferment des poteries, moins belles et moins ornées que celles de l'âge de bronze.

Elles témoignent de la poursuite de la colonisation dans la région et aussi de l'artisanat potier. L'endroit habité de Soufflenheim, plus tard, restait un point privilégié pour la colonisation. Il le doit à la présence des gisements d'argiles constamment utilisés. A signaler encore, trouvées dans des tombes à Soufflenheim, une cruche à grande anse et long bec, appelée oenochoé (du grec) et une fibule, les deux remontant à l'époque du fer du V^e siècle avant Jésus-Christ.

Dans les temps romains (à partir du dernier siècle avant Jésus-Christ), la région était habitée par des Celtes, auxquels s'ajoutèrent les Triboques, tribu germanique dont le centre était Brocomagus (Brumath). A cette époque-là (premiers siècles après Jésus-Christ), la poterie de la région était moins appréciée. De belles productions furent importées de l'Italie et des ateliers de terra sigillata créés en Alsace même (Heiligenberg) : mais le peuple a sans doute continué à se servir de vases et de cruches en terre cuite de la région de Soufflenheim. En même temps, des tuileries et briqueteries se développèrent du côté de Schirrhoffen. Une station gallo-romaine se trouvait au Eisenbaechel où furent découvertes des poteries à surfaces métallescentes (III^e - IV^e siècle). Une route romaine reliant Brumath à

Dans ces tumuli se trouvaient, parmi d'autres offrandes funéraires, de nombreuses poteries dont la matière première provenait des gisements de terre glaise près du village, encore exploités de nos jours. Les hommes primitifs en avaient déjà reconnu la qualité et ils fabriquaient vases et cruches, écuelles et plats, gobelets et assiettes. Ce qui est frappant, a constaté Monsieur Schaeffer, c'est la perfection de ces poteries, leur beauté et leur multiplicité, malgré les moyens techniques encore fort limités. Elles sont bien ornées avec un décor incisé au couteau et montrent une grande habileté et un sens artistique développé. Elles témoignent d'un certain degré de civilisation, ainsi que d'une prospérité relative et d'un temps de paix.

Comme les armes et les objets en bronze trouvés l'indiquent, ces poteries datent de l'âge de bronze, deuxième millénaire avant Jésus-Christ. Ainsi, on peut dire que la poterie de Soufflenheim est l'artisanat le plus ancien et le plus authentique de l'Alsace.

On ne connaît guère les peuplades qui habitaient l'Alsace à ce moment-là. Le Professeur J.J. Hatt, conservateur du Musée archéologique de Strasbourg les appelle les Protoceltes (3). Venus du plateau souabe vers 1600 ou 1500 avant Jésus-Christ, ils ont formé des colonies importantes dans la forêt de Haguenau, s'adonnaient moins à l'agriculture qu'à l'élevage et avaient une civilisation originale. A la suite de Monsieur Schaeffer, il constate lui aussi l'existence d'une céramique remarquable, profondément incisée, de formes élégantes et nobles.

Vers la fin de l'âge du bronze eurent lieu des transformations ethniques mal connues, des migrations de peuplades, venues du Wurtemberg ou de Bavière, elles aussi de race celtique. Vers 800 avant Jésus-Christ,

elles apportèrent des instruments et des armes en fer. Tandis que les populations antérieures s'adonnaient plutôt à l'élevage, ces nouveaux venus pratiquaient surtout l'agriculture. Ils habitaient à leur tour de préférence à la lisière de la forêt, sur la terrasse. Leurs tombes contiennent des objets métalliques en fer, des fibules, des bracelets, des colliers, des plaques de ceinture, et renferment des poteries, moins belles et moins ornées que celles de l'âge de bronze.

Elles témoignent de la poursuite de la colonisation dans la région et aussi de l'artisanat potier. L'endroit habité de Soufflenheim, plus tard, restait un point privilégié pour la colonisation. Il le doit à la présence des gisements d'argiles constamment utilisés. A signaler encore, trouvées dans des tombes à Soufflenheim, une cruche à grande anse et long bec, appelée oenochoé (du grec) et une fibule, les deux remontant à l'époque du fer du V^e siècle avant Jésus-Christ.

Dans les temps romains (à partir du dernier siècle avant Jésus-Christ), la région était habitée par des Celtes, auxquels s'ajoutèrent les Triboques, tribu germanique dont le centre était Brocomagus (Brumath). A cette époque-là (premiers siècles après Jésus-Christ), la poterie de la région était moins appréciée. De belles productions furent importées de l'Italie et des ateliers de terra sigillata créés en Alsace même (Heiligenberg) : mais le peuple a sans doute continué à se servir de vases et de cruches en terre cuite de la région de Soufflenheim. En même temps, des tuileries et briqueteries se développèrent du côté de Schirrhoffen. Une station gallo-romaine se trouvait au Eisenbaechel où furent découvertes des poteries à surfaces métallescentes (III^e - IV^e siècle). Une route romaine reliant Brumath à



Musée Historique de Haguenau. Oenochoée de type à volutes et motifs animaux, de l'Age du Fer (La Tène ancienne I) 475-400 avant J.-C. Soufflenheim

la station romaine de Seltz, passait par Soufflenheim.

L'époque romaine se termina à l'aube du V^e siècle par les invasions violentes de peuplades germaniques. Les Alamans et les Francs franchirent le Rhin à plusieurs reprises et, après un long temps d'insécurité et de troubles qui firent disparaître la population gallo-romaine, ils commencèrent à s'établir dans la région. Les Alamans occupèrent la plus grande partie de l'Alsace jusqu'à la forêt de Haguenau. Les Francs de leur côté, poussèrent du Nord vers le Sud et vinrent également dans la région de Soufflenheim. Aujourd'hui encore, la langue locale atteste les différences entre les parlers alémaniques et francs.

A partir du VI^e et jusqu'au IX^e siècle, se constituèrent à l'Est et au Nord-Est de la forêt de Haguenau et vers le Rhin, des villages, à des emplacements plus ou moins propices, auparavant déjà occupés par des populations préhistoriques ou gallo-romaines. On y a trouvé des sépultures d'hommes avec armes, épées ou haches, et de femmes avec des bijoux, colliers et bracelets ainsi que des restes de poteries en terre cuite, des tasses décorées simplement, entre autres, dans le lieu-dit "Kurzgeländ" près de la sortie Sud de Soufflenheim (4).



Musée Historique de Haguenau. Sépulture de l'Age du Bronze Moyen (1550-1200 avant J.-C.)
Forêt de Haguenau, canton de Donaueberg, tumulus 13, sépulture 1

NOTES :

- (1) J.A. KOERNER, (de Soufflenheim), (doctorat de l'Université d'Erlangen). Beitrag zur Kenntnis det Elsässer Thone, Strasbourg, 1900.
- (2) F.A. SCHAEFFER, "Les Tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau", Tome I, "Les Tumuli de l'Age de Bronze", Haguenau, 1926 ; et Tomme II, "Les Tumuli de l'Age de Fer", Haguenau, 1930.
- (3) "Histoire de l'Alsace", Tome I, Editions Mars et Mercure, Wettolsheim, 1978.
- (4) Voir pour cette période P. ELCHINGER, Soufflenheim, "La Cité des Potiers", 1977, 11-26 ; et 1978, 55-64.

Soufflenheim au Moyen-Age et au début des Temps Modernes

Le village s'est formé dans les premiers siècles du Moyen-Age, au moment où les rois mérovingiens et carolingiens régnaient sur la France naissante, comme son nom peut l'indiquer, au VIII^e siècle peut-être. Les historiens admettent en effet que les localités dont le nom se termine par "heim" sont antérieures à celles dont les noms se terminent par "bach, feld, dorf, haus ou hof", qui ont pris naissance au IX et au X^e siècle.

Que signifie le nom de Soufflenheim ? Il s'écrit plus tard (à partir du XII^e siècle) de différentes façons : Sufelnhem, Suvelheim, Suoflenhem, également Sauflenheim. On a émis l'idée que la racine du nom pourrait venir du celtique "sawell" qui signifie four à brûler et qui pourrait s'appliquer aux anciennes poteries de Soufflenheim (1). Il pourrait marquer ainsi la continuité de l'habitation et de la vie, l'industrie de la terre cuite étant exercée sans discontinuité.

1 - La Grangia de l'abbaye de Neubourg.

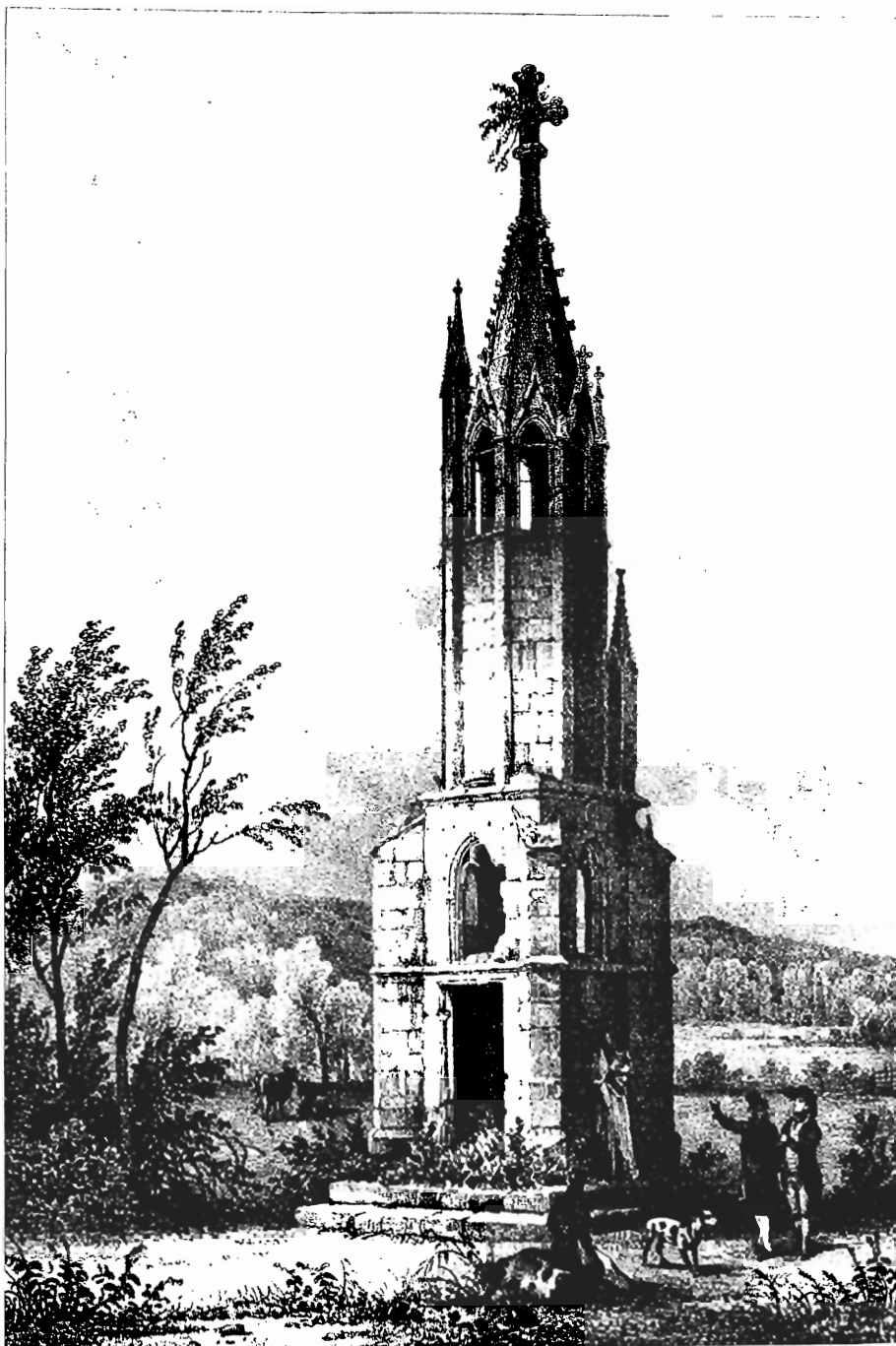
Le village est nommé dans les documents seulement à partir du XII^e siècle. Une bulle du pape Eugène III conféra à l'abbaye cistercienne de Neubourg, différentes propriétés dans la région dont une "grangia" à Suvelnheim (1147).

L'ordre des Cisterciens fut fondé par Saint Bernard, au début du XII^e siècle. Son originalité consistait dans la création de couvents entourés de propriétés ou de domaines

(grangia), dans lesquels un soin particulier était donné à l'agriculture (2). Le premier établissement de l'ordre fut fondé à Lucelle, au Sud de l'Alsace, dans le Jura alsacien, tout près de la Suisse. De là, des moines partirent s'installer à la lisière de la forêt de Haguenau, appelés par le puissant comte Reinhold de Lutzelbourg (région de Saverne) et par le Duc d'Alsace et de Souabe, Frédéric le Borgne. En 1133, ils fondèrent l'abbaye de Neubourg à l'Ouest de la Forêt Sainte, et les fondateurs lui firent de grandes donations, des "grangiae" avec fermes, granges, étables, champs, prés, pâturages souvent accompagnées de droits judiciaires et financiers. Là des frères laïcs travaillaient la terre, fournissaient à l'abbaye des produits nécessaires à la vie, défrichaient des terrains et faisaient prospérer l'agriculture. De nombreuses terres furent gagnées sur la forêt, d'autres dans la dépression du Rhin, le Ried, malgré la grande humidité et le danger des inondations. Les vieux noms de Oberfeld, Mittelfeld et Niederfeld sont caractéristiques pour des terres de vieille culture où se pratiquait l'assolement triennal. Ainsi, par le travail agricole pratiqué dans sa grangia, l'abbaye de Neubourg exerça une influence bénéfique sur la région de Soufflenheim et sur l'agglomération qui commençait à se développer à partir de ce moment-là.

Le pape Eugène III confirma les biens de Neubourg dès 1147 (3) ; le pape Alexandre III fit de même en 1177, et sa bulle précise que les biens dépendant de l'abbaye concernent les champs, prés, cours d'eau, forêts, prairies cultivées et vierges (4). En 1208, le pape Innocent III confirma ces biens et répéta les mêmes dispositions ; chaque fois la "grangia" de Soufflenheim est nommée (5).

Les dispositions et confirmations des empereurs sont plus importantes, surtout celles de l'empereur Frédéric I Barberousse.



Andréas del.

Lith. de Engelmann.

VUE DE LA CHAPELLE DE NEUBOURG.

Le document de 1156 confirma les propriétés de l'abbaye en indiquant la "curia" de "Suvenheim" (6). Mais un changement au désavantage de l'abbaye et de Soufflenheim se produisit ; la date n'en est pas connue. Il n'y a qu'une "Notitia" des moines de Neubourg (pas un document officiel) : la donation initiale du Comte Reinhold de Lutzelbourg à laquelle avait participé le Duc d'Alsace et de Souabe, père de l'empereur Frédéric Barberousse, comprenait la propriété du "troisième arbre" de la forêt sainte pour l'abbaye, donc la propriété du tiers de la forêt. Mais le droit du comte sur cette part de forêt n'étant pas bien clair, (il l'avait reçu en héritage), les Hohenstaufen annulèrent ce droit en s'appropriant à nouveau toute la forêt et donnèrent en échange à l'abbaye, le domaine de Selhofen (près de Rothbach dans les Basses-Vosges). Les moines s'inclinèrent à contrecœur ; le document laisse entrevoir leurs regrets : ils disent en effet "propria quod habuimus ... apud Suhvelnheim ac in Sacra Silva a Reinholdo comite ... in foresto cum aliis bonis tertiam arborem". Cette perte touchait de près Soufflenheim où cependant subsistait la grande ferme, appartenant à l'abbaye (7).

Un autre document, daté de 1158, de l'empereur Frédéric I Barberousse concède à l'abbaye de Neubourg le droit de pâturage, (à savoir les bêtes de l'abbaye peuvent utiliser les pâturages dans la forêt), ainsi que l'usage du bois dans la forêt sainte comme bois de chauffage (8). Il n'y est pas question de la propriété du troisième arbre, la forêt restant domaine impérial.

Plus tard, les empereurs confirmèrent les droits de l'abbaye sous cette forme ; en 1196 l'empereur Henri VI, fils de Barberousse (9), en 1209 l'empereur Otton IV (10). En 1219 l'empereur Frédéric II prend l'abbaye sous sa protection et lui confirme tous ses biens avec

le droit de pâturage dans la forêt et l'utilisation du bois pour le chauffage (11). La cour de l'abbaye à Soufflenheim est toujours mentionnée dans ces documents.

L'abbé Grandidier ajoute que ce diplôme impérial de 1219 contient une phrase importante concernant la cour de Soufflenheim : "ayant revendiqué cette cour, nous l'avons construite pour notre usage avec le consentement des frères de Neubourg et avec la volonté de l'abbé (12). La cour de Soufflenheim passa donc plus ou moins à l'Empire à moins que la propriété ne fut commune aux deux.

Cependant le roi Rodolphe de Habsbourg reconfirma les biens de l'abbaye en 1291, dont la cour de Soufflenheim (13). Au XIV^e siècle encore, en 1356, l'empereur Charles IV confirma de son côté les biens de l'abbaye dont "curtem Suffelnheim cum juribus et appendiciis suis" (14).

En 1215, l'abbé de Neubourg acquit deux marécages appelés le grand et le petit Hundelouve. Le frère Hartung, cellérier, et le frère Rodolphe, maître (magister) de ladite "grangia", les ont examinés et les ont jugés utiles ; ils les acquirent définitivement de Lampertus "de Suovilheim" (Soufflenheim) (15).

Un moulin est mentionné à Soufflenheim en 1338 (16) : l'abbé de Neubourg créa un étang près du village avec la permission du souverain, Louis de Bavière.

En 1245, l'abbé de Seltz vendit à l'abbé de Neubourg "la dîme dans le ban du village de Soufflenheim" (17).

Ainsi l'abbé de Neubourg possédait à Soufflenheim un ensemble de biens et de droits que malheureusement nous ne connaissons pas exactement : le registre qui contenait la

copie de tous les documents consultés par Grandidier avant la Révolution française, n'existe plus, détruit peut-être à ce moment-là, ou plus tard lors de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870, comme le pense Lucien Pflieger. Grandidier écrit en effet que dans ce cartulaire de l'abbaye de Neubourg, les folios 29 et 30 contiennent ces indications avec le titre "ceci concerne les biens que possède l'église de Neubourg dans le village appelé Suvelheim".

Au sujet de ces biens, L. Pflieger dans son étude, parle de la décadence de l'abbaye à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle (invasion des "Anglais" qui dévastèrent l'abbaye et ses propriétés en 1365 et une fois de plus en 1375).

Certes, en 1417, l'empereur Sigismond confirma les biens de l'abbaye (18) mais sans spécifications. Les différentes cours n'y sont plus nommées. Plus tard, la "grangia" de Soufflenheim fut sans doute donnée en bail, comme c'était la coutume pour les propriétés ecclésiastiques, ou bien même vendue (comme celle de Laubach par exemple). Grandidier affirme, sans indiquer de documents, que l'abbaye garda encore pendant plusieurs siècles une cour seigneuriale à Soufflenheim. L'abbaye elle-même sombra au temps de la Révolution française, et le couvent fut entièrement détruit.

2 - Soufflenheim, village impérial.

A côté de la "grangia" de l'abbé de Neubourg, existait le village de Soufflenheim dont on n'entend parler qu'à partir du XIII^e siècle, mais il a existé, comme son nom l'indique, longtemps auparavant.

En 1245, le village est nommé entouré de son ban (banlieue). Comme le document concerne la dîme, la redevance que les

villageois devaient payer à l'église et au curé, on peut affirmer que le village avait, depuis un certain temps déjà, une église ou tout au moins une chapelle.

En 1251, le jeune roi Conrad IV, proclama que, pour le repos de l'âme de son père, l'empereur Frédéric II (mort en 1250), il libérait l'abbaye de Neubourg d'un cens annuel qu'elle devait payer pour des champs entre son château ("castrum" de Soufflenheim) et la forêt d'une part, et entre les cours d'eau du Brumbach et de l'Eberbach d'autre part. Il défendit au Schultheiss de Haguenau de "déranger" l'abbaye dans la propriété de ces champs (19). Le document utilise le mot "castrum" qui désigne un château à Soufflenheim. Est-ce que le souverain avait commencé à édifier une fortification, comme le document de 1219, cité plus haut, pourrait l'indiquer ("aedificavimus") ? En tout cas, le village était une propriété du souverain. Des documents ultérieurs le confirment.

Après l'effondrement de la dynastie des Hohenstaufen et après le Grand Interrègne de 1250-1273, le roi Rodolphe de Habsbourg (1273-1293) réunit les biens qui avaient appartenu à la famille des Hohenstaufen et à la couronne impériale ; il leur donna une organisation sous le titre de grand-bailliage impérial (Reichslandvogtei) dont dépendraient à l'avenir, à côté des villes impériales, une quarantaine de villages autour de Haguenau, dont Soufflenheim.

En 1333, le souverain Louis de Bavière décida que les bourgeois de Haguenau devaient libérer du gage les deux villages de Mommenheim et de Soufflenheim qui auparavant avaient été engagés au chevalier strasbourgeois Petermann de Duntzenheim ; dorénavant ils dépendront de l'office du Schultheiss de Haguenau et ne seront plus engagés (20).

En effet, en 1334, le chevalier Petermann de Duntzenheim déclara abandonner tous ses droits sur les deux villages, et il libéra la "Gebürschafft", l'ensemble des paysans de Soufflenheim, de toute prétention de sa part. Cet ensemble des paysans est devenu la commune de Soufflenheim.

En 1370, le grand-bailli impérial, le prince Wenceslas (de Luxembourg) promit à dix villages impériaux, dont Soufflenheim, qu'ils resteront au sein de la "Pflege" et du "Schultheissenamt" de Haguenau (21) aussi longtemps qu'il sera à la tête du grand-bailliage. Peu après, en 1372, l'empereur Charles IV ordonna par son autorité impériale que ces villages dépendront éternellement de la "Pflege" de Haguenau et n'en seront séparés d'aucune façon, ni engagés ou prêtés (22).

Au XVe siècle on apprend à mieux connaître leur organisation. Les villages dépendaient du grand-bailliage impérial et plus directement du prévôt impérial (Reichsschultheiss) qui, à la tête de la justice, présidait le tribunal de Haguenau, tribunal d'appel pour les villages. Le prévôt impérial était assisté de conseillers (Räte), selon le règlement de 1527. Un "Zinsmeister", (receveur), avait la direction des affaires financières. Il recueillait les impôts et le cens (Zinse, de là son nom), gérait les revenus en argent et en nature, participait à l'administration de la Forêt Sainte, tenait les comptes des recettes et des dépenses. Des employés (Forstmeister, Förster) veillaient selon les règlements forestiers à la forêt, surveillaient les coupes, punissaient les délits forestiers (Frevel), veillaient au gibier (23).

Les villages impériaux devaient prêter serment d'obéissance et de fidélité au grand-bailli au même titre que les bourgeois de Haguenau. Dans ce but, ils devaient se rendre

à l'abbaye de Neubourg, distante de Soufflenheim de plus de 20 Km. On peut y voir une survivance de la dépendance première de cette abbaye. Chaque fois qu'un nouveau grand-bailli entrait en fonction, les villageois lui prêtaient ce serment ainsi qu'au sous-bailli (Unterlandvogt).

Les villages avaient leur tribunal avec un prévôt (Schultheiss). C'était le cas pour Soufflenheim, mais non pour les petits villages dont certains devaient venir à Soufflenheim pour leurs affaires judiciaires, ce qui en montre l'importance.

Le tribunal se composait de 7 échevins (Schöffen) choisis parmi les habitants. Le prévôt présidait et dirigeait les séances, veillait aussi à l'exécution des sentences. Pour sa nomination, les habitants du village proposaient trois personnes, le grand-bailli le désignait. Le prévôt devait prêter le serment de travailler pour le bien de l'Empire et du village et de rendre une bonne justice (24).

Au-dessus du tribunal villageois se trouvait le tribunal de Haguenu (Lauben ou Arkadengericht), présidé par le prévôt impérial et qui servait donc de tribunal d'appel pour les villages impériaux.

Le Schultheiss de Soufflenheim devait veiller à l'ordre et à la sécurité publique, surveiller les corvées, rendre la justice. On donne des précisions concernant le prévôt de Soufflenheim en 1560 : Henri Schlipper a été nommé ; il doit entretenir un cheval, posséder fusil, armure, lance et tout ce qui fait partie d'un bon équipement. Il jure d'être obéissant au grand-bailli, au Zinsmeister et aux conseillers du grand-bailliage, de bien remplir sa charge, de rendre justice à tous avec égalité, de protéger les villageois dans leurs droits et leurs libertés. Il doit

assurer également le service dans la forêt avec le maître (Forstmeister) et les garde-forestiers, condamner les délits forestiers et le braconnage. Comme honoraires, il touche 25 florins rhénans (pièces d'or), 5 aunes de toile, 6 aunes de toile pour la doublure d'un vêtement d'hiver. Pour son cheval, il reçoit 30 sacs d'avoine et 200 bottes de paille. Il touche le quart des amendes infligées aux braconniers. Il a le droit de pâturage pour 4 porcs et l'usufruit de 10 prés. Plus tard, en 1600, ses honoraires en argent s'élevèrent à 40 florins, les autres stipulations restant les mêmes (25).

A côté du Schultheiss, il y avait une autre autorité villageoise, le Heimbürger, genre de maire qui existait dans la plupart des villages alsaciens. Pour Soufflenheim, sont cités en 1476 le Schultheiss, les échevins du tribunal et, à leurs côtés trois "heimbürger des Dorffs und gemein von Sufelnheim" (26). Le Heimbürger (avec ou sans adjoints) était élu chaque année par les habitants de la localité. Il défendait les intérêts de la commune, devait gérer la fortune du village, faire le décompte des dépenses et des recettes, recueillir les impôts et redevances dûs à la seigneurie, représenter la commune à l'extérieur.

Il n'existe aucune indication concernant les dates de l'existence des prévôts et Heimbürger. La "Reichslandvogtei" ayant été créée par Rodolphe de Habsbourg à la fin du XIII^e siècle, les différents organismes se sont formés peu à peu depuis le début du XIV^e siècle. Le grand-bailliage entouré des villages impériaux existait depuis ce moment-là, et durant plusieurs siècles, avec les mêmes rouages administratifs et judiciaires. C'est ainsi qu'en 1447, on signale que le prévôt et le tribunal de Soufflenheim s'occupent de la police de santé : dès qu'ils soupçonnaient un habitant d'être atteint de la

lèpre, ils le signalaient au Zinsmeister à Hagenau qui venait, accompagné des maîtres barbiers (Scherermeister) pour l'examiner. S'il était jugé malade, "unrein", le prévôt et le tribunal l'excluaient de la communauté (27).

Le prévôt devait maintenir l'ordre et veiller aux bonnes moeurs : en 1616 (28), l'archiduc Maximilien de Habsbourg, grand-bailli, ayant demandé aux prévôts des villages impériaux de lui rendre compte des désordres et des abus. Le prévôt de Soufflenheim se plaignit des banquets opulents lors des mariages et des baptêmes, des excès les veilles de noces, beuveries, chants, danses, jurons, blasphèmes et rixes dans les auberges. Dans le document, il est question d'un règlement villageois, "Souffelheimer ordnung", qui cependant n'a pas été retrouvé. Le prévôt se plaignit aussi de négligences dans le service des corvées, lorsque "die glocken zum frohnen leuttet", les uns viennent à l'heure, mais d'autres ne sont pas pressés et arrivent en retard "über ein stundt hernach".

A cette époque, quelques années avant la Guerre de Trente Ans, la situation matérielle des villageois semble être bonne puisqu'on s'adonne à des festins, et en même temps on néglige les règlements concernant les devoirs envers les autorités.

Ces devoirs sont le paiement des impôts et redevances du village pour "de riches pflgede zu der statt Hagenau gehörig" ; ils sont de différentes sortes. Des renseignements sont donnés dans le livre des revenus du receveur (Zinsmeister büchel von den Gefällen) des années 1454-1456 (29).

D'après ce registre (folio 12-15) Soufflenheim devait comme impôt de Noël (Wynacht bette) 14 livres (29a), et pour celui

de la moisson (Erntebette) 10 livres. Il y avait encore un impôt personnel (Schultheissen Wynacht lipbette) à payer au prévôt qui s'élevait à 2 livres, 10 sous et 6 deniers. D'autres redevances, concernant le cens de la forêt (forstzinse), pour les jardins et les prés 3 sous et 5 deniers, le "Rauchgelt" sur les maisons 8 sous et 8 deniers. Autre redevance : 3 livres dues au Zinsmeister par les potiers pour prendre de la terre glaise et du bois, taxe régulière, encore mentionnée en 1576 (voir le chapitre concernant les potiers).

Un registre de 1500 donne les mêmes indications ; l'impôt de Noël, la leipett (impôt corporel), l'impôt sur la moisson. L'impôt corporel indique le nombre des habitants de la commune obligés de le payer : ils sont au nombre de 116. Un autre document des Archives de Haguenau compte en 1476, 126 habitants chefs de famille. On peut évaluer chaque famille à 5 membres au moins. On arrive à une population de 600 à 650 habitants (auxquels on peut ajouter un certain nombre de valets et servantes, ainsi que des apprentis et des ouvriers potiers) ; vers 1500 Soufflenheim comptait donc au moins 700 habitants. Si on examine les chiffres d'autres villages impériaux, on constate que le nombre de chefs de famille est beaucoup plus modeste (par exemple, Mommenheim 33 ; Ohlungen 30 ; Batzendorf 24 ; Niederschaeffolsheim 23 habitants). Au XV^e siècle Soufflenheim était donc un grand village, et ce jusqu'au XVII^e siècle.

D'autres redevances incombaient aux habitants de la localité : les poules de carnaval (au nombre de 118 en 1576), le cens sur le droit dans la forêt (Forstrecht zins), sur les étangs, sur la maison des chiens (Hundsthuss) habitée par des garde-forestiers, sur le moulin (8 sacs de blé).

Les habitants de Soufflenheim devaient encore fournir des corvées, comme ceux des autres villages impériaux. Trouvant protection et secours en cas de danger à Haguenau et auprès des autorités du grand-bailliage, ils devaient à leur tour, leur apporter de l'aide avec des hommes, des chevaux et des voitures. Ils étaient obligés de faire des corvées pour les employés supérieurs (règlement de 1527), de leur couper et de leur fournir du bois, ainsi que le foin (18 Mannsmatten in Schirried), de faire les transports de blé et de vin.

Ils fournissaient également des corvées : coupe et transport du bois. C'est ainsi qu'au XVI^e siècle, "pour couper le bois, on a donné à manger à 80 personnes de Soufflenheim", et en 1536 pour le transport du bois on a utilisé "75 voitures et 250 personnes de Soufflenheim" qui ont aidé à charger et décharger le bois (30). Mais le nombre de jours de corvée à fournir par habitant n'est pas mentionné.

Le registre de 1459 indique encore les amendes encourues par les habitants des villages impériaux, à payer au Zinsmeister. A différentes reprises, il inscrit dans son registre les amendes infligées pour les délits : pour avoir tiré le couteau et s'être querellé, pour la pâture des porcs dans des parties interdites de la forêt (überlouff des swine im forste), pour les délits de bois, également pour avoir pris de la terre glaise à un potier (als der eyne hafner sin erde nam).

Parfois des litiges éclataient entre Soufflenheim et Haguenau. C'est ainsi qu'en 1496 (31), le grand-bailli, l'Electeur palatin Philippe, écrivit au sous-bailli, Jacques de Fleckenstein, pour lui demander de négocier avec la ville de Haguenau au sujet de la querelle concernant le pâturage et le bois de chauffage qui divise la cité et les villa-

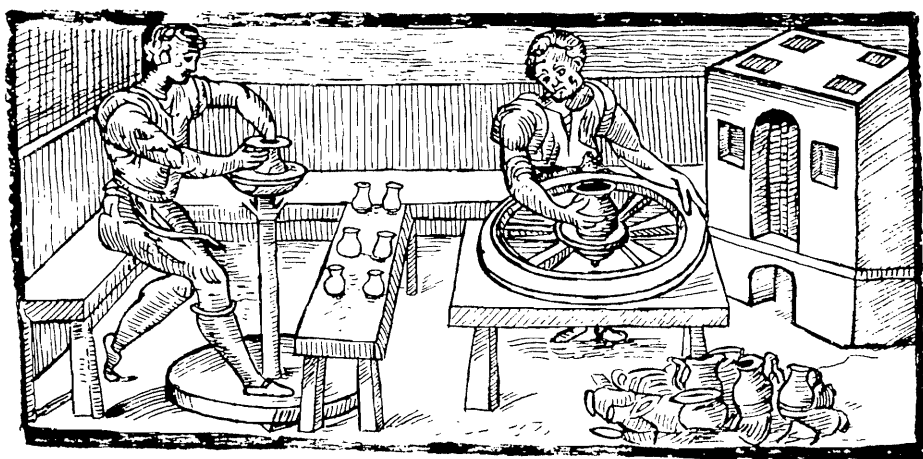
geois. Il lui demande d'obtenir que la ville relâche les prisonniers, restitue les chevaux, et de faire conclure à un arrangement entre les deux parties. Une autre fois, c'est un litige entre les habitants de Soufflenheim et la famille Niedheimer de Wasenbourg (1606-1608) à propos d'un district avec étang sur le ban de Soufflenheim, pillé par des habitants du village, alors que les Niedheimer y ont également des droits (32).

Le XVII^e siècle fut une période peu heureuse pour Soufflenheim. La Guerre de Trente Ans éclata en 1618, et en 1622 le village fut pillé et incendié par les troupes d'Ernest von Mansfeld (33). La maison communale devint la proie des flammes, et tous les documents furent détruits, de sorte qu'on sait peu de choses sur l'histoire de la localité. Une lettre du grand-bailliage de Haguenau, adressée à la Régence habsbourgeoise, l'avertit qu'il y a impossibilité de lever les impôts, les villages étant ruinés par la guerre. Dix ans après, en 1632, les Suédois envahirent l'Alsace, l'occupèrent et vécurent sur le pays, brûlèrent les villages, torturèrent et massacrèrent les habitants. Dans les années suivantes, l'Alsace devint un théâtre de guerre où les armées de tous les belligérants se heurtèrent, de sorte que le pays fut affreusement dévasté. On n'apprend rien sur Soufflenheim, dont la population eut certainement fort à souffrir et fut décimée.

3 - Les potiers de Soufflenheim.

Pendant le Moyen-Age, l'industrie de la poterie à Soufflenheim dont l'origine remonte aux temps préhistoriques, a continué, gênée sans doute par les événements guerriers qui à plusieurs reprises malmenèrent l'Alsace. Mais longtemps, les documents restent muets à ce sujet. On trouve seulement quelques renseignements sur le XV^e siècle.

Rappelons cependant, écho d'une lointaine tradition, la légende selon laquelle l'empereur Frédéric I Barberousse, qui avait élevé le palais de Haguenau et donné le statut de ville impériale à Haguenau (1164), aurait accordé aux potiers de Soufflenheim le droit d'extraire gratuitement et pour toujours l'argile dont ils avaient besoin pour leur artisanat (33). La légende a deux versions différentes : Frédéric I Barberousse (ou son fils) à la chasse dans la forêt sainte fut assailli par un sanglier et se trouva en danger de mort. Un potier, qui travaillait près de là, accourut et sauva le souverain. En récompense, l'empereur accorda aux potiers de Soufflenheim la faveur précitée. Une deuxième version raconte que les potiers de Soufflenheim auraient offert au souverain une crèche de Noël avec les figures des saints personnages en terre cuite : pour les en remercier, le souverain leur donna le privilège cité. Un document aurait existé à ce sujet, conservé à la maison commune, et aurait été détruit lors d'un incendie. La tradition de la gratuité de la terre glaise est restée très vivante.



Potier au tour (XIII^e siècle)

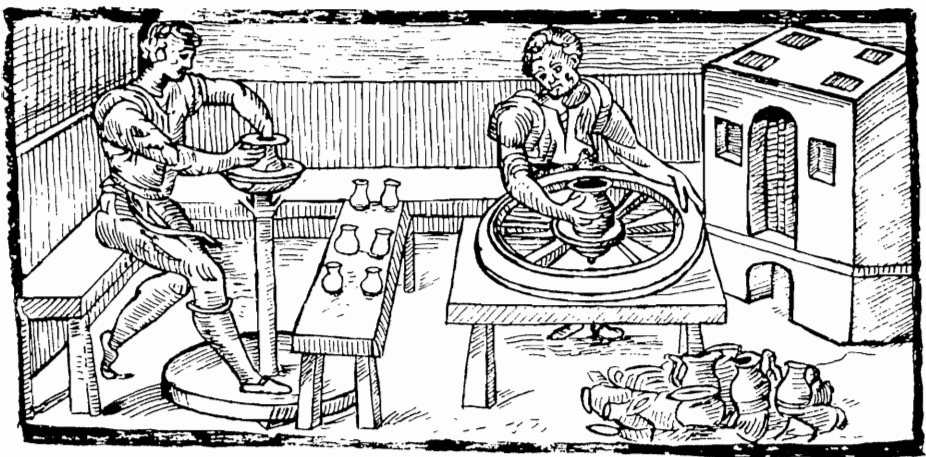
Quels sont les renseignements donnés par les documents à partir du XV^e siècle ?

En 1435, un accord entre le comte palatin Louis, grand-bailli impérial (1437-1449), et la ville de Haguenau établit : les potiers de Haguenau et de Soufflenheim peuvent enlever pour leur usage les souches des arbres abattus, les autres déchets des coupes, ainsi que le bois impropre à la construction et le bois mort (33a). Les potiers appelés "Schüsseldreher" possédaient antérieurement ce droit, les gens de la "grangia" de l'abbaye de Neubourg pouvant se servir gratuitement du bois de chauffage nécessaire dans la forêt de Haguenau.



Cruche marquée 1403 - Provenance: Soufflenheim
(collection privée)

Rappelons cependant, écho d'une lointaine tradition, la légende selon laquelle l'empereur Frédéric I Barberousse, qui avait élevé le palais de Haguenau et donné le statut de ville impériale à Haguenau (1164), aurait accordé aux potiers de Soufflenheim le droit d'extraire gratuitement et pour toujours l'argile dont ils avaient besoin pour leur artisanat (33). La légende a deux versions différentes : Frédéric I Barberousse (ou son fils) à la chasse dans la forêt sainte fut assailli par un sanglier et se trouva en danger de mort. Un potier, qui travaillait près de là, accourut et sauva le souverain. En récompense, l'empereur accorda aux potiers de Soufflenheim la faveur précitée. Une deuxième version raconte que les potiers de Soufflenheim auraient offert au souverain une crèche de Noël avec les figures des saints personnages en terre cuite : pour les en remercier, le souverain leur donna le privilège cité. Un document aurait existé à ce sujet, conservé à la maison commune, et aurait été détruit lors d'un incendie. La tradition de la gratuité de la terre glaise est restée très vivante.



Potier au tour (XIII^e siècle)

Quels sont les renseignements donnés par les documents à partir du XV^e siècle ?

En 1435, un accord entre le comte palatin Louis, grand-bailli impérial (1437-1449), et la ville de Haguenau établit : les potiers de Haguenau et de Soufflenheim peuvent enlever pour leur usage les souches des arbres abattus, les autres déchets des coupes, ainsi que le bois impropre à la construction et le bois mort (33a). Les potiers appelés "Schüsseldreher" possédaient antérieurement ce droit, les gens de la "grangia" de l'abbaye de Neubourg pouvant se servir gratuitement du bois de chauffage nécessaire dans la forêt de Haguenau.



Cruche marquée 1403 - Provenance: Soufflenheim
(collection privée)

En 1454, les potiers de Soufflenheim devaient au grand-bailliage de Haguenau, ou plus exactement au Zinsmeister, une taxe de 3 livres, payée annuellement, pour l'extraction de la terre glaise (3 liber habent mir hafener von Sufelheim geben von der erden zu graben und vom holz reht). Elle est mentionnée, par exemple en 1576, dans un registre du secrétaire du Zinsmeister qui note "von Gruben zu Suffelnheim, bestendig ; von Hafner zu Sufflenheim zu Grubgelt entpfangen 2 livres, 10 sous". Bien que la glaise était gratuite, les ouvriers devaient payer une redevance pour l'enlèvement (ibidem).

A la fin du Moyen-Age, les corps de métiers en Alsace avaient leur organisation : les confréries ou corporations. Il en était de même pour les potiers de Soufflenheim, sans que l'on connaisse le moment de leur création. En 1442, une lettre de la ville de Strasbourg s'adresse au "antwerck gemeinlich der Hafener zu Sufelnheim" (gemeinlich = l'ensemble du métier, l'association des potiers). Les potiers ont changé les anciens formats de leurs pots, (als von alter har komen ist), et Strasbourg demande que la vaisselle soit du même format qu'il y a quarante ans (das geschirre der hefen in den grössen machen als vor vierzig Joren gewesen sye). De plus, les potiers ont augmenté les prix. Strasbourg pense que cette augmentation est trop forte et en demande le réajustement. Aussi la profession de Soufflenheim devra-t-elle envoyer trois de ses membres pour en discuter et trouver un compromis (34). L'association des potiers est donc fort bien organisée pour pouvoir discuter avec la municipalité de Strasbourg.

A ce moment d'ailleurs, existe un grand groupement des potiers englobant la région depuis Strasbourg jusqu'à Ravensburg (au Nord du Lac de Constance). Il regroupe donc les potiers de l'Alsace et d'une grande partie de

l'Allemagne du Sud qui tiennent leur assemblée annuelle à Brisach (35). Mais il n'a pu être établi si les potiers de Soufflenheim en faisaient partie. Pendant les temps qui suivirent, la poterie survécut difficilement à la guerre de Trente Ans, car elle n'est pratiquement plus évoquée.

4 - L'Eglise et la paroisse.

Les premiers renseignements remontent aux XIII^e et XIV^e siècles (40). La dîme est mentionnée en 1245, mais l'origine de la paroisse est sûrement plus ancienne. On ignore si, comme c'était souvent le cas, la "grangia" de l'abbaye de Neubourg possédait une chapelle.

Vers 1350 sont nommés "Ludovicus rector ecclesie Suvelnheim" qui acquit le droit de bourgeoisie à Haguenau, de même que "Arnoldus sacerdos vice plebanus" (41). Un "rector" indique une paroisse bien constituée, disposant d'un "plebanus", en allemand "Leutprieester" qui exerce en permanence l'office de prêtre "pour le peuple". Un peu plus tard, en 1371, l'église et le "plebanus" sont encore mentionnés, avec un primissaire, prêtre qui dit la messe le matin (42). Au XV^e siècle, le roi Sigismond fait lever sur les paroisses une redevance appelée "Königszehnt" (1419) qui mentionne "Conrat Schilling, Kirchherr und Erzpriester zu Suflenheim", de même que le "Frühmesser" (43). Ces indications montrent une grande paroisse bien pourvue en prêtres. Elle dépend d'abord de l'archiprêtrise de Beinheim, puis en 1454 elle fait partie du chapitre rural "unter Hagenau". En 1486 y existe une chapelle Saint Wendelin, le patron des animaux domestiques. En 1492, le chapelain ainsi qu'un autel de Saint Wendelin sont encore mentionnés (44).

Quant à la dîme, qui appartient au souverain, l'empereur Frédéric III en accorda

un tiers à plusieurs personnes des familles Reinhold, Goss et Hüffel (de même que la dîme de Sessenheim, Rountzenheim et Dalhunden). Elle leur revient, en 1540, par droit de succession. L'empereur Ferdinand confirme cette possession à des membres de la famille Hüffel (45).

La Réforme n'entra pas à Soufflenheim, les archiducs de Habsbourg qui détenaient le grand-bailliage impérial, étant des défenseurs du catholicisme. Le droit du patronat (droit de nommer le curé) appartenait primitivement à l'abbaye de Surbourg et au chapitre de Haguenau.

Il était nécessaire de rétablir la situation religieuse, après la Guerre de Trente Ans et ses terribles destructions.

Sur l'église elle-même on n'a aucune indication, ni sur son patron. Un autel consacré à Saint Wendelin existe, mais ce n'était pas le maître-autel du sanctuaire. L'édifice était certainement fort ancien et petit.

NOTES :

- (1) H. MENGES, "Deutsches Wörterbuch für Elsässer", Guebwiller, 1911.
- (2) L. PFLEGER, "Die wirtschaftliche und territoriale Entwicklung der ehemaligen Gisterzienserabtei Neuburg im Heiligen Forst bis zum XV". Jahrhundert, Archiv für elsässische Kirchengeschichte, I, 1926, pp. 1-48.
- (3) D. SCHÖEPFLIN, "Alsatia Diplomatica", Tome I, p. 234.
- (4) Ibidem, Tome I, p. 261 : "cum omnibus earum pertinentiis, agris, pratis, acquis, silvis, pascuis cultis et incultis".
- (5) Ibidem, Tome I, p. 317, également **Würdtwein**, Nova subsidia diplomatica, Tome X, p. 227.
- (6) Ibidem, Tome I, p. 471.
- (7) Ibidem, Tome I, p. 261, **Würdtwein** ; Tome X, p. 60 ; L. PFLEGER, p. 7.
- (8) Ibidem, Tome I, pp. 246-247 : "pascua et usum lignorum in sacra silva et animalia eorum utantur pascuis in sacra sylva ... ligna veron ad omnium officinarum suarum ignem faciendum.
- (9) **WÜRDTWEIN**, Tome X, p. 178.
- (10) **BÖHMER-FICKER**, Gegesta Imperii, n° 283.
- (11) **BÖMER-FICKER**, n° 1055.
- (12) GRANDIDIER, Oeuvres inédites, Tome VI, p. 374 : "curiam Sufflenheim quam de communi consensu fratrum Novi Castrensi (=**Neubourg**) abbatisque voluntate in usus nostros vendicatam aedificavimus".
- (13) BOEHMER-REDLICH, Regesten n° 2438, ADB-Rh. (Archives Départementales du Bas-Rhin), série H927, 2.
- (14) **SCHÖPFLIN**, Tome II, pp. 215-216.
- (15) Ibidem, Tome I, p. 330.
- (16) WINCKELMANN, Acta imperii inedita saec. XIII et XIV, Tome II, 366 : "einen weier ufvahan und ufschlahen mügen uf dem gestat vor dem

un tiers à plusieurs personnes des familles Reinhold, Goss et Hüffel (de même que la dîme de Sessenheim, Rountzenheim et Dalhunden). Elle leur revient, en 1540, par droit de succession. L'empereur Ferdinand confirme cette possession à des membres de la famille Hüffel (45).

La Réforme n'entra pas à Soufflenheim, les archiducs de Habsbourg qui détenaient le grand-bailliage impérial, étant des défenseurs du catholicisme. Le droit du patronat (droit de nommer le curé) appartenait primitivement à l'abbaye de Surbourg et au chapitre de Haguenuau.

Il était nécessaire de rétablir la situation religieuse, après la Guerre de Trente Ans et ses terribles destructions.

Sur l'église elle-même on n'a aucune indication, ni sur son patron. Un autel consacré à Saint Wendelin existe, mais ce n'était pas le maître-autel du sanctuaire. L'édifice était certainement fort ancien et petit.

NOTES :

- (1) H. MENGES, "Deutsches Wörterbuch für Elsässer", Guebwiller, 1911.
- (2) L. PFLEGER, "Die wirtschaftliche und territoriale Entwicklung der ehemaligen Gisterzienserabtei Neuburg im Heiligen Forst bis zum XV. Jahrhundert, Archiv für elsässische Kirchengeschichte, I, 1926, pp. 1-48.
- (3) D. SCHÖPFLIN, "Alsatia Diplomatica", Tome I, p. 234.
- (4) Ibidem, Tome I, p. 261 : "cum omnibus earum pertinentiis, agris, pratis, acquis, silvis, pascuis cultis et incultis".
- (5) Ibidem, Tome I, p. 317, également **Würdtwein**, Nova subsidia diplomatica, Tome X, p. 227.
- (6) Ibidem, Tome I, p. 471.
- (7) Ibidem, Tome I, p. 261, **Würdtwein** ; Tome X, p. 60 ; L. PFLEGER, p. 7.
- (8) Ibidem, Tome I, pp. 246-247 : "pascua et usum lignorum in sacra silva et animalia eorum utantur pascuis in sacra sylva ... ligna veron ad omnium officinarum suarum ignem faciendum.
- (9) **WÜRDTWEIN**, Tome X, p. 178.
- (10) **BÖHMER-FICKER**, Gegesta Imperii, n° 283.
- (11) **BÖMER-FICKER**, n° 1055.
- (12) GRANDIDIER, Oeuvres inédites, Tome VI, p. 374 : "curiam Sufflenheim quam de communi consensu fratrum Novi Castrensi (=**Neubourg**) abbatisque voluntate in usus nostros vendicatam aedificavimus".
- (13) BOEHMER-REDLICH, Regesten n° 2438, ADB-Rh. (Archives Départementales du Bas-Rhin), série H927, 2.
- (14) **SCHÖPFLIN**, Tome II, pp. 215-216.
- (15) Ibidem, Tome I, p. 330.
- (16) WINCKELMANN, Acta imperii inedita saec. XIII et XIV, Tome II, 366 : "einen weier ufvahen und ufschlahen mügen uf dem gestat vor dem

mulrod wider dem dorf zu Sufelnheim uf dem Brumbach bis zu dem Münchborne".

- (17) GRANDIDIER, Tome VI, p. 373 : "decimationem sitam in banno ville de Sufelnheim".
- (18) "Hec sunt predia que possidet ecclesia Novi-Castri in villa que vocatur Sufelnheim tam in curtis quam agris seu pratis etc".
- (19) BÖHMNER-FRICKER, Regesta Imperii II, p. 829, n° 4544, GRANDIDIER, Tome VI, p. 373.
- (20) A.M. HAG, (Archives municipales de Haguenau), AA 146, F. BATT, "Das Eigenthum zu Haguenau, Tome I, p. 227.
- (21) A.M. HAG, AA146, 3 ; voir Jos. Becker, p. 208.
- (22) D. SCHÖEPFLIN, Alsatia Diplomatica, Tome II, p. 265 ; Fr. BATT, Eigenthum zu Hagenau, Tome I, p. 229.
- (23) J. BECKER, Die Reichsdörfer der Landvogtei und Pflege Hagenau, Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 1899, pp. 207-247. Du même, Das Beamtentum der Reichslandvogtei Hagenau, Bulletin de la société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, Strasbourg 1899, pp. 1-31.
- (24) A.M. HAG, AA149, n° 10.
- (25) J. BECKER, Die Reichsdörfer, p. 217.
- (26) A.M. HAG, II 242, n° 16.
- (27) Ibidem, AA149, n° 15.
- (28) A. PFLEGER, Unterländer Brauchtum um 1600, Bericht an die Landvogtei Hagenau (Dans Etudes Haguenoviennes 1948) d'après A.M. HAG, AA150, pp. 15-19.
- (29) A.D. B-Rh., C91, 1 et numéros suivants (Zinsmeister Büchlein).
- (29a) En ce qui concerne les monnaies, la livre (libra, Pfund) valait 20 sous (Schilling) ; le sou, 12 deniers (Pfenninge), la livre avait donc 240 deniers. Le florin (Gulden) était la moitié d'une livre (120 deniers).
- (30) A.D. B-Rh. C91.

- (31) Ibidem, C28, 12.
- (32) Ibidem, C54, n° 4.
- (33) A. ELCHINGER, 1937, p. 6 ; Töpferei im Elsass 1975, p. 55 ; Soufflenheim, Cité des Potiers 1977, P. 47 ; et surtout W. Limper, Grabrecht der Hafner von Sufflenheim, Untersuchung zur Verbreitung, Struktur und Geschichtlichkeit einer Volkssage, Freiburg i. Br. 1973, pp. 147, 151, 153. (Manuscrit non publié).
- (33a) A.M. HAG, DD12, 2.
- (34) Ibidem, JJ242, 2.
- (35) L. SITTLER, "Les Associations artisanales en Alsace au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime", Revue d'Alsace, 1958, Les potiers pp. 42-48.
- (36) J.B. ELLERBACH, Der Dreissigjährige Krieg im Elsass, Carspach, 1912, Tome I, p. 237.
- (37) A.D. B-Rh., C81, n° 16.
- (38) M. BARTH, Wörterbuch der elsässischen Kirchen im Mittelalter, Archives de l'Eglise d'Alsace, 1962-1963, pp. 1525-1528 ; A. KOCHER, Das Uffried, p. 54, Geschichte der Pfarrei Sufflenheim.
- (39) A. HANAUER, Cartulaire de l'église St Georges de Haguenau, Strasbourg 1898, pp. 74-75, personnes ecclésiastiques admises à la bourgeoisie au milieu du XIVè siècle.
- (40) M. BARTH, Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der elsässischen Pfarreien, Archives de l'Eglise d'Alsace, 1947-1948 : "Die Diözese Strassbourg nach einer päpstlichen Steuerrolle von 1371 qui indique que 'sub archipresbitero in Beinheim'", la paroisse de Soufflenheim donne 5 sous et 4 deniers, le primissaire 3 sous et 4 deniers et le pléban 2 sous et 8 deniers.
- (41) A.M. HAG, JJ220, n° 17, Cartulaire de l'église St Georges, p. 406.
- (42) AD B-Rh., C274, 111-112.
- (43) G. KLEIN, Exposition de Céramiques populaires alsaciennes, Strasbourg 1973.
- (44) A. ELCHINGER, p. 6 et suivantes ; Soufflenheim, Cité des Potiers, p. 120 et suivantes ; Töpferei im Elsass p. 57 et suivantes.

Ch. MULL, "Un conflit entre Haguenau et Soufflenheim à propos de l'argile extraite dans la forêt de Haguenau", Outre-Forêt 28, 1977, Cahier 4, pp. 41-44.

(45) A. ELCHINGER, p. 14 et suivantes, Soufflenheim, Cité des Potiers, p. 50.

Soufflenheim, village français au XVII^e siècle (1660-1715)

Par le traité de Munster en Westphalie (1648), le grand bailliage impérial (Reichslandvogtei), dont dépendaient les quarante villages impériaux, passa de l'Empire à la couronne de France. Il s'appellera dorénavant Grand-bailliage de Haguenau ou encore la Préfecture de Haguenau. Il est attribué par le gouvernement royal d'abord au comte de Harcourt, puis à partir de 1661, au duc de Mazarin qui porte le titre de grand-bailli. Mais à partir de 1672-1673, le grand-bailliage est aux mains de l'intendant de la Province d'Alsace et le restera pendant plus de cent cinquante ans. Soufflenheim devient donc village royal français sous la dépendance du bailli ou Oberamtman, de ses services, et surtout de son trésorier (Zinsmeister), pour les questions financières (1).

Comment s'est fait, pour Soufflenheim, le passage de l'ancienne à la nouvelle administration ? Les documents ne commencent qu'en 1666. Ce sont les comptes communaux qui renseignent sur le village quinze ans après l'établissement du gouvernement royal (2).

1 - Le village, son administration.

D'après les indications de ces comptes communaux, les autorités villageoises sont restées les mêmes que par le passé. A la tête du village se trouve le Schultheiss, appelé prévôt dans les documents français. Il est nommé par le bailli royal pour une durée indéterminée. Il a en mains la justice et

exerce son autorité dans les affaires communales les plus diverses. Le premier Schultheiss nommé est Hans Heinrich Schaeffer de 1664-16667, son successeur, Lorenz Schaeffer, est mentionné de 1668 à 1671. Par suite d'une lacune dans les documents, un certain Hanz Jacob Schaeffer est mentionné à partir de 1680, et il reste à son poste jusqu'en 1699 ; ces personnalités sont sans doute de la même famille.

La rémunération est modeste, 9 florins par an ; il se rattrape sur les "Zehrkosten", les frais de déplacements et les repas, chaque fois qu'un travail est réalisé. En 1702 par exemple, il touche 60 florins pour frais de voyages et 48 florins pour "Zehrkosten".

Au tribunal il est assisté par des assesseurs, les échevins (Gerichtsschöffen) au nombre de 4 à 6. Le tribunal s'occupe des affaires de basse justice, c'est-à-dire les délits, les affaires criminelles étant du ressort du bailli royal.

A côté du Schultheiss, le **Heimbürger** est en activité comme par le passé ; c'est un administrateur communal que l'on rencontre dans la plupart des villages alsaciens. Il est l'agent de la commune, s'occupe, mais souvent en collaboration avec le prévôt, du ban, des affaires financières et surtout de recueillir les impôts. Il dirige les corvées dues au seigneur (5 jours par an par les bourgeois). Au XVII^e siècle, Soufflenheim avait deux Heimbürger qui s'occupaient ensemble des affaires communales, ce qui indique l'importance du village. A partir de 1673, un seul Heimbürger subsiste et, à partir de 1690 il se nomme également Bürgermeister ou "bourguemaître", nom qui devient courant et indique bien la fonction de maire.

Il occupe le poste pour une année et n'est réélu que rarement. Sa charge la plus

importante est la rédaction des "Gemeinde-rechnungen", des comptes conservés à partir de 1666 et jusqu'en 1789, principale source de nos connaissances sur la vie de la commune.

Comment le Heimbürger est-il appelé à son poste ? Chaque année a lieu un "offener Tag", une journée de réunion des bourgeois. La séance de tribunal se fait d'abord, puis on lit le règlement du village (gemeine Dorf ordnung in hörung der ganzen burgerschaft) que tous écoutent. En même temps "on tire les fonctions" (werden die ämter gezogen). Etait-ce une sorte d'élection ou seulement un tirage au sort parmi les bourgeois capables d'occuper un poste ? La journée se termine, selon la coutume, par une distribution de boissons (1665 : den Burgeren zu steier wein geben, 6 florins, 4 sous ; 1685 den Burgeren am offenen Tag zum besten geben, 6 florins ; den Burgeren ein Trunk, 4 florins, 9 sous ; 1694 : durch diegemeind verzehrt 11 florins) ; parfois il est marqué que seules les autorités s'accordent une consommation (durch Schultheiss, Heimbürger und Schöffen verzehrt) pour 4 ou 5 florins ; vers la fin du siècle cette dépense augmente à 10 ou 12 florins. A partir de 1697, et pour un certain laps de temps, les comptes communaux n'indiquent plus le "offene Tag", ni le tirage pour les fonctions, ni les dépenses.

La fonction de Bürgermeister continue d'exister. Elle reste très modestement rémunérée : 4 florins, 5 sous par an, quand il y a deux Heimbürger ; quand il n'y en a plus qu'un, il touche 2 florins, puis "nach alten brauch" 4 florins. Lui aussi se rattrape sur les "Zehrkosten".

Les deux personnages, Schultheiss et Heimbürger, dépendent étroitement de l'administration de Haguenau. De nombreuses fois, les comptes indiquent qu'ils sont "zitiert nach Hagenau in die Gantzlei", quelquefois à

Strasbourg où réside l'Intendant ; ils portent également l'argent recueilli des impôts à l'autorité supérieure.

Au Schultheiss et aux échevins, s'ajoute un greffier du tribunal dont la rémunération s'élève au XVII^e siècle à 4 florins. Un comptable (Rechner) devient l'adjoit du Heimbürger.

Un sergent de ville-appariteur, appelé "Pittel" ou "Bittel" (Büttel en allemand) exécute ordres et sentences ; il touche 4 et 8 florins et au XVIII^e siècle jusqu'à 10 et 16 florins ; il reçoit aussi une paire de chaussures par an.

Le personnel communal se complétait par trois garde-forestiers qui veillaient à la forêt communale, par des bergers et par le porcher. Un autre personnage encore était le "Friese" qui s'occupait des eaux, des fossés et rivières, du "Landgraben", personnage important, car il fallait constamment veiller aux dangers d'inondations et pour les prévenir, nettoyer les rivières et creuser des fossés. Soufflenheim n'a pas de médecin ; par contre, une sage-femme est mentionnée chaque année qui touche 2, puis 4 florins. La commune lui fournit un "Hebammen stuel" (1683), appelé aussi (1673) "Kindbettstuhl". Un maître d'école est nommé en permanence.

Les comptes communaux donnent de nombreux renseignements sur les bâtiments communaux et sur la vie du village. A côté de l'église, il est souvent fait mention de la maison communale sous le nom de "gemeine stube" ou "burger stube", également appelé "Rathaus". Après la longue guerre, elle nécessite des réparations. Dès 1666, des tuiles, de la chaux, des bardeaux sont achetés pour la refaire, d'autres fois des planches (1695). En 1699 on parle à nouveau de réparations à la maison commune, une autre

fois (1703) seulement de travaux ; en 1714 un maçon reçoit 76 florins pour la réparation de la "maison de ville".

Un autre bâtiment est la "Laube", une maison avec arcades ouvertes, comme il en existait dans de nombreux villages. Elle aussi a souvent besoin de réparations, et ceci dès 1664 où sont signalées des dépenses pour des planches, des clous, des fenêtres. On mentionne une cheminée et un poêle, des tables et des bancs, la réparation de la toiture avec 2500, puis encore avec 3000 bardeaux (Schindlen). En 1680 elle est décorée pour l'accueil du Général de Montclar (für den Herrn General de Montclar zugerüstet). Les réparations continuent : un potier doit y installer un poêle, à d'autres moments le bâtiment est loué, par exemple à un charron qui paye un loyer (Laubenzins).

Il y a aussi un corps de garde (Wacht), loué à plusieurs reprises pour 4 et pour 8 florins. Un "Blockhaus" est mentionné, c'est la prison, à laquelle des travaux sont effectués par les charpentiers en 1684. Une porte neuve est posée en 1700. La maison des bergers est construite en 1683 (hirten Haus aufgeschlagen), et un tuilier y amène des tuiles pour 20 florins. Un charpentier doit y construire deux chambres. Un four (Backofen) et un nouveau poêle (Stubeofen) y sont aménagés. En 1700, elle est appelée la maison des vachers (Kuhirten). Il est question également d'une étable communale (gemeine stall) en 1698, réparée en 1705. Le porcher y habite peut-être aussi, tandis que les bûcherons restent dans un "Gemeindehaeusl".

Pour l'alimentation en eau de la population il y a le puits communale (gemeine Brunnen) qui est amélioré à plusieurs reprises. Des tuiles et des pierres "zu einem gemeinen Brunnen" y sont amenées pour 169 florins. Dès 1669 un "Brunnenmacher" est

engagé pour le réparer (den Brunnen auszubessern).

Le pont est important : il nécessite des réparations à plusieurs reprises ; les charpentiers s'y affairant (1668, 1683).

Une horloge existe avant 1660, mais elle a besoin d'être révisée et réparée de nombreuses fois. En 1667, un horloger (Uhrenmacher) de Woerth doit la remettre en marche. D'autres fois elle doit être nettoyée et huilée, du "Baumöl" est acheté. Un serrurier s'en occupe. Finalement, le maître d'école est chargé par les autorités de la soigner et de la remonter régulièrement. On ignore où elle se trouvait, sans doute au clocher de l'église.

2 - La population et la vie économique de Soufflenheim dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

Suite à la terrible épreuve de la Guerre de Trente Ans, la population de l'Alsace diminua fortement. Ce fut sans doute aussi le cas de Soufflenheim. La guerre s'étant ralentie à partir de 1640 environ, la vie reprit doucement surtout après le traité de paix de 1648 (traité de Westphalie).

Les chiffres exacts font longtemps défaut. De 1662 datent des indications d'après lesquelles le village comptait 60 fermes (3). Si dans chacune vivaient 5 personnes, famille moyenne, la population entière peut être évaluée à 300 personnes environ. Ce chiffre ne correspond cependant pas à l'indication donnée par la visite des paroisses pour l'évêché de Strasbourg en 1666 et qui ne parle que de 40 âmes (4). Ce rapport est sans doute superficiel et inexact, il se trompe, par exemple, sur le patron de l'église.

Dans les comptes communaux, source la plus importante, un document daté de 1680 (5) donne des indications. Il s'agit d'une "heiligenrechnung", taxe pour "le saint", à laquelle étaient soumis les bourgeois. La liste sur laquelle plusieurs personnes figurent deux ou trois fois, se réduit à 40 noms, ce qui donne 200 âmes, si on applique à nouveau le chiffre 5 par famille. Il y avait sans doute des pauvres qui, ne donnant rien, n'étaient pas inscrits.

En 1693, la paroisse comptait 60 familles catholiques, le nombre des communions pascales était de 200, ce qui donne à nouveau le chiffre de 300 habitants environ.

En 1701, l'impôt de la Capitation, (introduit en 1695), énumère 117 noms, mais on peut éliminer les valets, servantes et veuves, de sorte que le nombre des familles est de 93 ; avec 5 personnes par famille on se rapproche du chiffre de 450 ou 500 personnes. Cette augmentation, par rapport à 1680, semble raisonnable.

À plusieurs reprises, les comptes communaux indiquent les nouveaux bourgeois (neubürger) qui payent une redevance (Bürgergeld) pour leur admission dans la cité. En 1670, 2 Neubürger, en 1671, 9 hommes et 3 manants (Schirmverwandte) donnent 4 ou 8 florins, les manants seulement 1 florin, 5 sous. En 1672, sont inscrits 5 manants et un Bürger qui paye 4 florins. Cette somme semble être la taxe moyenne. En 1681, un Suisse donne 3 florins pour être admis (ein schweitzer Hans hat sich hier wollen bürgerlich einlassen). En 1684 de nouveaux bourgeois sont agréés pour 40 florins, 5 sous, une dizaine donc. Après la Guerre de la ligne d'Augsbourg en 1702, un certain nombre de jeunes gens qui payent plus de 200 florins (neue junge und fremde), se fait inscrire. Ils seraient donc 50 environ. En 1707, 11 nouveaux bourgeois s'acquittent de

45 florins et 2 femmes étrangères donnent 16 florins pour ce droit. De cette façon, la population de Soufflenheim augmente au début du XVIII^e siècle, de sorte que le chiffre de 500 se justifie.

Cette augmentation a commencé sans doute vers 1650. La présence dans le village d'un certain nombre d'artisans avant 1670 déjà en témoigne, ce qui ne serait pas le cas pour une petite localité.

En effet, dès 1670, les comptes communaux mentionnent des maçons, des charpentiers, un tuilier, un serrurier, un forgeron, un charron, occupés à différents travaux pour la commune. Les potiers ne sont nommés que rarement. Ils ne travaillent guère pour la communauté. Les aubergistes sont là dès 1660 (et sans doute auparavant). Il y en a deux : Lorentz Schaeffer qui est également Schultheiss et Lorentz Cron. A partir de 1681, ils sont trois. Après 1700 ils sont quatre, preuve que le village s'agrandit. Ces aubergistes fournissent aux bourgeois le vin nécessaire. Les quantités, pour lesquelles ils doivent payer la taxe prescrite, le "Umgeld", sont assez considérables. Dans les années 1660, la moyenne annuelle est : 351 mesures (Ohmen). En 1680 : 366 mesures pour trois aubergistes et en 1690, pour quatre aubergistes : 400 mesures par an. En 1699 on indique pour la première fois la consommation de 50 mesures de bière débitées par l'un des aubergistes. La consommation considérable de vin est significative : on est riche dans le village.

L'existence de nombreux artisans prouve une activité intense. Mais ce n'est qu'un aspect de la vie du village. Celle-ci est basée avant tout sur l'agriculture et l'élevage qui nourrissent la population.

Le ban étendu comprend trois parties : les terres de labour, les prés, la forêt. Chacune a son importance. Après la longue guerre, ces terres sont exploitées activement. Mais elles ont besoin d'être remaniées. Le 10 novembre 1658, sur ordre des autorités, le ban est "renouvelé" sous le Schultheiss Hans Heinrich Schaeffer, sans détails. En 1662, le ban est réexaminé ; il comprend 511 "Acker" de champs, 291,5 "Acker" de prés dont 169 de prés communaux (Allmendwiesen). Les bourgeois les plus importants possèdent 56 Acker, 47 Acker, 29, 28, 24 et 21 Acker (6). En 1688, sous le Schultheiss Hans Jacob Schaeffer, le ban est à nouveau renouvelé et plus tard encore en 1722.

La révision du ban est à la charge du Schultheiss. Pour établir le cadastre, il est aidé par les "Merker" en 1673 et 1680. Ces hommes, au nombre de huit, reçoivent 1 florin, 6 sous. Ils plantent des pieux pour délimiter les champs, les limites du ban (Scheidtgang) et des biens fonciers communaux (Allmendt). En 1682, ils font le tour des prés, en 1683 ils donnent l'ordre de nettoyer les champs (butzen) ; en 1709, ils arpentent les champs et plantent des bornes.

Les documents ne donnent que peu de renseignements sur l'agriculture. Les nombreux champs sont la propriété soit des paysans, soit de la commune. Les cultures ne sont pas indiquées. La commune doit fournir aux autorités militaires de l'avoine, du foin et de la paille, mais également des haricots et des petits pois.

L'élevage est important. Les gardiens de chevaux, de vaches et de porcs en sont la preuve, de même que la maison des bergers et une étable communale. A de nombreuses reprises, il est question du taureau communal, lorsqu'il s'agit de le soigner ou lorsqu'il s'agit d'en acquérir un autre. Le nombre de bêtes n'est pas mentionné. Suivant les comptes

communaux, le prévôt et les échevins "ont inscrit le bétail" (1697, 1698). A ce sujet, les bergers ayant dénombré les bêtes au pâturage reçoivent une rétribution (1699).

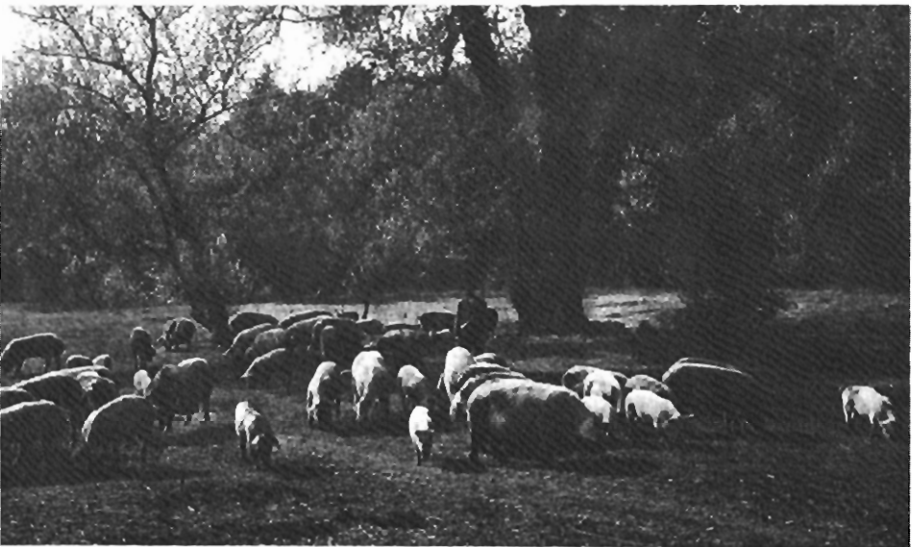
Les prés doivent être bien tenus et les fossés curés à cause des inondations. Un employé spécial, le "Friese" est le préposé aux travaux de drainage, il s'occupe du fossé principal, le "Landgraben" qui est nettoyé périodiquement. En 1683, et en 1684, il est rétribué pour l'arpenter (abzumessen), le creuser (aufzuwerfen) et l'améliorer (auszubessern). Il en fait de même pour le Stockmattengraben, reçoit des émoluments pour créer un nouveau fossé (den neuen Graben zu friesen) : 83 florins. Il fait le relevé des nouveaux fossés pour 167 florins (1699), creuse un fossé à l'endroit appelé "Riedenberg" pour 122 florins, fait construire des ponts comme celui du chemin vers Rohrwiler pour 92 florins. Des sommes considérables sont dépensées par la commune pour le travail des journaliers (Tagelöhner) qui nettoient et réparent les fossés et les rigoles dans le finage. Une dépense de 598 florins en 1700, 463 florins en 1701, et 143 florins en 1715 est mentionnée pour les fossés de la commune.

Ces travaux dans le ban ont donné naissance à d'anciens ou de récents lieux-dits (Flurnamen) : Mittelfeld, Niederfeld, ce qui prouve l'assolement triennal, Bergacker, Imberacker, puis à de nombreux prés ; Niedermatt, Obermatt, Riedmatten, Stockmatten, Schlangenmatt, Neumatte, Schofmatten, Stortzmatten, Rammelsheusermatt, Schnepfenmatten, Hattermatt, Pfaffenheckmatten, Federlesmatt, Klossmatten, Dieterswördtmatten, auxquels on peut ajouter des endroits humides Ecklach, herzlach, Bubenlach ou Buchensee, Rote Pfuehl ; Sigelgericht indique une parcelle qui a été érodée (gereut, gerodet),

Geiswöll ou Gysswöll am Landgraben et Klingen complètent la liste.

Les prés appartiennent à des particuliers, mais surtout à la commune qui les loue pour le foin et le regain et en retire des revenus appréciables ; en 1666 par exemple, 63 florins des bouchers de Strasbourg (von den Metzgern zu Strassburg für die Riedmatten).

La troisième partie du ban comprend la forêt communale à l'Est du village en direction de Rountzenheim, dans la partie basse du finage. Elle procure à la commune des revenus importants par la vente de bois, chênes et hêtres d'une part, bois de chauffage d'autre part. En 1700, les ventes atteignent 500 florins, en 1702, 881 florins, et les chiffres montent jusqu'à 1500 florins en 1703, mais s'élèvent en moyenne de 800 à 1100 florins au début du XVIII^e siècle. Trois garde-forestiers s'occupent de la forêt et touchent un salaire, parfois des rétributions spéciales au moment des chasses. Les clients ne sont pas



La Glandée près de Sessenheim.

indiqués, à l'exception d'un Hollandais en 1685 (vom Hollender für Eichbäume 30 florins). Remarquons pour 1710 la vente de bois à un "feseur de sabos". Les bûcherons sont actifs toute l'année.

La glandée (Ecker) avait son importance pour l'élevage des porcs. Là également la commune réalise des bénéfices, mais elle doit payer les "Eckerhirte" ou "Eckerknecht", les porchers. Ces bénéfices s'élèvent par exemple pour 1664 à plus de 100 florins, en 1697 à 325 florins. Cette glandée a lieu dans la forêt communale mais également dans la grande forêt de Haguenau où les autorisations spéciales sont nécessaires.

Le travail pendant l'année, s'interrompait par l'un ou l'autre jour de loisir. Parmi eux on peut citer les fêtes religieuses avec leurs processions. Le dimanche, on fréquentait les auberges. Des coutumes existaient avant le XVII^e siècle et permettaient certaines distractions. La principale journée était celle de la fête du village, le "Messtag" ou "Messti". Elle semble avoir été fort bruyante, et provoquait des désordres. Ce jour là, des gardiens spéciaux doivent veiller à l'ordre : le "Pitel" en 1664, le "Waechter" en 1665, 1666, 1673, le "Messtag huter" en 1674. En 1682, la "Kirchweih", la fête de la Dédicace de l'église, a lieu en même temps que le "messti", et dure trois jours. En 1698 et 1699 on parle des gardiens de la foire qui reçoivent des indemnités à cette occasion, ainsi qu'en 1701. Mais, après la Guerre de la Succession d'Espagne, on ne trouve plus d'inscription à ce sujet, les temps étaient devenus trop durs. La coutume du "Messti" reprit cependant plus tard.

Le carnaval est également fêté. En 1702 les comptes communaux mentionnent la dépense pour le vin consommé à travers toute la

Zu/geb geldt		Zu/geb Schelt	
Zu/geb für blaue eis/gob	7 36 9	Zu/geb für den Jural 2 3/4 für den Brief	
Zu/geb dem/geb	6 9	dem/geb für den	2 9
Zu/geb für den/geb zu den/geb	8 9	Zu/geb für den/geb den/geb	8 9
Zu/geb für den/geb den/geb	3 9	Zu/geb für den/geb den/geb	2 3/4 9
Zu/geb für den/geb zu den/geb	13 8 9	Zu/geb für den/geb den/geb	
Zu/geb 3 Ringe/geb den/geb	6 9	Zu/geb für den/geb den/geb	6 3/4 9
Zu/geb für den/geb den/geb	10 9	Zu/geb für den/geb den/geb	3 9
Zu/geb für den/geb den/geb	1 R	Zu/geb für den/geb den/geb	6 9
Zu/geb für den/geb den/geb	2 36 9	Zu/geb für den/geb den/geb	
atg - 3 R 12 13 8 9		atg 2 R 3 3 8 9	

Registre des dépenses (Ausgabegeld) daté de 1681

commune le jour de carnaval, mais c'est sporadique. Par contre, le carnaval des femmes, le "Scheurtag" fait plus de bruit. En 1664, les comptes indiquent "den burgern weibern uff die Fastnacht zur Neuen Wein geben" 3 florins, 5 sous, en 1665 "auf der Fastnacht den burgers weibern zu verzehren geben" 2 florins, 6 sous, en 1671 "am Scheurtag den weibern zum besten geben" 4 sous, de même en 1673. En 1681 lors du carnaval "die Weiber altem gebrauch nach den Heimbürger gefangen", il doit se libérer pour la somme de 4 florins, 9 sous, en 1689 "der Heimbürger an der Fastnacht den Weibern zu verzehren geben" 3 florins, 8 sous. Après cette date, par suite de la guerre, ces coutumes cessent ou se font plus modestes ; en tout cas les comptes communaux ne les mentionnent plus. En 1683, une note indique : "Ordre gebracht wegen der spilleuth das Dantzen zu verbieten".

3 - Les comptes communaux.

L'un des devoirs les plus importants du Heimbürger était l'établissement des comptes communaux année par année. Ils donnent la situation financière de la commune. Inscrits par le Heimbürger, ils sont contrôlés par le Schultheiss et les échevins du tribunal de Soufflenheim jusqu'en 1685. Puis le contrôle devient plus strict. Il est fait par l'autorité supérieure à Haguenau, (die Rechnung abzuhören Oberamtmann, Landschreiber, Schultheiss, Gerichtschöffen). Plus tard encore, à partir de 1699, par le Subdélégué de l'Intendant, le procureur royal, le greffier, parfois à Strasbourg. Tout ce monde se fait payer pour ce travail ; le bailli touche 6 florins, le procureur 3 florins, le greffier 1 florin.

Les chiffres donnés par les comptes, recettes et dépenses, sont modestes dans les années 1660 à 1670 et n'atteignent pas 400

florins, mais ils augmentent considérablement vers 1680 (jusqu'à 700 florins) suite aux impositions demandées par les autorités royales. Après 1680, le chiffre de 1000 florins est dépassé et, à partir de 1700, ils vont jusqu'à 2000 et 3000 florins en se maintenant à la somme moyenne de 2500 livres jusqu'en 1715 (voir le tableau).

Le chapitre des recettes signale les ventes de bois de la forêt communale, de foin et de regain des prés, la taxe sur le vin vendu dans les auberges, le "Umgeld".

Les dépenses concernent les bâtiments communaux, les réparations devenues nécessaires à la suite de la Guerre de Trente Ans, ainsi que les émoluments et les dépenses pour le Schultheiss, le Heimbürger et les agents de la commune, pour le curé et les manifestations religieuses, pour les travaux effectués dans le village et dans le ban.

Jusqu'en 1670, les comptes ne mentionnent pas les dépenses concernant les impôts et redevances payés à la seigneurie (préfecture de Haguenau) et au gouvernement royal. L'organisation financière par l'administration royale se fait à partir de cette année-là.

Un premier impôt est la "Subvention" ou contribution à payer quatre fois par an (Quartalgeld) au "Zinsmeister" de Haguenau. S'y ajoutent les redevances seigneuriales qui remontent au Moyen-Age, à savoir la "Bethe" (taille), celle de la moisson (Erntebeth). Le Schultheiss et le Heimbürger se déplacent à Haguenau à plusieurs reprises, pour s'informer à ce sujet et recevoir les instructions nécessaires.

A partir de 1670, ce "Quartalgeld" est levé régulièrement. S'y ajoutent, à partir de 1672, les sommes pour les corvées des

habitants qui doivent se rendre à Philippsbourg pour des travaux de fortification. La guerre de Hollande éclate et les besoins financiers du roi se font plus pressants. En 1673-1674, la contribution royale s'élève à 205 florins, la commune a des difficultés d'encaissement et doit emprunter 100 florins aux frères Marzolf et à Daniel Baur. Puis les comptes communaux disparaissent pendant plusieurs années.

Lorsqu'on les retrouve en 1680, il est question d'une redevance extraordinaire, s'ajoutant à la contribution royale, le fourrage, primitivement destiné à la cavalerie. Au sujet de la réglementation, le Schultheiss et le Heimburger se rendent quatre fois à Haguenau et doivent accepter les conditions fixées par le Amtmann et le Landschreiber qui viennent d'ailleurs à Soufflenheim pour s'occuper des affaires criminelles (frevelthätigung gehalten), mais rarement.

La contribution royale est levée tous les trois mois. En 1681 elle s'élève à 178 florins. En plus de la beth de la moisson, est due aussi la beth de Noël.

A partir de 1685, apparaît une nouvelle redevance seigneuriale, le Frohngeld, ou redevance de la corvée, payée également tous les trois mois, charge supplémentaire pour les habitants.

De très rudes années suivent, provoquées par la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Mais les comptes manquent jusqu'en 1690. Cette année-là, les charges militaires sont lourdes : le "Winterquartiergeld" s'élève à 126 florins, il faut payer 53 florins aux compagnies installées sur le Rhin (von den Gombeneyer am Rhein). Des fourrages sont à fournir à la forteresse de Fort-Louis (100 florins).

Les impôts sont de plus en plus lourds. En 1691, la subvention s'élève à 100 florins, le "Frongeld" à 260 florins, la Beth de Noël et de la moisson à 28 florins. En 1692 forte augmentation : fourrage 95 florins, subvention 261 florins, les "Beths" 37 florins.

Note intéressante en 1694 : la valeur de l'argent est fixée : 1 florin = 2 livres françaises : "zu renovation in Französischer valor geliefert 656 livres, thut in hiesiger wehrung 358 florins".

Les augmentations des impositions royales mettent la commune en grande difficulté. En 1685, elle doit payer à Walter Weber les intérêts pour un capital de 300 florins emprunté depuis la Guerre de Hollande. En 1694, la commune paye à Josel le Juif, 24 florins, 5 sous d'intérêts. En 1695, elle rembourse la somme de 48 florins empruntés à Haguenu, de même qu'un acompte de 75 florins au meunier. En 1699, elle doit à ce meunier, J.P. Meyer, une somme de 354 florins pour la dette "qu'on avait faite lorsqu'il fallait livrer les grains au roi", de même à Augustin Underkirch, pour le remboursement d'une dette de 224 florins.

En 1695, aux impôts existants s'ajoute la Capitation (Kopfgeld) à payer par tête. Elle s'élève à 96 florins en 1695, à 136 florins en 1696, à 145 florins en 1697, à 515 florins en 1701 et 1702.

La commune paie donc la subvention (appelée aussi Schatzung) : 420 florins, la Capitation : 136 florins, le Frongeld : 198 florins, les redevances seigneuriales (beth de Noël et de la moisson, du pâturage) : 67 florins, auxquels il faut ajouter les dépenses pour les nécessités militaires, le fourrage, la sauvegarde, la milice (1696). La totalité dépassant bientôt les 1000 florins par an. En

1701, nouvelle réglementation des fourrages par ordonnance royale : impôt à payer pour les troupes dans les quartiers d'hiver. Soufflenheim est imposé de 340 livres argent de France à payer en deux termes, le 15 janvier et le 1er mars.

La situation empire pendant la Guerre de la Succession d'Espagne (1701-1714) qui est pénible pour le Nord de l'Alsace, à la fois dans le domaine militaire et dans celui des charges financières. La commune doit vendre de grandes quantités de bois et la glandée. Elle doit faire fructifier les prés loués et rassembler auprès des habitants les sommes nécessaires aux impositions. Après 1701, les comptes communaux mentionnent, en moyenne, 2500 florins par an.

La guerre pèse lourd sur la région. L'ennemi envahit l'Alsace du Nord et l'occupe temporairement en levant de fortes contributions. Malgré cela, Soufflenheim doit payer les impôts royaux. Elle ne peut faire face qu'en ayant recours à des emprunts dont elle doit payer les intérêts : en 1705 pour Isaac Heysch : 300 florins, pour Christian Moser : 177 florins, pour Daniel Hug : 400 florins. L'année suivante elle paie 10 florins puis 24 florins au Sieur Heysch à titre d'intérêts. En 1709 elle paie à Bartholomé Querquer, le boucher de Fort-Louis, des intérêts pour la somme de 184 florins ; en 1710 à Daniel Hug de Bischwiller, 30 florins pour un emprunt de 500 florins ; de même en 1710, à la veuve de Martin Bruckert, 20 florins pour une somme analogue, à d'autres encore. En 1709, elle débourse 143 florins d'intérêts à 7 créanciers. Ces intérêts continuent à courir dans les années suivantes. Mais la commune arrive à équilibrer son budget, avec un reliquat qui sera utilisé l'année suivante. En 1714, les impôts royaux et les redevances seigneuriales s'élèvent à près de 2000 florins auxquels il faut ajouter 440 florins pour les

fournitures militaires et les quartiers d'hiver des troupes.

La paix revenue (Paix d'Utrecht, 1713 ; Paix de Rastatten, en 1714), les impositions restent élevées, elles augmenteront même encore. Année par année, les habitants de Soufflenheim, pour la plupart de petits et moyens paysans, souffrent des lourdes charges que le gouvernement royal leur impose, comme à tout le pays d'ailleurs.

4 - Les épreuves de Soufflenheim pendant les guerres de Louis XIV.

La guerre de Hollande (1673-1678) n'affecte pas beaucoup la région de Soufflenheim. Elle crée cependant l'inquiétude au sein de la population et entraîne de nouvelles charges financières. En 1672-1673, les comptes communaux indiquent que des fruits, du foin et de l'avoine ont été livrés à la forteresse de Philippsbourg, occupée par les troupes françaises. Un premier groupe d'habitants y effectue des corvées (fröhner), puis un deuxième groupe (die andere rott burger nach Philippsburg zu frohn gemüsst) et un troisième groupe un peu plus tard, occasionnant une dépense de 36 florins.

En 1673-1674, les comptes relatent que les troupes de Turenne sont logées dans le village pendant deux jours (die Turenische völkher) pour une dépense de 15 florins, 8 sous. Peu de temps après, le prince de Condé passe la nuit avec ses troupes et consomme du vin pour 15 florins. A plusieurs reprises, des troupes françaises sont logées chez l'habitant, ce qui est onéreux. Les comptes communaux manquent pour les années suivantes, durant lesquelles les Impériaux envahissent l'Alsace, mais la région de Soufflenheim n'en souffre pas, jusqu'au moment où le maréchal Turenne l'emporte sur les Impériaux et les Brandebourgeois dans la bataille de Turckheim

(janvier 1675), les obligeant à une retraite précipitée au-delà du Rhin. Dans les années suivantes, la région est occupée par les troupes françaises qui, en 1677, incendient Haguenau. Après la paix de Nimègue (1678), l'Alsace est rattachée plus étroitement au royaume de France, surtout après la prise de Strasbourg en 1681. Les troupes sont toujours là, le quartier-général se retrouve à Soufflenheim en 1680 et y cause des dégâts (als das Hauptquartier zu Sufflenheim gestandten für das fourage und erlitten schaden empfangen 20 florins).

* * *

Une nouvelle guerre éclate entre Louis XIV et l'Empire, la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) dont le village eut à souffrir.

A partir de 1690, les comptes communaux mentionnent les nombreuses obligations du village ; d'abord les fournitures militaires aux forteresses de Philippsburg et surtout de Fort-Louis, construites sur ordre de Louis XIV, d'après les plans de Vauban, à partir de 1685, puis les dépenses occasionnées par les quartiers d'hiver des troupes, gouffre financier pour les villages. La "salva guardia" (sauvegarde), la troupe pour la protection de la commune, dépense plus de 120 florins en une année, puis la fourniture de 30 sacs d'avoine à Beinheim pour "Monsieur le Général" : plus de 100 florins. Des transports sont effectués avec 27 voitures vers Fort-Louis. Un nouveau quartier d'hiver coûte 1226 florins ; les fournitures "zu den Companien am Rhein" : 53 florins. Les militaires, les "fouragschirer" réquisitionnent, pillent l'église et les maisons (die kirch und heiser beraubt).

En 1691 et 1692, en plus des sommes nécessaires pour les quartiers d'hiver, la

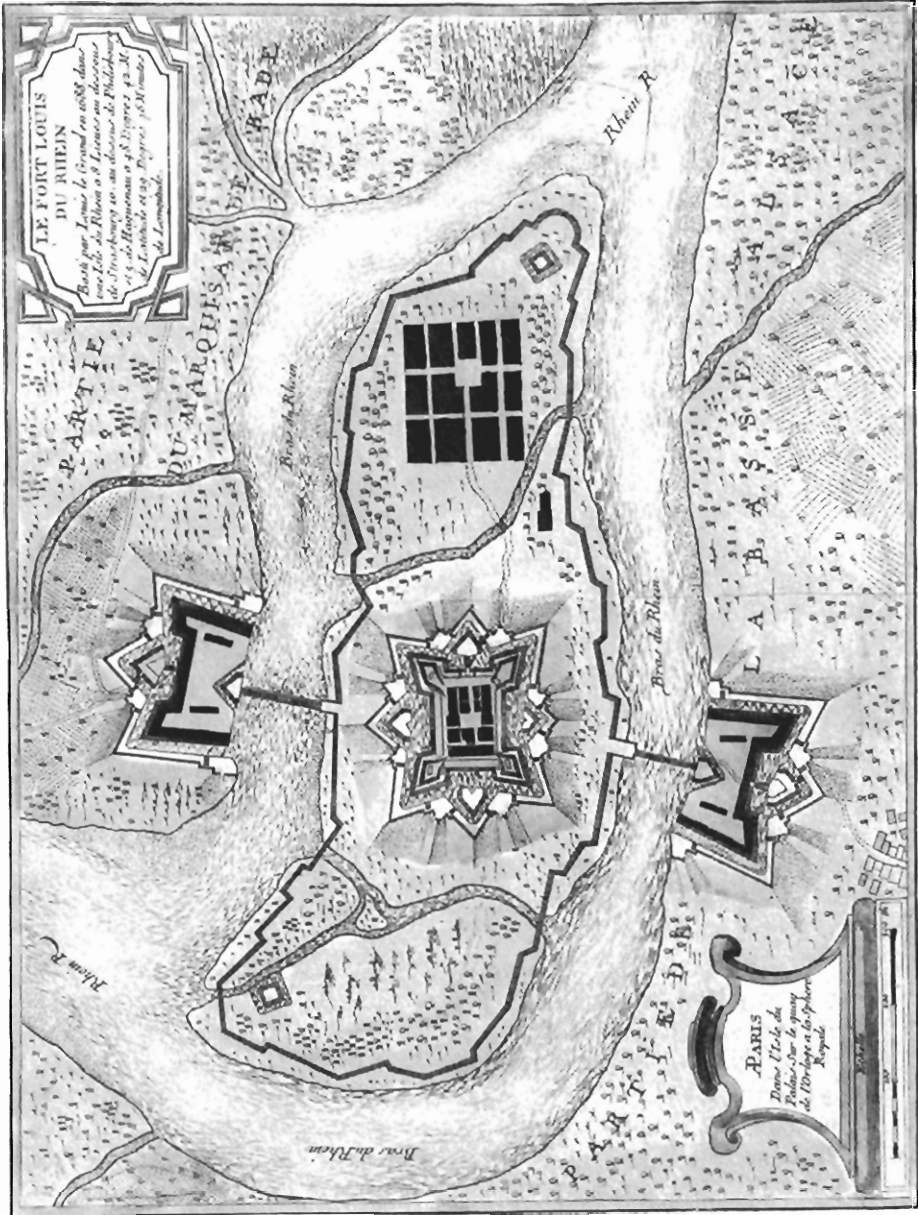
création d'une milice par le gouvernement provoque de nouvelles dépenses. Le Schultheiss et le Heimbürger se rendent à Haguenau au sujet des volontaires (frey willigen) et fournissent l'argent nécessaire pour la "monture" de ces hommes tirés au sort parmi les célibataires du village. Des nouvelles fournitures d'avoine vont à Fort-Louis, de paille et de fourrage à Wissembourg.

Dans les années suivantes, les dépenses militaires restent fortes, pour les 10 compagnies du Rhin, pour des militaires de passage, et la sauvegarde (170 florins). Pour l'entretien de la milice, des hommes de Soufflenheim sont recrutés et munis de bas, de gants, de "camisols", de sacs (plus de 100 florins en 1695 ; plus de 120 florins en 1696 ; plus de 150 florins en 1697). Les fournitures de paille et d'avoine pour Fort-Louis et pour Surbourg coûtent 177 florins. Continuellement, les exigences des militaires inquiètent la population, obligée de faire de très gros sacrifices.

* * *

Le traité de Ryswick en 1697 est accueilli avec un grand soulagement par les villageois de l'Alsace du Nord. Mais la paix est de courte durée. En 1701, la Guerre de la Succession d'Espagne éclate. Elle sera dangeureuse pour la région et provoquera une véritable désolation et un appauvrissement considérable. Soufflenheim est durement malmené et subit de graves dommages, occupé tantôt par les Français, tantôt par les "Allemands" ou "l'ennemi", d'après les comptes communaux dont les rapports aux autorités françaises de Haguenau ou de Strasbourg se font régulièrement.

En 1702, le prince Louis de Bade s'empare de Wissembourg et de Landau, s'avance jusqu'à la Moder, et établit son quartier-



Fort-Louis au début du XVIII^e siècle

général à Bischwiller. Soufflenheim est occupé par les alliés, et les comptes mentionnent les dépenses pour la "teutsche parthy", les fournitures de pain aux Allemands qui occupent la région et assiègent Landau. La commune doit fournir des voitures (196 florins), payer la sauvegarde allemande (22 florins), et fournir du pain et du vin à Wissembourg (plus de 40 florins). En 1703, mêmes fortes dépenses pour la sauvegarde, la fourniture de voitures à Landau, le pain, l'avoine, le vin pour 350 florins, alors que les militaires allemands consomment pour 170 florins dans les quatre auberges. De plus, la commune doit payer aux "Allemands pour les prisonniers qui doivent travailler aux retranchements de Wissembourg" et pour les bourgeois prisonniers à Lauterbourg (180 florins), pour la sauvegarde du village 244 florins. Elle doit avancer 300 florins pour "l'élargissement de pauvres prisonniers", fournir des hommes de corvée (fröhner) à Landau (145 florins), fournir du bois de chauffage et des chandelles aux Allemands à Wissembourg (30 florins). Finalement, le maréchal Villars repousse les Allemands au-delà du Rhin.

En 1704, les alliés envahissent à nouveau l'Alsace du Nord et avancent jusqu'à Haguenau qui est prise. Fort-Louis est assiégée. Villars s'efforce de tenir les lignes de Haguenau et d'empêcher la perte de Fort-Louis. En décembre 1704, Soufflenheim doit fournir aux allemands du fourrage et des vivres (429 florins) ; en janvier et février 1705 de grosses sommes, près de 1200 florins. Et cela se poursuit par des fournitures en bois, en viande, en avoine et en blé. Les frais pour le Schultheiss emprisonné à Seltz s'élèvent à 30 florins. En ces pires moments de 1705, on emporta les deux cloches à Bischwiller pour les sauvegarder.

En 1706 et 1707 la région est dégagée par les Français, Fort-Louis est débloquée.

Mais pour Soufflenheim, les dépenses restent élevées. La sauvegarde, les quartiers d'hiver, les officiers, les fournitures coûtent toujours aussi cher et cela se poursuit jusqu'en 1707 et 1708. Le danger allemand est écarté en 1708, mais la guerre continue. Des troupes occupent toujours Soufflenheim. Ce n'est qu'à partir de 1709, une année froide et malheureuse, que les dépenses commencent à diminuer. Mais toujours, (en 1710) la sauvegarde doit être payée de même que les quartiers d'hiver. Les dépenses pour les chandelles, le sel, le beurre, la viande, exigées par les officiers de hussards, s'élèvent à plus de 500 florins, spécialement pour Monsieur de Ferrette, Colonel de hussards (170 florins) et son Capitaine, occupés à des travaux de fortification (40 florins). En 1711, les dépenses pour les militaires restent fort importantes et s'élèvent à plus de 1500 florins.

Est-ce étonnant si en 1707 la commune est obligée de s'endetter ? Cette année-là, elle emprunte 300 florins à Isaac Heysch, 177 florins à Christian Moser, 400 florins à Daniël Hug, ce qui nécessite le remboursement d'intérêts en 1708 et 1709.

Dans les années suivantes, la situation s'améliore, mais elle nécessite toujours des soutiens qui coûtent cher : en 1712, les frais des quartiers d'hiver s'élèvent à 170 florins ; en 1713, à 347 florins. De plus, la sauvegarde exige près de 350 florins. Mais "lorsque l'armée a passé" les dépenses pour les soldats s'élèvent à 373 florins. En 1714 encore, les quartiers d'hiver exigent 440 florins. Heureusement, les traités d'Utrecht en 1713, et de Rastatt en 1714, mettent fin à cette longue guerre qui a épuisé tout le pays.

Les sacrifices ont été terriblement lourds. Certes, Soufflenheim n'a pas eu à déplorer de victimes, ni subi de destructions.

Mais le village a souffert, occupé par les troupes ennemies qui réclamaient des fournitures de toutes sortes, des corvées continuelles, de fortes sommes d'argent. Et la situation ne s'améliora pas lorsque les Français revinrent. D'année en année, le village appauvri dut réunir de grosses sommes pour les impôts royaux. Il n'en fut jamais déchargé ! On se demande comment la population, qui a travaillé durement aux champs pour subsister, a pu supporter toutes ces dépenses. Le village s'est appauvri considérablement, les guerres de Louis XIV l'ont durement éprouvé pendant les dernières années de son règne.

5 - La vie religieuse et l'école.

Les comptes communaux donnent de nombreuses indications sur la vie religieuse, car la commune prenait à son compte toutes les dépenses pour l'église, les desservants, les manifestations religieuses. En 1664 il faut de la chaux pour le clocher qui se dégrade. Des processions ont lieu au cours de l'année : autour du ban le 1er mai ; avec croix et bannières à Marienthal. Au retour, l'ecclésiastique et les autorités civiles qui participent aux cérémonies, ainsi que les chanteurs et les porteurs de bannières, prennent un repas payé par la commune. La dîme est mise aux enchères (1665-1666). Il en est question dès 1660. Le presbytère nécessitait des réparations. Un litige à ce sujet opposa la commune de Soufflenheim et les décimateurs qui, percevant la dîme, avaient à leur charge la réparation des bâtiments religieux (7). A ce moment-là la dîme était partagée entre le curé, la fabrique de l'église et les nobles de Huffel et de Steincallenfels (8). Mais il n'en est plus guère question. Au XVIII^e siècle on trouvera des précisions. En 1662, l'église possédait 22 champs (Acker), le presbytère comprenait la maison, la grange et les écuries.

Pendant les années 1664-1665, il n'y avait pas encore de curé. Mais la vie de la paroisse était bien organisée. Les processions en sont la preuve. Les pères Jésuites de Hagenau s'occupent des offices, parfois ce sont les pères Capucins. A Noël 1665, il est intéressant de le noter, on organise "un jeu" (sans doute un jeu de la Nativité), et les jeunes qui participent, sont récompensés par un repas (als uf Weihnachten das Spill gehalten, ist von den jungen Gesellen verzehrt 4 sous, 3 deniers). L'organisation d'un jeu de Noël est typique de l'action religieuse des Jésuites.

La même année, le Schultheiss et le marguillier (kirchenschaffner) se rendent à Hagenau auprès du Père "Rector" à propos d'un curé (wegen des Pfarrherrn) pour la paroisse. Les comptes communaux marquent en effet que la paroisse n'ayant pas de curé a été administrée par les Jésuites (von der Kirchen eini Zeitlang zu versehen) qui maintenant perçoivent des honoraires (ausbezahlt). Ils indiquent également qu'à certains moments, les Capucins assuraient des offices (den herrn Capuzinern zu unterschiedlichen Malen den Gottesdienst zu versehen). Ils sont également payés mais ils partent (die Herrn Patres Capuziner abgezogen). A présent un curé est là, il assure les offices et organise les processions autour du ban et à Marienthal. Ses honoraires sont faibles : 8 florins en 1667, 15 florins en 1662. Pour la petite dîme, il touche 15 florins (1666). D'autres processions ont lieu au couvent de Koenigsbruck, de même que le jour de la Saint-Wendelin, patron des bergers et du bétail, déjà très vénéré jadis. En cette année 1668, a lieu un autre jeu en l'honneur de Saint Joseph (als der Pfarrer das Spiel von Sankt Joseph gehalten), et on offre aux jeunes (die jungen Gesellen) un petit repas. La vénération de Saint Joseph est plus vivante depuis cette époque.

En 1669, les honoraires du curé sont fixés à 30 florins. A Noël, il reçoit de la commune une indemnité pour avoir fait une crèche (das Krippelein uff Weynachten gemacht). En 1670, on mentionne la bénédiction du bétail (das Vieh gesegnet). A la Saint-Sébastien, le curé, qui a célébré un office solennel, reçoit du pain et du vin. Il est également fait mention d'une caisse du sanctuaire dont les comptes sont gérés (heiligen rechnung). En même temps, la commune doit acheter des tuiles pour le clocher de l'église.

En 1671, l'Ascension est célébrée avec éclat. Après l'office les autorités dépensent 4 florins 5 sous. A la Saint Jean et le jour des morts, le curé est indemnisé par du vin (seggen und communion Wein). Une fois de plus, il organise un jeu qui n'est pas précisé (Pfarrer ein Spiel gehalten), et on paie les participants en vin. C'est le temps de l'après Guerre de Trente Ans, désastreuse sur le plan religieux. La restauration du catholicisme est très activement menée par les Jésuites et les Capucins, de même que par les curés qui raniment la vie religieuse et approfondissent la foi par des offices solennels et de nombreuses fêtes ; des pèlerinages, des processions, et même des jeux scéniques à caractère religieux. Les processions annuelles sont citées régulièrement : celle du 1er mai, des rogations (autour du ban), à Koenigsbruck, à Schirrhein, la Fête-Dieu (Corporis Christi) très solennelle, la procession du pèlerinage à Marienthal. En 1680 le décompte de la "heiligen Rechnung" est présenté par le "Heiligen Meyer" ou "heiligenpfleger", l'administrateur de la prébende de "unser lieben frawen und sankt Wendelin pfrundt geld". Ce sont les comptes de la fabrique de l'église, recettes et dépenses. Les recettes énumèrent les contributions des habitants de Soufflenheim soumis à cette redevance ; 64 noms y figurent, c'est la plus ancienne liste

des habitants qui donnent leur écot, 1 ou 2 florins rarement, la plupart 3, 5 7 ou 10 sous ou bien partiellement du blé. La recette totale s'élève à 107 florins, 4 sous. Les dépenses concernent tout ce qui a été payé au cours de l'année pour l'église : offices, huile, encens, lampe éternelle, cierges, aumônes, cérémonies de Pâques (ostertauff), Fête-Dieu, Pentecôte (Pfingst tauff), dépenses pour le vin et le repas après les manifestations, mais aussi indemnités pour ceux qui sont présents au décompte : le Schultheiss, le bailli et le greffier (Landschreiben), également le sacristain qui a créé les figures de la crèche de Noël (dem Messner zu dem Weinacht krippelein geformiert) donc en terre cuite ; cela est tout à fait caractéristique pour Soufflenheim. Le décompte est fait le 11 mars 1681 en présence du curé (H. Patris Robert Biehler des Pfarrhern), du Schultheiss, du nouveau et de l'ancien "heyligen Meyer". Ce dernier se présente avec le Schultheiss à la chancellerie de Haguenau où il doit prêter serment. L'importance des décomptes de cette prébende est attestée par la présence du bailli et de son greffier.

Dans les années suivantes sont encore mentionnées les mêmes processions à Marienthal, à Koenigsbruck, autour du ban, à Schirrhein, alors que les gens de Schirrhein viennent en procession à Soufflenheim dans la semaine des rogations. Des réparations au clocher sont nécessaires. En 1682, un couvreur de bardeaux entreprend le travail pour 105 florins (dem Schindeldecker den Kirchtum verdingt). Dans le cimetière qui entoure l'église, se dresse un grand crucifix qu'il faut repeindre. En 1682, les Capucins bénissent le bétail (den H. Capuzinern, die das Vieh benediciert), coutume fort répandue en Alsace. Un nouveau curé arrive en 1683. On ignore son nom.

En 1685, la commune paie une nouvelle chasuble (ein grünes Messgewand oder Casuale in unsere Kirche). Pour rehausser la Fête-Dieu (uff Corporis Christi) on achète de la poudre pour les coups de feu, coutume qui existe encore aujourd'hui dans certains endroits. Une petite cloche (klein glöcklin) est achetée, et le Heimbürger la cherche à Seltz. On achète encore d'autres chasubles et des bannières neuves dont une rouge, probablement parcequ'en cette année-là, la paroisse eut la visite du vicaire général de l'évêché.

En 1690, la paroisse accueille un nouveau curé, les processions continuent comme par le passé, dont une à Roeschwoog. L'église cause des soucis, en 1693 sont achetées des tuiles pour le toit, en 1698 des tuiles, des planches et des vitraux. Le curé touche 30 florins d'honoraires annuels. Plus tard, il en touchera 60.

En 1700 la chaire est réparée par un menuisier de Beinheim pour 43 florins. D'autres réparations sont nécessaires. Les autorités s'en soucient mais la guerre sévit et on ne peut procéder aux travaux. En 1714, des soldats participent à la réparation de l'église, même les officiers, qui touchent 30 florins "pour leur peine". D'autres personnes y travaillent également pour 39 florins. Les vitraux sont réparés, une cloche est achetée (295 florins). 108 florins sont dépensés pour l'horloge et pour la bénédiction solennelle de la cloche.

Dans ces décennies de crises et de guerres, il n'est plus fait mention des jeux à l'occasion de fêtes religieuses, ni de la crèche de Noël.

l'école :

Dans les premiers comptes communaux on mentionne le maître d'école (Schulmeister). En

1665-1666 l'ancien maître est congédié (abgekündet) et un nouveau maître est agréé par le Schultheiss et le Heimbürger. L'école existe donc depuis un certain nombre d'années. Le nouveau maître touche un salaire, en partie en espèces : 8 florins, en partie en nature : fruits, 4 sacs de blé et 3 sétiers, qui dans les années suivantes sont payés en espèces. Ce maître reste durant deux décennies, son nom n'est pas indiqué.

En 1683, les comptes mentionnent un nouvel instituteur (als man den Schulmeister wieder gedingt). En 1693, même mention au sujet du maître d'école. A partir de 1699 il est parfois appelé "Mestre d'école". Il enseigne dans une maison mise à sa disposition par la commune et qu'on appelle "Schulhaus". On ne sait rien sur l'enseignement qu'il donne, ni sur le nombre d'élèves. Il donne un enseignement plus ou moins rudimentaire : lecture, écriture, calcul, chant.

En 1701, il a un appointement de 14 florins et 6 réseaux de blé d'une valeur de 30 florins. En 1702 les frais de réparation ou de construction du "Schulhaus" s'élèvent à 130 florins. Année par année, son traitement est indiqué, une partie en argent, une partie en blé. Il doit remonter l'horloge.

Les maîtres restent durant de longues années et il est fort intéressant de noter qu'au lendemain de la Guerre de Trente Ans, la commune de Soufflenheim a son maître d'école et le garde sans interruption dans les dernières décennies du XVII^e siècle. On peut se demander si une école existait dans le village dès le début de ce siècle, voire au XVI^e siècle déjà.

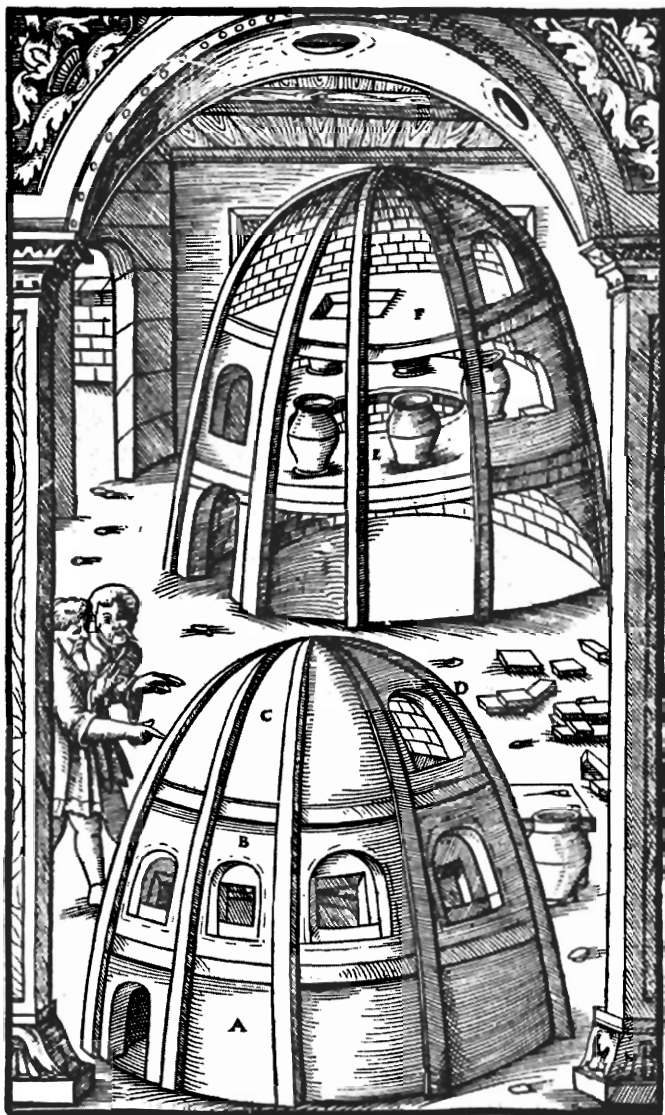
6 - Les potiers.

Les renseignements sur les potiers du XVII^e siècle sont peu nombreux. En 1682 le

Conseil Souverain d'Alsace, la haute instance judiciaire du pays, confirma le règlement des potiers établis entre Strasbourg et Bâle, répétant les dispositions de celui de l'empereur Ferdinand II en 1622. Mais aucun document ne nous apprend si les potiers de Soufflenheim devaient se conformer à ces dispositions.

Après la Guerre de Trente Ans, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle (9), la profession se releva. En 1689 neuf potiers durent payer 30 sous chacun pour l'extraction de la terre glaise (10). Après les temps troublés et les désordres, ils croyaient pouvoir se soustraire à cette taxe. Grande erreur de leur part, car entre 1696 et 1701, ils furent arrêtés pour s'être approvisionnés en terre glaise sans avoir payé la taxe. Comme à chaque fois, neuf potiers sont mentionnés. Il n'y avait donc à ce moment-là que neuf potiers. La Guerre de la Succession d'Espagne survenant avec ses troubles, il n'est plus question de la taxation.

Les comptes communaux parlent peu des potiers et de leur activité. En 1684 ils indiquent que des tasses et des pots ont été payés pour un officier (H. Leydenand für schislen und höffen), de même en 1685. Une part importante de l'activité concerne la création de carreaux de poêles et leur fabrication. En 1698, par exemple, on peut dire qu'un potier touche 2 florins 5 sous pour un poêle à la Laube (gemeiner offe uff der laub). En 1714 de même, un potier reçoit 4 florins pour la fabrication d'un autre poêle.



Four de potier (XVI^e siècle)

NOTES :

- (1) Voir : R. REUSS, l'Alsace au XVII^e siècle, Paris 1896, et récemment : G. LIVET, l'intendance d'Alsace sous Louis XIV, 1648-1715, Paris 1956.
- (2) Archives Départementales du Bas-Rhin, 1 E 62 (ancien Notariat de Haguenau), une grosse liasse, Comptes communaux de Soufflenheim, année par année à partir de 1666 ; quelques années manquent. Toutes les indications du textes sont tirées de ces comptes très détaillés. Les comptes sont faits en florins (Gulden), en sous (Schilling) et en deniers (Pfenning), abrégés : fl. s., d. (le florin vaut 20 s., le sou 12 d., 1 florin = 240 d.). Pendant toute l'époque française jusqu'à la Révolution, on calcule en fl. et non en livres françaises.
- (3) A. KOCHER, Das Uffriedt, Strasbourg 1911, pp. 50-53, Geschichte des Dorfes Sufflenheim ; pp. 54-57, Geschichte der Pfarrei Sufflenheim.
- (4) M. BARTH, Visitationsberichte des Bistums vom Jahre 1660, p. 1527, Archiv für elsässische Kirchengeschichte 1943, p. 223 et suivantes.
- (5) AD B-Rh., A1 E 62, n° 15.
- (6) KOCHER, P. 51.
- (7) AD B-Rh., g. 1923, n° 4.
- (8) GRANDIDIER, Oeuvres inédites, Tome VI, p. 379.
- (9) Töpferei im Elsass (Lutz Röhrich und Gertraud Meinel), Bühl 1975, pp. 54 et 57. A.M. BURG, "Les Potiers de terre de Haguenau du XIII^e au XIV^e siècle" dans : Artisans et Ouvriers d'Alsace, Strasbourg, 1965, p. 79 et suivantes.
- (10) A.M. RAG, AA 230, n° 3, "Mémoires des droits annexés à la Préfecture royale de Haguenau et de quoy ils se sont montés l'année 1688", fol. 2 verso : "le droit des fosses de Soufflenheim est un droit qui se paye par les potiers de terre pour avoir la permission d'y prendre de la terre à raison de trente sols pour chaque potier par an".

APPENDICES :

**1 - Listes des Schultheiss et des heimburger
(1664-1715).**

Schultheiss :

1664-1667 : Hans Heinrich Schäfer ou Schäffer
1668-1671 : Lorenz Schäfer
1672-1679 : ?
1680-1685 : Jacob Schäfer
1686-1689 : ?
1690-1699 : Hans Jacob Schäfer
1700-1715 : Adam Sceffer (ou Schaffler)

Heimburger, Burgermeister :

1663 : Georg Irr et Hans Bandel, "gewesen
Heimburger im anno 1663 jahr".
1664 : Hans Artz et Claus Träger
1665 : Hans Kieffer et Hans Artz
1666 : Jacob Wagner et Joseph Burckhart
1667 : Hans Hörstel et Jacob May
1668 : Theobald Irr et Hans Jacob Schäffer
1669 : Hans Metz et Paul Breckhinger
1670 : Veltin Ulrich et Hans Kier
1672 : Jacob Bergner, heimburger (à partir de
ce moment un seul heimburger).
1673 : Jacob Wagner
1674 : Jacob Wagner
1675-1680 : ?
1680 : Martin Kir
1681 : Simon ulrich
1682 : Diebold Entz
1683 : Johann Voegelin
1684 : Martin Wagner
1685 : Andreas Goetz
1686-1689 : ?
1690 : Peter Dobler, Bürgermeister
1691 : Andreas Mosser
1692 : Simon ulrich, heimburger
1693 : Johann Lohr, Bürgermeister
1694 : peter Obermeyer
1695 : Adam Hertel
1696 : Lorenz Zensenbrenner

1697 : Mickael Kiehlhofner, Heimbürger
 1698(*) : Augustin Underkirch, Bürgermeister
 1699 : Hans Peter Dobler
 1700 : Jean-Pierre Dobler
 1701 : Urban Foeg
 1702 : Hans Wagner
 1703 : Michel Kielhofner
 1704 : Hans Bernart Hättler
 1705 : Adam May
 1706 : Hans Bernard Höttler
 1707 : Joseph Burgert
 1708 : Jacob Becker
 1709 : Jean Weeber (Weber)
 1710 : Wendlin Götz
 1711 : Jacob Zetvogel
 1712 : Georg Scherrer
 1713 : Michel Burger (Burgert)
 1714 : Thomas..Kieffer
 1715 : Simon Osterreicher

(*) à partir de cette date, toujours : "bürgermeister".

2 - Comptes communaux (1664-1715).

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
	Gulden (Fl.)	Gulden (Fl.)
1664 :	201	269
1665 :	184	148
1666 :	242	243
1667 :	400	264
1668 :	398	365
1669 :	353	365
1670 :	271	?
1671 :	372	224
1672 :	?	?
1673 :	?	?
1674 :	252	?
1675-79	?	?
1680 :	204	201
1681 :	162	178
1682 :	399	367
1683 :	770	482
1684 :	620	452

1685 :	379	364	
1686-89	?	?	
1690 :	1 401	1 446	(*)
1691 :	1 010	914	
1692 :	882	830	
1693 :	986	1 005	
1694 :	1 925 (**)	1 934	
1695 :	1 251	1 208	
1696 :	1 127	1 124	
1697 :	1 870	1 779	
1698 :	1 102	992	
1699 :	1 214	1 257	
1700 :	1 822	598	
1701 :	2 975	3 055	(***)
1702 :	2 353	2 645	
1703 :	2 654	2 683	
1704 :	985	1 022	
1705 :	4 871 (***)	5 128 (***)	
1706 :	1 262	1 516	
1707 :	2 955	2 800	
1708 :	3 068	2 926	
1709 :	2 706	2 509	
1710 :	2 059	1 888	
1711 :	2 582	2 515	
1712 :	2 429	2 422	
1713 :	2 685	2 654	
1714 :	3 428	3 345	
1715 :	2 414	2 017	

(*) Augmentation considérable.

(**) "Französische valor 645 hiesige wehrung 358" ; donc à peu près, le double de la livre.

(***) Forte augmentation.

Nota : Comptes dressés et examinés soit à Soufflenheim, soit à Haguenau, devant le subdélégué de l'Intendant, le bailli procureur du roi, par le prévôt

(Schultheiss), les bourguemestres, les greffiers et assesseurs du tribunal (gens de justice).

Les comptes se font en Gulden (florins), en Schilling (sous) et en Pfennige (deniers).

Soufflenheim au XVIII^e siècle

L'Alsace devint française au XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, Soufflenheim connut un temps de développement grâce à une longue paix (1). Celle-ci ne s'interrompt qu'une seule fois, lors de la Guerre de la Succession d'Autriche et ce ne fut qu'un court intermède dont les blessures disparurent rapidement.

La vie du village s'écoulait paisiblement. Il s'agrandit, sa population augmenta, mais il souffrait des trop lourdes charges financières imposées par le gouvernement royal, ce qui entraîna partout un mécontentement croissant et finit par aboutir à la Révolution française de 1789.

1 - Inquiétudes et soucis militaires.

Après la guerre de la Succession d'Espagne, la France garde une forte organisation militaire. L'établissement de la milice et les frais y afférents occupent souvent les autorités de Soufflenheim. En 1718, le Schultheiss doit se rendre à Haguenau à ce sujet pour y recevoir les ordres du bailli. L'année suivante, l'enrôlement des militaires oblige les jeunes gens à se rendre à Haguenau (die jungen wegen der Militen). La commune doit supporter les frais pour des sacs (schnappsäcke) et pour la viande, le Schultheiss les accompagne à Strasbourg ; la dépense s'élève à 75 florins.

Dans les années qui suivent, il est constamment question de l'enrôlement et de

l'équipement des miliciens auxquels la commune paie un salaire annuel. En 1733, ils reçoivent 84 florins pour 3 ans. Plusieurs fois sont inscrites les dépenses pour des jeunes qui "ont été obligés de jouer aux miliciens" (haben miligen spielen müssen).

Sont inscrites également les dépenses pour la fourniture de palissades, de paille pour le magasin royal, puis de fourrage, comme au XVII^e siècle, ce qui occasionne de gros frais. Ainsi en 1735, Seligmann le Juif, paie 300 florins pour la dernière répartition du fourrage de la commune. En 1736 la dépense s'élève à 178 florins.

Les corvées pour l'armée reprennent lorsqu'éclate la Guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748) pendant laquelle la France est alliée à la Prusse contre l'Autriche et l'Empire germanique. Dès le début des hostilités, les habitants de Soufflenheim qui possèdent des animaux de trait doivent effectuer des corvées. Des voituriers (fuhrleute) du village se rendent auprès de l'armée française en Bavière. La commune les pourvoit en argent. En 1743 du fourrage est conduit à Lauterbourg (dépense 138 florins), de l'avoine et de la paille au magasin royal à Haguenau. Les bourgeois doivent encore des corvées à l'armée (zur armee frohnend gemusst).

L'armée française est obligée de se retirer de l'Allemagne du Sud. En juillet 1744, une armée de 60.000 Autrichiens, sous le commandement du prince Charles de Lorraine, franchit le Rhin et envahit l'Alsace du Nord. Elle s'empare de Lauterbourg et de Wissembourg. Les cavaliers hongrois, les Pandours, appelés encore les Manteaux rouges (Rotmäntel) envahissent le pays et malmènent les campagnes alsaciennes. Soufflenheim n'est pas épargné. D'après les comptes communaux, les Autrichiens (österreich völker) occupent

la localité qui est obligée de fournir du pain et du vin. La sauvegarde militaire (Salvegarde, -dass sie hiesiges Dorf beschützen sollen) lui coûte 80 florins, les fournitures aux troupes sont continuelles. La forteresse de Fort-Louis est assiégée. Le prince Charles établit son quartier-général à Haguenau. Ses troupes s'emparent de Saverne et pillent la région du Kochersberg. Des bourgeois de Soufflenheim, soumis aux corvées perdent cinq chevaux. Les exactions sont nombreuses. Un habitant donne de l'argent à deux hussards qui veulent incendier le presbytère. La contribution de guerre réclamée au village est fournie au quartier-général à Wingersheim : elle s'élève à 1436 florins, alors que d'autres contributions en argent, en pain, en blé, en corvées coûtent 250 florins de plus.

Pendant plus de dix semaines, les Autrichiens séjournent dans la région en vivant à ses frais, commettent des pillages, s'emparent des provisions.

En fin de compte, les troupes françaises, sous le commandement du maréchal de Noailles, arrivent et chassent les Autrichiens de Saverne (13-15 août), s'avancent vers le Rhin. De Noailles repousse les ennemis au-delà de Bischwiller et arrive à Schirrhein. Il est arrêté avant Soufflenheim, près de la route de Schirrhein. Le dimanche 23 août, les Français prennent l'offensive et s'emparent, après un dur combat, des retranchements ennemis. Les Autrichiens perdent plus de 2000 hommes et abandonnent Soufflenheim, ils incendient Auenheim. A la nuit tombante, les Français avancent vers Roeschwoog. Un deuxième combat s'engage dans l'obscurité et le désordre. Les fantassins français rétablissent la situation, les Autrichiens perdent encore 1200 hommes (2).

Le 26 août, les Français arrivent devant Fort-Louis dont les Autrichiens lèvent

le siège en toute hâte, et se retirent par Beinheim et Seltz au-delà du Rhin.

L'Alsace est à nouveau libérée. Le jeune roi Louis XV, qui était tombé gravement malade à Metz, s'est rétabli et se fait accueillir d'une façon grandiose à Strasbourg. Pendant plusieurs jours, des fêtes coûteuses s'en suivent. Les villages de l'Alsace du Nord, qui avaient beaucoup souffert : Roeschwoog, Rountzenheim, Auenheim, Soufflenheim pansent leurs blessures avec de faibles moyens. Le souvenir des Pandours restera longtemps gravé dans les mémoires. Les noms de Pandurenkopf, Pandurenfeld, Pandurenhügel témoignent de ces événements.

En 1745, Soufflenheim doit encore fournir du fourrage et dépenser plus de 520 florins pour les besoins militaires. Des troupes françaises occupant le village occasionnent des frais (168 florins). Mais après 1747, les soucis militaires disparaissent. Dans les décennies suivantes, les dépenses militaires ne sont plus inscrites.

Chaque année cependant, la commune doit armer et payer un milicien, puis deux, à raison de 36 florins par an. En 1766 par exemple, le tirage au sort des miliciens, qui a lieu à Haguenau, désigne deux jeunes gens pour lesquels, lors de l'enrôlement, il faut payer le pain et le vin. En 1767 la facture de l'aubergiste de Haguenau s'élève à 8 florins (für die Knaben als sie allda militzen gespielt). Ils sont examinés quant à leur état de santé par exemple, en 1768, 1776. On leur achète une cocarde (den zwei Militzen zwei Coquarden gekauft, 1769, 1776). Le nombre des miliciens augmente ; ils sont 6 en 1786 et 1787 : ils restent miliciens pendant six ans.

Les dernières années avant la Révolution, les comptes communaux indiquent encore que la commune fournit du bois à



*Retranchemens
de St-John's le 23 Juin 1758
le Bataillon de la Reine de la part
de la France*

l'artillerie royale : 942 florins en 1776, 283 florins en 1789 (Artillerie holz). En d'autres années, la commune fournit des "Faschinen" à la forteresse de Fort-Louis : 1065 florins en 1780 et 530 florins en 1783.

2 - La commune, son administration.

Les représentants de l'autorité royale ne viennent que rarement en visite ou en inspection à Soufflenheim. Les chefs locaux reçoivent les ordres du subdélégué de l'Intendant ou du bailli, souvent à Haguenau, parfois à Strasbourg. Les cérémonies sont rares. En 1753, les autorités locales vont au-devant du nouvel Intendant de Lucé avec huit chevaux, à Kriegsheim et à Haguenau, consommant pour 16 florins. A la mort du roi Louis XV en 1774, le maître d'école doit sonner les cloches pendant six semaines. Au couronnement de Louis XVI, un feu de joie a lieu à Soufflenheim (Freudenfeuer), et toute la bourgeoisie reçoit du pain et du vin (148 florins). Lors de la naissance du dauphin en 1781, les enfants pauvres reçoivent des cadeaux (39 florins).

Les autorités locales sont les mêmes qu'auparavant, (voir la liste plus loin). Elles administrent le village d'après la vieille réglementation. En 1769, l'imprimeur Hädrich de Haguenau doit en imprimer quatre exemplaires (die alte Dorfordnung und gerchtigkeit) ; malheureusement, elle n'a pas été retrouvée.

A la tête de la commune se trouve toujours le Schultheiss ou prévôt, nommé pour un temps indéterminé par l'administration royale. Le Heimburger s'appelle à présent toujours Bürgermeister. Il est nommé pour un an par tirage au sort, parfois l'un ou l'autre Bürgermeister reste en fonction pendant deux ans. Il a les mêmes attributions

qu'au paravant. Les deux personnages sont assistés par les échevins du tribunal (Gerichtsschöffen), au nombre de cinq ou six. Ils s'occupent également des affaires communales et forment ainsi une sorte de conseil municipal ; preuve de leur présence : le décompte annuel du Bürgermeister dont ils signent le rapport. Un comptable (Rechner) s'occupe spécialement des finances et rédige en grande partie les comptes communaux. Le Schultheiss doit prêter serment devant l'autorité supérieure, le bailli (Amtmann, Oberamtman). Les échevins sont tirés au sort, comme le Bürgermeister, le jour de réunion des bourgeois, le "offene Tag". En 1717, lors de cette réunion, Schultheiss, tribunal et serviteurs (Bediente) consomment pour 18 florins et les autres Bourgeois pour 10 florins, "selon l'usage", 4 mesures (Ohmen) et demie de vin, et cela continue en 1720 et les années suivantes. La consommation augmente jusqu'à 80 et 97 florins (1735). Ce jour de réunion a lieu à carnaval (an fastnacht nach gewonheit) (1741). Après 1760 cependant, ce "offener Tag" n'est plus mentionné dans les comptes communaux. A-t-on supprimé la consommation devenue trop coûteuse ? Les listes des Bürgermeister et échevins sont complètes jusqu'en 1789.

Les autorités locales sont rémunérées : le Schultheiss 4 florins par an, le Bürgermeister 2 florins. Ils touchent des indemnités pour leurs déplacements (Ritt und gäng), les "Zehrkosten". En 1716 par exemple, Schultheiss, Bürgermeister et échevins dépensent 39 florins pour les affaires communales (gemeine Geschäfte). En 1746, pour les courses et les démarches, le Schultheiss touche 69 florins, le comptable 62 florins ; en 1753 pour leur travail et leurs services (für getane Arbeit und geleistete Dienste) 36 florins. En 1768, les frais de "Ritt und Gäng" du Schultheiss s'élèvent à 55 florins. En 1773, les 5 échevins du tribunal touchent

chacun 10 ou 12 florins. La totalité des dépenses pour les autorités est de 110 florins en 1782, de 218 florins en 1786.

Auprès des autorités, comme par le passé, on trouve différents agents. Trois hommes sont chargés de ramasser les impôts et les redevances (Schatzungsleger). Le sergent de ville (Wächter) est le gardien de l'ordre au corps de garde (Wachthaus). Il se fait entendre par une corne (Wachthorn), réparée à plusieurs reprises, touche 39 florins de rétribution annuelle. Il ne faut pas le confondre avec les deux gardiens de nuit, qui, en même temps, crient les heures (Stundenrufer) et entretiennent l'éclairage du corps de garde durant toute l'année (36 florins d'appointement annuel). Les courses nécessaires sont assurées par un appariteur (Dorfbote) qui en 1768 touche 22 florins de rétribution annuelle, 25 florins en 1771 et en 1781. Les gardiens du ban s'occupent de la "banlieue". Trois gardes forestiers veillent à la forêt. Ils sont à la disposition d'un maître (Waldmeister) qui touche 25 florins annuellement. Des bergers, des vachers et des porchers sont engagés chaque année. Un "gourmet" (Weinsticher) perçoit le Umgeld, la taxe sur les vins vendus dans les auberges. Pour la surveillance des eaux, le Friese veille aux cours d'eau et aux fossés. Il les fait nettoyer (die Gräben putzen) car le danger d'inondation est à craindre continuellement. Un "Schliessenmeister" surveille les écluses. La sage-femme touche toujours 4 florins par an. La commune met à sa disposition un clystère (clistierspritz zu der geimeind nutz, 1771 ; für eine neue Clistierspritz 2 florins, 1779). On fait donc appel à elle pour certaines pratiques médicales. Un ramoneur du nom de J. Fagetto, donc Italien ou Savoyard, intervient tous les ans. Il est fait mention également d'un maître des postes (Postmeister) pour lequel la commune doit payer le Vingtième (1754).

Vollständ. Raab. Rele

1. Von ...
 ...
 ... l. g. N. 43. 2. 7. 9
 ...
 ... l. g. N. 44. 3. - -
 ...
 ... l. g. N. - 45. 1. 6.
 ...
 ... l. g. N. 46. 1. 9.
 ...
 ... l. g. N. 47. 297. -
 ...
 ...
 ... l. g. N. 48.

Les bâtiments publics (gemeine häuser) sont surveillés par les autorités. Ils nécessitent souvent des réparations. Les comptes communaux inscrivent les dépenses suivantes : en 1766, la mairie (Gemeindehaus, Rathaus) doit être blanchie, en 1768 le couvreur d'ardoises répare l'oriel (Ecker im Gemeindehaus). De nombreuses réparations concernent la "Laube" avec ses arcades et la maison des bergers. Tantôt il s'agit des portes et fenêtres, tantôt des poêles à installer ou à réparer. Ainsi maçons, menuisiers, charpentiers, serruriers, vitriers ont constamment du travail. Le souci permanent est l'horloge. Un horloger doit souvent la réparer (en 1738 pour 124 florins). Puis les soins en sont confiés au maître d'école. L'église aussi, très ancienne sans doute, nécessite des réparations. Pour les toitures on utilise encore des bardeaux (Schindeln). Par exemple en 1729, 9000 bardeaux sont nécessaires pour l'étable communale, en 1739 pour le Rathaus. Des tuiles et des briques sont fournies également pour la réparation (en 1731 par exemple), de la "gemeine Laube".

Les ponts exigent un entretien permanent. Les charpentiers doivent souvent procéder à leur réparation, voire à de nouvelles constructions. En 1731 par exemple, les réparations se montent à 115 florins. En 1733 on parle d'un nouveau pont. En 1752 le travail "an der gemein Brucken und Stegen" (pont communal et passerelles) dévore 58 florins. Par suite d'inondations en 1758, de nouveaux travaux sont nécessaires ; un tailleur de pierres de Lobsann fournit les pierres nécessaires pour 45 florins. En 1764 le pont du village doit être consolidé (Brücke im Dorf zu machen von vier Zimmerleuten) pour 43 florins. Dans le ban il y a des petits ponts et des passerelles (Stege) : Steg über den Brumbach, Mühlsteg (vers le moulin) réparés en 1759 (neue Brücke über den Mühlbach). En outre, la commune se voit

obligée de contribuer à la construction du pont de Drusenheim (gelieferte Königsbäume zur Aufrichtung der Brücke) pour 358 florins. D'autres travaux sont nécessaires en 1761 pour le puits communal (gemeine Brunnen) et sa margelle (Brunnentrog). Autre obligation communale : à cause du danger d'incendie, en 1768 on achète une nouvelle pompe à incendie (eine neue Feuerspritz) pour 190 florins, et l'année suivante, on acquiert des lubrifiants (Fischtran und Schmalz die Feuerspritz zu schmieren) pour la graisser.

3 - La population.

Au début du XVIII^e siècle, la population de Soufflenheim peut être évaluée à 500 personnes environ, suivant la liste de la Capitation de 1695. Pour les décennies suivantes, on a différentes données : en 1722 lors du renouvellement du ban, on compte 189 maisons ce qui permet d'évaluer la population à 800 ou 900 âmes.

Sont indiqués, en 1761	: 155	"Burger"	
	en 1762	: 163	"Burger"
	en 1763	: 178	"Burger"
	en 1771	: 191	"Burger" dont 18
Hintersass (manants)			
	en 1772	: 217	"Burger" dont 5
Hintersass			
	en 1776	: 239	"Burger".

On constate donc une augmentation du nombre des bourgeois. D'après ces chiffres, la population du village, 700 personnes environ en 1761, peut être portée, douze ans plus tard, (1772) à 1000 et en 1776, à 1200 personnes approximativement.

Au cours du siècle ont lieu de nombreuses admissions à la bourgeoisie (Neubürger, junge Bürger) à raison de 4 florins par individu. En 1723, la commune touche 159 florins des nouveaux bourgeois (von den jungen burgern an Bürgergeld eingezogen),

ce qui fait 40 personnes (sans doute pour plusieurs années). En 1738 de même : les jeunes bourgeois payent 120 florins ce qui équivaut à 30 admissions ; en 1745, 103 florins pour 25 jeunes bourgeois admis. En vingt ans, de 1723 à 1745, il y eut donc environ 55 nouveaux bourgeois, sans doute des jeunes gens. Dans les décennies suivantes, jusqu'en 1765, on mentionne toujours les nouvelles admissions, 58 à 60. De 1765 à 1768, on compte chaque année 11 à 13 admissions, donc 48 au total en quatre ans. En 1780 encore sont inscrits 130 florins pour les admissions de jeunes, et en 1789 le nombre est de 56 (38 neue Bürger, 18 fremde). Ainsi, au cours du XVIII^e siècle 200 à 250 nouveaux bourgeois fondateurs de familles, augmentent fortement la population de Soufflenheim. A la fin du siècle, le nombre des habitants dépasse largement le chiffre de 1000. En effet, le premier recensement de 1800 indique 1547 habitants (3).

4 - La vie économique.

Au cours du XVIII^e siècle, la vie économique est fort animée. Elle concerne surtout le travail des champs.

Le ban comprend les trois parties indiquées antérieurement. Il trouve toujours l'attention des autorités locales. En 1719 le Schultheiss, le Heimbürger et les assesseurs du tribunal font le tour du ban, revoient ses limites vers Drusenheim et cherchent les pierres-bornes disparues. Autre visite du ban en 1745. A plusieurs reprises, les autorités plantent des pieux dans les prés du Ried et posent des pierres-bornes fournies par les tailleurs de pierre de Goersdorf et de Lobsann (1725, 1736, 1758, 1776).

Certaines nécessités entraînent encore des visites du ban. En 1740 trois experts constatent avec le Schultheiss, les dégâts

causés par les inondations. Nouvelle expertise après la grave inondation de 1758 qui a arraché le pont de sorte que le bétail ne peut plus aller au pâturage communal et a dû se rendre dans le "Forst". Deux requêtes sont faites à l'Intendant à cause des grandes eaux. En 1770 de nouveaux dégâts des eaux ont causé pauvreté et misère (allzugrosse armuth und notdurft) pendant deux années. En 1784 encore, le mauvais temps et les crues rendent nécessaire une expertise du ban. Une autre indication mentionne l'ordre d'enlever la haute neige sur les routes.

Les routes et leur construction occupent les autorités locales à différentes reprises. En 1743 une nouvelle route a été tracée à travers les champs. Ceux qui ont perdu des terres sont indemnisés (132 florins de dépense). Le gouvernement faisant procéder à ce moment là à des constructions de routes, la commune doit participer, de Surbourg à Seltz, à celle de la "Landstrasse" et y amener des pierres (1749). En 1751 de même, elle doit prendre part aux dépenses pour la "neue königliche Landstrasse" entre Mertzwiller et Gundershoffen. En 1777 elle amène des pierres pour la route vers Bitche et celle de Herrlisheim vers Gamsheim, elle fournit des pierres pour 420 florins (1786) et dépense 288 florins pour l'entretien des routes.

D'autres fois il faut aider à l'entretien ou à la réparation des digues du Rhin, en 1725 à Drusenheim (58 florins), en 1780 et 1781 à Sessenheim (159 florins). Des corvées sont nécessaires, ainsi que la fourniture de fascines pour Fort-Louis (1845 florins et 150 florins supplémentaires). Une autre fois la commune doit construire une digue au-dessus des prés (neue Werbüber die gemeinen Matten), réalisée grâce aux corvées des bourgeois.

L'agriculture et l'élevage nourrissent la population. Pour l'agriculture, les comptes communaux ne donnent guère d'indications, sauf en 1730 et 1731 (et pour ces deux années seulement !) il est question de houblon qui, la première année rapporte 5 florins 6 sous, et la deuxième année 10 florins. Comme par le passé, les habitants cultivent le blé, l'avoine et des légumes, mais on aimerait savoir si on cultive également la pomme de terre, et de quand date son apparition.

Au sujet des prés et des pâturages, les renseignements sont plus nombreux. La région humide du Ried, souvent inondée, nécessite des travaux spéciaux. Un agent déjà nommé, le Friese, est chargé de veiller au nettoyage des rivières et des fossés, ou d'en creuser de nouveaux, pour évacuer l'eau. En 1717, il fait effectuer des travaux au "Landgraben" pour une dépense de 57 florins. Le nettoyage des fossés (butzen) se fait presque tous les ans. En 1720, les bourgeois creusent le Obermattbach, en 1723 le Friese fait nettoyer les "gemein gräben", donc ceux de la commune (27 florins). En 1777, le Obermattbach est à nouveau nettoyé. Les travaux aux fossés et aux rivières sont faits par les bourgeois qui accomplissent leurs corvées (1736 : Gräben und Bäche fronweiss von der Bürgerschaft gesäubert). Ils reçoivent du vin en échange : cette année-là 9 mesures (Ohmen) pour une dépense de 30 florins.

L'élevage est important. Le troupeau communal comprend le gros bétail et les porcs, gardés par les bergers. Lorsqu'en 1703 une épizootie menace le troupeau, on fait dire des messes à Marienthal. Un moine franciscain doit aider par ses prières à chasser le mal. Le bétail est conduit au pâturage communal et dans la forêt communale, mais également dans la forêt royale (forêt de Haguenau) pour la glandée des porcs et la pâture du gros bétail, à la fois en été (Sommerweid) et en hiver

(Winterweid). A chaque fois la permission, demandée à la Maîtrise royale de la forêt, est payée : "Sommer und Winterweidstrich im Forst" pour 18 florins (1751), "Sommerweid" pour 26 florins (1752), pour le gros bétail (Rindvieh an Weidgel gezahlt) pour 35 florins (1753) ; les inondations obligent les paysans d'avoir recours au pâturage dans le "forst" (als man im Bann nicht weiden können wegen Überschwemmung, die Erlaubniss mit dem Vieh in den Forst fahren zu dürfen, den Beamten der Maîtrise bezahlt 18 florins, 1758). On profite de la "Winterweid" pour 55 florins en 1765, pour 42 florins en 1763, tout le bétail (Kuhhirt, Ochsen und Schweinehirt, dans Vieh in den königlichen Forst auf die Weid zu treiben) en 1771. Pour les porcs, la glandée est annuelle, aussi bien dans la forêt communale que dans la forêt royale. Ces indications montrent que l'élevage était pratiqué différemment au siècle suivant. Les animaux ne restaient pas à l'étable, mais étaient conduits en troupeau dans le ban pour y paître, en hiver également.

Les bergers doivent marquer (brennen) le bétail, pour le reconnaître et le retrouver plus facilement, de même que les porcs, marqués deux fois par an. Les vachers raccourcissent également les cornes des bêtes (stutzen) pour éviter les accidents (indications précises de 1766 à 1781). A partir de 1785, quelques familles juives se sont installées à Soufflenheim. Elles doivent également payer la taxe pour le pâturage (Weidgeld) qui s'élève à 4 florins 5 sous. Les autorités prennent soin des prés : en 1768, pour 34 florins, on engage un homme pour détruire les taupes qui sont trop nombreuses.

Les prés communaux sont fort étendus et rentables. Chaque année, ils sont mis aux enchères pour le foin et pour le regain que bourgeois et étrangers peuvent acquérir. A partir de 1720, ces revenus s'élèvent à 150 et

250 florins, à partir de 1730 à 500 florins et après 1760 à 800 et plus de 1000 florins, pour atteindre plus de 2000 florins en 1786 et 1787. Mais il y eut de mauvaises années. En 1765 par exemple, la commune n'a pu récolter ni foin ni regain à cause de la sécheresse (die Gemeind kein Heu und Ohm gemacht wegen der allzugrossen Dürre). D'autres années par contre, le ban souffre des inondations.

La forêt communale est importante et procure à la commune de forts revenus par le bois de construction et le bois de chauffage. La forêt est gérée par un "maître de forêt" (Waldmeister) et trois garde-forestiers. Elle est surveillée par la Maîtrise royale de Haguenau (fondée en 1695). Les salaires et indemnités s'élèvent en 1739 à 84 florins pour les garde-forestiers et pour l'inspection de la Maîtrise. En 1788, l'inspecteur touche 20 florins pour sa tournée annuelle (dem Waldinspektor für seine jährliche Inspektionsgebühr). En 1785, le bailli perçoit 23 florins pour inspecter les forêts communales (gehaltene Mühewaltung die gemeine Waldungen zu besichtigen).

En 1752 a lieu pendant quatre jours, l'établissement du cadastre de la forêt par l'inspecteur, l'arpenteur et les autorités locales (Abmessung des gemeinem Waldes durch Inspektor, feldmesseer, gerichtslente und Schultheiss) ce qui occasionne une dépense de 39 florins. Un plan de la forêt est dressé pour 206 florins (gemein Wald abzumessen und Plan darüber verfertigen zu lassen). La dépense est couverte par une vente de bois autorisée par l'Intendant, qui rapporte 345 florins. Les comptes de la forêt (Waldrechnungen) sont dressés à part entre 1784 et 1788.

Chaque année, la forêt donne à la commune des revenus appréciables qui augmenteront progressivement. En 1717 ils

s'élèvent à 265 florins, en 1718 on cite des Hollandais qui achètent du bois (Von dem hollenderholtz erhalten 76 florins). Les revenus sont de 200 à 300 florins par an jusqu'en 1735 ; ils atteignent 589 florins en 1736, 596 en 1745, 864 en 1748, 786 en 1760 et 1037 florins en 1762. La commune effectue des coupes (Kuppenholz) avec, à chaque fois l'autorisation de l'Intendant. Ceci afin de pouvoir payer les impôts royaux ("zur Bestreigung der königliche Auflagen, zur Bestreitung der den Bürgern auferlegten Gelder"). Ces coupes rapportent 2500 florins et s'élèvent à 4900 florins dans les années 1773 et 1783. Des coupes exceptionnelles sont encore faites pour la construction de l'église et pour l'acquisition des orgues (1765, 1770).

A noter le fléau des loups. Les comptes communaux mentionnent les primes payées aux chasseurs chaque fois qu'un ou plusieurs loups sont tués dans la forêt communale (1716, 1747, 1748, 1751). Par moments les loups sont nombreux : en 1749, 3 jeunes et 5 loups âgés sont tués ; en 1752, 8 loups ; en 1754, 8 jeunes. En 1750 un homme est spécialement chargé de garder les troupeaux "wegen Wölfen". En 1751 encore, un jeune loup est tué dans la forêt communale alors que dans le "Forst" de Haguenau, des garde-forestiers sont chargés, de leur côté, de faire la chasse aux loups.

* * *

Comme dans les décennies antérieures, les artisans sont au travail. Les comptes communaux en citent de nombreux, lorsqu'ils exécutent des travaux pour la commune et sont payés. On cite les maçons, les charpentiers, les tuiliers, les menuisiers et les forgerons qui réparèrent les bâtiments communaux. Ils construisent également de nombreuses maisons pour la population. Celles-ci en général sont en pisé avec le colombage apparent (Fachwerk). Il faut noter aussi que pour des travaux

importants ou spéciaux, pour l'église et la mairie par exemple, on fait appel à des artisans de l'extérieur. Les quatre aubergistes débitent 400 à 500 mesures (200-250 hl) de vin par an. Quant aux potiers, leur profession est toujours vivante.

Les comptes communaux contiennent quelques notices sur la situation sanitaire. Comme par le passé, une sage-femme s'occupe des naissances. Elle soigne également des malades, en 1749 elle acquiert des médicaments pour 4 florins 8 sous, en 1748 pour 8 florins 5 sous. En 1749 la sage-femme de Haguenu touche 8 florins pour enseigner sa pratique à la nouvelle sage-femme de Soufflenheim. En 1750 elle achète pour 3 florins des "Medicines in die Apothek", et en 1750 pour 4 florins "für das Jahr hindurch gefournierte medicamente für die armen der gemeinde". Elle dispose donc d'une petite pharmacie et peut donner certains soins aux malades. Un clystère est mentionné. Un autre personnage entre en scène : le barbier-coiffeur. Comme c'était l'usage jadis dans de nombreuses communes : en 1755 Wilhelm Drexler "balbierer" utilise pour un pauvre des médicaments achetés pour 4 florins 3 sous. D'une façon générale, les soins aux malades restent encore précaires.

Les animaux eux aussi sont soignés, en particulier le taureau communal : en 1743 et 1744 on achète des médicaments dans ce but à raison de 3 et 5 florins. En 1748, "Jos. Mary allhie dem artze für Mühewaltung und Artzneien für gemeinen Stier" reçoit 12 florins, et c'est encore le cas en 1749 et en 1765. On peut en déduire que Joseph Mary était donc, le premier médecin installé à Soufflenheim, à moins qu'il n'ait été vétérinaire ?

5 - La situation financière de la commune.

Comme par le passé, elle est connue par les comptes communaux, établis année par année

par le Bürgermeister et le comptable, et vérifiés par le Schultheiss et les échevins à Soufflenheim-même, puis à Haguenau, où les autorités royales les contrôlent et se font payer pour ce travail. Ces comptes sont rédigés en allemand, mais pour certaines années il existe des traductions françaises afin que les autorités (bailli, subdélégué, procureur), les comprennent (par exemple 1746, 1766, 1789).

Les comptes inscrivent comme auparavant les recettes et les dépenses. Dès le début du siècle, les chiffres augmentent de plus en plus. Entre 1716 et 1720 ils sont de 1000 et 2000 florins. Après 1720 ils dépassent 2000 florins ; à partir de 1730, 3000 florins ; en 1750 ils atteignent 4000 florins ; en 1760 5000 et 6000 florins ; à partir de 1775, 8000 ; et en 1777 et 1778, 10.000 florins ; en 1781 et 1782, 12.000 florins pour retomber, les dernières années avant la Révolution, à 7000 florins. On constate que les recettes sont en général plus élevées que les dépenses et que chaque année, il y a des reliquats ou excédents : 2000 à 4000 florins en moyenne. Administration sage car les reliquats s'inscrivent à chaque fois dans les recettes de l'année suivante.

Les recettes ont plusieurs origines. Elles comprennent en premier lieu celles de la commune, vente de bois, de foin et de regain, enchères des cours d'eau pour les pêcheurs. Elles renferment surtout, et c'est la part la plus importante, les impôts royaux d'une part, les redevances seigneuriales de la Préfecture de Haguenau d'autre part, qui passent dans les caisses royales sous forme de dépenses ; une grande partie des petites recettes est utilisée pour les besoins de la commune.

Les impositions royales sont la Subvention et le vingtième. La Subvention imposée dès le XVII^e siècle, est appelée

"Königliche Impositionsgelder" ou "Schatzung"
Elle est une part importante des recettes et des dépenses. Elle augmente constamment au cours du XVIII^e siècle. Dans les années 1720 à 1730 elle est encore de 600 ou 700 florins en moyenne, elle monte de 1730 à 1740 à 800 florins, de 1740 à 1750 (temps de la guerre de la Succession d'Autriche) pour atteindre 3000 florins en 1769. De 1770 à 1782 la moyenne est de 3500 florins, et elle dépasse 4300 et 4500 florins en 1783 et dans les années suivantes.

A partir de 1753, s'y ajoute le Vingtième (der 20te Pfennig, dem Landschreiber die Statuten des 20te Pfennigs zu machen gezahlt 3 florins). Les bourgeois de Soufflenheim ne paient pas volontiers, des expressions utilisées dans les comptes communaux l'indiquent : "zur Bestreitung der den Bürgern auferlegten Geldern" (1773) ou bien "von allhiesiger Bürgerschaft eingetrieben" pour le Vingtième, en 1770.

Dans cette somme générale, sont incluses la Capitation et le Vingtième, ainsi qu'une redevance concernant les frais de l'administration royale (Landes und Amtskosten) qui s'élèvent d'abord 200 et 300 florins par an. Mais, augmentation de ces frais en 1769, "zur Abtragung der Landes und Amtskosten, so der Gemeind auferlegt", 741 florins ; en 1771, 742 florins ; en 1773, 851 florins pour augmenter encore en 1777 à 935 florins, en 1783 à 1362 et en 1787 à 1413 florins. Le Vingtième à lui seul s'élève à 57 florins en 1752, à 150 et à 222 florins en 1760, à 500 et 600 florins dans les années 1770 à 1780 et atteint 875 florins en 1785 et 930 en 1786.

A ces impôts s'ajoutent d'importantes sommes pour les besoins militaires du royaume. En premier, le fourrage, redevance militaire exceptionnelle, s'élevant en 1720 à 544 florins, en 1721 à 701 florins, au temps de la Guerre de la Succession d'Autriche, en 1745, à

476 florins, pour diminuer en 1759 à 255 florins ; en 1760 à 348 florins. Puis le fourrage augmente brutalement : en 1763 : 877 florins, en 1766 : 1061 florins. Après cette date on ne détaille plus. En 1768, "königliche Gelder mit Inbegriff des Fourrage und des 20te" 2549 florins. Après 1771 on ne parle plus de fourrage, (Königliche Gelder alles einbegriffen). Le chiffre dépasse les 3000 florins pour la totalité des impôts.

Autre imposition militaire : les frais payés par la commune pour les miliciens, leur équipement et leur solde ; cette dépense est de 30 à 50 florins par an.

Aux impositions royales s'ajoutent les vieilles redevances seigneuriales (herrschaftliche Gelder) dues à la préfecture de Haguenau. Elles comprennent le "Frohngeld" (droit de corvée), payé quatre fois par an (quartal geld), la redevance la plus lourde. Puis la "Beth" (taille) de la moisson et de Noël, et des redevances plus modestes, "Hausleithbeth", "Rauch und Löschgeld" par maison, et le Atzgeld, redevance due au sous-bailli pour sa nourriture quand il vient au village. S'y ajoute encore la redevance des poules. Au milieu du siècle (1762) ces redevances s'élèvent à 35 florins pour la Beth de la moisson et de Noël, 71 florins pour les autres redevances et le Atzgeld, 51 florins pour la redevance des poules, 120 à 150 florins en moyenne annuellement, 180 florins dans les années 1780.

Le Frohngeld est beaucoup plus élevé : 268 florins en 1716, 300 florins en 1721, 430-470 florins dans les années 1740, 500 florins dans les années 1740-1750, mais 600-650 florins dans les années 1760-1786, 752 florins en 1784.

Si l'on ajoute ces redevances seigneuriales aux impositions royales, les 200

familles de Soufflenheim doivent payer chaque année des sommes fort élevées : exemples, 3000 florins en 1761, 3513 florins en 1770, 5350 florins en 1785. Rien d'étonnant si la commune n'arrive plus à payer ces sommes et si elle doit, avec l'autorisation "bienveillante" de l'Intendant, recourir à des coupes dans la forêt communale, qui rapportent entre 2500 et 4000 florins dans les années 1784-1783.

La commune a des recettes qui suffiraient à ses besoins, mais le roi en accapare une grande partie. Elles intègrent les ventes de bois, la location de prés et la vente de foin et de regain, des pâturages, la glandée, la location des eaux, les cens payés par les étrangers possédant des biens dans le ban, ainsi que le Umgeld, la taxe sur les vins vendus par les aubergistes.

Les ventes de bois sont importantes. Chaque année, la commune vend des quantités notables de bois de construction (chênes, hêtres) et de bois de chauffage provenant des arbres tombés (windfäll, fallholz) : en 1776 pour 160 florins, en 1717 pour 265 florins, en 1721 pour 374 florins, d'autres années entre 200 et 400 florins, quelquefois pour 500 ou 600 florins (1736, 1745, 1750) jusqu'à 800 voire plus de 1000 florins (1762), d'autres années pour 300 florins seulement (1768, 1769, 1772, 1775). Les grandes coupes par autorisation spéciale de l'Intendant rapportent plus, mais cet argent revient au roi.

La location des prés et la vente d'herbes rapportent également à la commune. Il s'agit des prés communaux, des "Allmende". Ainsi, en 1717 pour 108 florins, en 1719 (foin et regain) pour 238 florins. Ce chiffre se maintient pendant une dizaine d'années, puis à partir de 1730 s'élève à 500 et 600 florins, dépasse 800 florins en 1760, près de 1000 florins dans les années 1770 et 1780, pour

atteindre 1338 et 1605 florins en 1781 et 1783, 1696 florins en 1785 et plus de 2000 florins en 1786 et 1787. Le pâturage dans la forêt communale (Weide im gemeinwald) est peu rentable, par exemple 18 florins en 1718, 20 florins en 1723, 48 florins en 1731, 40 et 50 florins dans les décennies suivantes.

De même, la glandée dans la forêt communale rapporte 18 florins en 1724, 60 florins en 1721, mais n'est jamais plus importante.

L'utilisation des eaux est également mise aux enchères : "gemeine Wasser". Elle rapporte 60 florins en 1747, seulement 30 florins en 1749 et 1753, "Versteigerung von alt Wasser" pour six ans 32 florins en 1756, 1758, 1759, mais 54 florins en 1761, 60 florins en 1776 pour le Altbach.

Les biens d'étrangers dans le ban amènent quelques rentrées d'argent, par exemple 36 florins en 1759, 54 florins en 1758, 66 florins en 1760.

La redevance du Umgeld sur le vin vendu dans les auberges est inscrite par le gourmet (Weinsticher). Elle est de 80 florins en 1737, de 60 florins en 1738, de 82 florins en 1740. En 1742, bière et vin rapportent 87 florins, après 1742 40-50 florins seulement, puis dépassent les 58 florins en 1756 et 1760, atteignent 74 florins en 1761 et 80 florins et plus dans les années suivantes.

Au total, les recettes de la commune s'élèvent annuellement environ à 1600, 1800 florins.

Ces recettes sont utilisées par la commune à la fois pour payer les impositions royales et seigneuriales et pour satisfaire à ses propres besoins. D'une part, pour payer aux autorités locales et aux agents de la

commune des honoraires fort modestes et les dépenses pour leurs activités ; d'autre part, pour procéder aux travaux nécessaires dans le ban, pour les champs, les prés, la forêt et les eaux, les routes et ponts, les bâtiments communaux et leurs réparations, la construction de l'église spécialement. A ce sujet, nos ancêtres ont contribué selon leurs faibles possibilités, mais pour le bien de la communauté.

6 - Les potiers.

Les renseignements sur les potiers sont, une fois de plus, peu nombreux. Les comptes communaux ne les mentionnent que lorsqu'ils ont des travaux à faire pour la commune. C'est le cas surtout lorsqu'il s'agit de poêles à construire ou à réparer. En 1719 et en 1723, le potier Franz Zimmermann répare les poêles communaux (Stubenöfen) pour 4 florins et pour 2 florins, en 1726 encore. En 1727, des poêles sont posés à la Laube, de même en 1733 pour 3 florins. D'autres fois (1736, 1750) des potiers doivent seulement réparer des poêles (ausbessern, flicken). En 1732 un potier est appelé "Kachler", spécialiste dans la fabrication des carreaux de poêles pour la commune et doit fournir les carreaux (Kachlen). En 1770 le potier Jos. Hebel s'occupe des "Stübenöfen" et d'un four (Backofen) au corps de garde. Des spécimens de poteries du XVIII^e siècle sont encore conservés au Musée alsacien de Strasbourg spécialement, et témoignent d'une profession bien vivante.

Les règlements de la grande confrérie des potiers entre Strasbourg et Bâle furent repris en 1725 et en 1740 en 43 articles (3a). Nul ne peut fabriquer et vendre de la poterie sans être membre de la confrérie, les potiers étrangers ne peuvent vendre leurs marchandises que lors des foires. Les potiers de Soufflenheim faisaient sans doute partie de

cette confrérie (3b) qui fut abolie lors de la Révolution française.

Un point important : au cours du XVIII^e siècle, il n'est pas fait mention de la taxe pour l'extraction de la terre glaise. Probablement cette taxe n'est-elle plus perçue. Après la Guerre de la Succession d'Espagne, la Maîtrise royale avait fort à faire pour rétablir une bonne gestion de la forêt et elle a renoncé, ou elle a oublié la perception de cette taxe qui rapportait peu.

Par ailleurs, les habitants continuaient à jouir du droit de ramasser le bois mort dans la forêt, aussi bien pour leur chauffage que pour celui des fours de potiers. Les documents du XVIII^e siècle ne le mentionnent pas, mais ce droit sera confirmé après la Révolution française.

7 - La vie religieuse au XVIII^e siècle.

Au début du siècle, la vie religieuse était fort active, et elle continuait à l'être. Les pratiques religieuses animaient la vie familiale, les gens avaient une foi profonde et simple, mais consciente et une moralité sérieuse.

Après les épreuves de la guerre, de graves dégâts étaient à réparer. Le curé, dont le nom n'est pas connu, s'occupait ardemment de la paroisse et de son église. Il touchait 50 florins d'honoraires annuels. Les dépenses pour le culte et pour l'église étaient supportées par la commune. Pour approfondir la foi, le curé se faisait aider par les Capucins et, parfois par d'autres religieux. En 1717 sont érigés, au cimetière, deux crucifix bénis par l'archiprêtre de Haguenau. Des bannières sont acquises pour l'église (50 florins). Les processions se font régulièrement dans la semaine des rogations (Kreuzwoche) en mai et pour une bonne récolte ; à la Fête-Dieu



C ramique de Soufflenheim (fin XVIII^e et XIX^e si cle).

(Corporis Christi), fête principale, haute en couleurs et à l'occasion d'autres fêtes religieuses (Assomption, Toussaint). A chaque fois, les chanteurs et les porteurs de bannières reçoivent de petites rémunérations pour leurs services. A ce moment-là existe une confrérie religieuse (Bruderschaft), très active, dont le nom n'est pas donné et dont s'occupe le curé, qui reçoit 30 florins. Les Capucins perçoivent (für ihre Mühewaltung wegen der bruderschaft) 9 florins 7 sous. Une caisse recueille une redevance pour l'église, payée par les habitants et gérée par un économe, (Heyligen Schaffner). Une chapelle, dont l'emplacement n'est pas mentionné, nécessite la réparation des fenêtres en 1718. Les Capucins (für ihre Mühewaltung) sont remerciés par deux porcs et un veau. On sait plus de choses sur les processions : celle de la Fête-Dieu, le pèlerinage très vénéré de Marienthal, celui de Schirrhein dans la semaine de rogations, et chaque fois, "selon la vieille coutume", les porteurs de bannières reçoivent une gratification.

Les soucis sont constants au sujet du mauvais état de l'église. Elle est vieille, et les réparations nécessaires n'ont pu être faites pendant la guerre. Dès 1716 le clocher, dont la toiture est dans un état lamentable, doit être couvert à nouveau. En 1720 s'affairent à l'église des maçons, des forgerons et des tuiliers, ils touchent 32 florins. En 1721, le travail reprend : maçons et tuiliers fournissent des briques et des tuiles. En même temps, cette année-là, un fondeur de cloches de Strasbourg, fournit une nouvelle cloche pour laquelle il touche 61 florins. L'année suivante, le curé acquiert un registre paroissial (4). Les travaux continuent en 1724 et 1725. Le clocher est encore réparé, et pour ce faire, il faut de la chaux et des pierres. Un horloger s'occupe de l'horloge de l'église qui ne fonctionne pas bien.

Pour le culte, des Dominicains de Haguenau viennent à Soufflenheim et reçoivent chaque année une rétribution pour leur aide, surtout pour les confessions (12 à 16 florins de 1731 à 1738). En 1738, l'accord de 1732 expire, et à partir de 1739, les Capucins prennent la relève pour aider le curé.

Constamment il est question du mauvais état de l'église : elle est blanchie en 1732, des planches et des bardeaux (Schindlen) sont acquis pour le clocher en 1734.

En 1735, un nouvel autel à Notre-Dame est érigé par un sculpteur de Wissembourg (dont le nom n'est pas indiqué). Il touche 162 florins et 61 florins en 1736. En même temps, un tailleur de pierres crée de nouveaux fonts baptismaux (Taufstein), et un bassin en cuivre pour les baptêmes (Taufschüssel) est installé. D'autres dépenses concernent les confessionnaux et les sièges de l'église.

Un vicaire arrive en 1743, qui s'occupe de la procession autour du ban (Bannprozession). Le curé préside une messe chantée à la fête de Saint Wendelin, le patron des animaux domestiques, très vénéré à Soufflenheim où un autel, à l'église, lui est dédié. Il est encore question de la confrérie. En 1746 le curé bénit un crucifix au cimetière (für den Herrgott so auff dem Kirchhoff am Creutz ist). Le vicaire de son côté, fait le voyage à Strasbourg et demande à l'évêque coadjuteur, l'autorisation pour ce crucifix. Ce vicaire s'appelle Streicher, il remplace le curé. En 1750 il est à nouveau question de la confrérie et l'on apprend qu'il s'agit d'une confrérie du Saint Rosaire existant depuis des décennies. Elle est très active. Les Capucins de Haguenau s'en occupent et touchent 11 florins. Ces moines reçoivent pour leurs services dans la paroisse, un cochon (ein fettes Schwein) ou 12 florins par an.

Le clocher fait toujours l'objet de réparations et occupe maçons, menuisiers, tuiliers et ceci pour 90 florins (1749, 1750). Un couvreur en ardoises, de Lichtenberg dans les Vosges du Nord, touche 118 florins pour faire la couverture du clocher. On abandonne donc la couverture de bardeaux. En même temps, un cloutier (Nagelschmied) de Hatten, fournit des lattes sur lesquelles sont fixées les ardoises.

En 1752, un tailleur de pierres de Wasselonne, érige un crucifix de pierre au cimetière, et perçoit 104 florins. En 1755 Mathieu Edel, fondeur de cloches de Strasbourg, fournit une nouvelle cloche (102 florins). Les travaux continuent à l'église, au clocher, au cimetière où un mur de soutènement est construit (eine landveste am Kirchberg). Un vitrier répare les vitraux de l'église pour 31 florins, un forgeron est au travail, 9000 bardeaux sont encore utilisés, sans doute pour la toiture, un tailleur de pierres de Lobsann amène des pierres de taille et des dalles (Quadersteine und Platten). Un mercier de Haguenau fournit des peintures. Des travaux continuent à se faire au sanctuaire. Pierres, tuiles, chaux, poutres sont fournies, et la commune paye les dépenses qui s'élèvent à plus de 350 florins (1756).

A ce moment-là, on parle d'un Saint Sépulcre qui est installé lors de la Semaine Sainte. En 1737 déjà, douze angelots ornaient ce Saint Sépulcre, entouré de lampes (Amblen). D'autres figures saintes l'encadrent.

En 1759, on note l'achat de livres de chant, et le curé procède à la bénédiction de "Bidstöcklein" dans le ban, ces petits oratoires avec des images saintes, devant lesquels prient les fidèles. Monuments jadis nombreux dans les campagnes alsaciennes, témoins de la foi des ancêtres. En 1760, un

nouvel autel est érigé pour la Fête-Dieu qui coûte plus de 50 florins.

En 1761 une épidémie, cause de graves ravages parmi le bétail. A la demande des autorités locales, on fait appel à un moine franciscain qui prie pour le bétail. Une cérémonie spéciale est mentionnée : lors de la fête de la Sainte Trinité, on accroche des rubans (baendel) aux bêtes pour les préserver de tout mal. Mais l'état délabré de l'église préoccupe les esprits. Malgré les réparations, la construction d'une nouvelle église s'impose. Les comptes communaux enregistrent la décision de vendre aux enchères le vieil édifice et de le publier en plusieurs endroits (die Versteigerung der Kirch an mehreren orten publicieren zu lassen) (1761). En 1762 le bailli royal vient à Soufflenheim pour examiner l'église (H. Amtmann für die visitten wegen allhiesige Kirche) ce qui revient à 66 florins. Il autorise la construction d'un nouvel édifice.

Les travaux commencent. On se procure le bois de construction nécessaire et des briques (Stein zu brennen) ; 247 et 333 florins sont dépensés. Lors d'une cérémonie solennelle, la première pierre est posée et bénie par l'archiprêtre de Haguenau (1762).

La construction avance rapidement. Les murs sont érigés en 1763. Un peintre reçoit 123 florins comme premier acompte, le plâtrier touche 114 florins pour son travail et 20 florins pour le choeur. L'ouvrage, bois compris, nécessite une dépense de 418 florins.

En 1764 le peintre poursuit son travail (176 florins). Le charpentier et le serrurier également. 200 florins sont encore dépensés pour des briques. Un maçon de Haguenau, pour le travail dans le choeur et sur les murs, reçoit selon accord, 450 florins. Le Schultheiss Friedmann est directeur (maître

d'ouvrage) de l'entreprise avec le maître maçon de Fort-Louis qui touche 4439 florins. Le maçon de Haguenau reçoit encore 387 florins, d'autres 120 + 823 florins, alors que la vente de l'ancien chœur rapporte 106 florins. Pour payer ces sommes très élevées, qui dépassent de loin les 7000 florins, le Schultheiss Friedmann est obligé de procéder à une coupe de bois dans la forêt communale qui rapporte 4827 florins (1764). Les habitants de Soufflenheim ont, sans doute, par leurs dons, largement contribué à la construction.

En même temps (1765) des travaux entrepris l'ossuaire (Gernert) et le "Kirchheusel". D'autres travaux concernent l'intérieur de l'église ; la galerie (Vorbühn) est déplacée vers l'avant (200 florins). Le vitrier de Fort-Louis gagne 23 florins. Le peintre de Schirrhoffen, est dédommagé pour peindre le crucifix du cimetière et celui de l'église. Le sculpteur Ziegler (de Haguenau) reçoit la commande, importante, de deux autels latéraux et on lui paye un acompte de 325 florins. Des fonts baptismaux (Taufstein), un baquet (Troy), un coffret (Kästel) pour la confrérie complètent la dotation de l'église ; du bois est encore fourni pour la grande porte du sanctuaire.

Le curé Nebel préside à la construction du nouvel édifice religieux de la commune. Il touche 53 florins d'honoraires annuels. Entre autres, il s'occupe de vêtements pour quatre jeunes filles qui, lors des processions, portent la statue de Notre-Dame.

En 1765 on mentionne également le nouveau maître d'école Mockers, qui sert de sacristain. Il jouera un rôle important dans la commune.

En 1766, selon les comptes communaux, a lieu la consécration (Kirchweyung) de l'église. Pour cette fête, le boulanger

fournit aux habitants, du pain pour 3 florins 3 sous, l'aubergiste du "Boeuf", du vin pour 50 florins. Un banquet a lieu auquel assistent le curé Nebel, le Schultheiss et les échevins du tribunal, "als die Kirche geweiht worden fûr einen Mittag imbs" que la commune paye à raison de 16 florins. Sur la cérémonie-même, on ne trouve aucune indication. On n'a pas de représentation de cet édifice qui se trouvait à l'emplacement de la première église, sur le "vieux cimetière" actuel (Oelberg).

L'église étant construite, différents problèmes restent à régler : vente de fer, qui provient de l'ancienne église ; vente des pierres restant de la nouvelle église pour 57 florins ; les deux menuisiers touchent 40 florins pour leur travail. L'autorité forestière offre une glaisière (Eine erdene grub im königlichen Forst).

En 1767, Andres Ziegler, sculpteur à Molsheim (cité auparavant comme étant de Haguenau) touche un reliquat de 3 florins 6 sous pour les deux autels latéraux qu'il avait fournis (Notre-Dame et Saint Wendelin). Un relieur de Haguenau est payé pour un registre mortuaire, un charpentier pour un crucifix en bois et un oratoire (15 florins).

D'autres travaux ont encore lieu en 1768 ; le couvreur de Haguenau (Schiefer-decker) doit peindre (anstreichen) la partie en pierre du clocher et réparer le "bouton" (Knopf) de la pointe (30 florins). Le peintre de Haguenau reçoit 516 florins pour son travail. Un maçon dresse l'échaffaudage pour peindre les autels qui sont hauts, typiques de l'art baroque (mais on n'en a pas de représentation). D'autres travaux se font au mur du cimetière qui entoure l'église ; des pierres (111 florins), de la chaux (129 florins), le travail du maçon même, (180 florins), au total plus de 420 florins.

Un menuisier travaille au Saint Sépulcre de la Semaine Sainte. Il le monte et le démonte. En plus de ses honoraires, le curé touche des indemnités pour le vin de communion, pour les processions autour du ban dans la semaine des rogations, pour la bénédiction d'un crucifix et d'un oratoire (Bildstöckel), 61 florins en tout. Après la procession de la Fête-Dieu, les chanteurs, les porteurs de bannières et les servants consomment pour 18 florins 7 sous, alors que les Pères Capucins, aides permanents de la paroisse, reçoivent tous les ans 12 florins.

En 1769, grand projet : l'acquisition d'orgues (4a). L'instituteur Joh. Mockers, qui a de bonnes connaissances dans ce domaine, fait deux fois le voyage à Haguenau, à Woerth et à Nehwiller, pour en examiner plusieurs. Il opte pour Stieffel, facteur d'orgues à Rastatt. En 1770, les orgues sont livrées au prix de 1200 florins. Mockers les fait livrer sur cinq voitures depuis Rastatt. Le Bürgermeister Ant. Burgert fait vendre aux enchères une parcelle de la forêt communale qui rapporte 2320 florins. Deux menuisiers créent le buffet (Getäfel) (78 florins).

En 1770, un nouveau maître-autel est acquis par la fabrique de l'église (heiligen Rechnung), oeuvre du menuisier Franz Läufer de Haguenau qui touche 310 florins "für den vordingten neuen Choralter". Le sculpteur Michel Pfaff de Haguenau reçoit 225 florins pour son travail (veraccordirter lohn für den neuen Choralter die verdingte Bildhauerarbeit) et le docteur P. Sauter, également de Haguenau, 400 florins (den neuen Choralter zu vergolden), de même que Xavier Reich, peintre, pour peindre le nouvel autel (den neuen Choralter zu mahlen) (5). Il s'agit des tableaux de Saint Michel au maître -autel et de Saint Wendelin (vom Michaelsblatt im Hoch Altar und von sankt Wendelinsbilnuss) (6).

Mais ce maître-autel a disparu, sans doute fut-il un chef d'oeuvre de l'art baroque.

Des travaux complémentaires pour les orgues suivent en 1771, ce qui occasionne encore de fortes dépenses (plus de 160 florins). Cette année-là, le doreur (Vergloder) de Fort-Louis peint et dore (fassen und vergolden) deux tableaux d'église (37 florins). D'autres acquisitions pour 80 florins sont faites pour un nouveau Saint Sépulcre. Les vitraux de l'église sont à réparer.

Une inscription dans les comptes communaux est intéressante pour la piété populaire d'alors : une députation s'est rendue à Strasbourg auprès de l'évêque-coadjuteur pour obtenir la permission de prier journellement le chapelet, mais la permission n'est pas donnée (donnoch nicht erlaubt worden).

En 1772 le curé de Routzenheim s'occupe d'un Mont des Oliviers, près de l'église, avec les statues du Christ et des apôtres, pour 50 florins (dem Pfarrer von Runtzenheim für den gefertigten Oehlberg), et un peintre le peint pour 48 florins, un maçon y participe (18 florins). Une grille l'entoure. Les processions de la Fête-Dieu et de la semaine des rogations se font annuellement, les chanteurs, les porteurs de statues (Bildnisträger) et les servants de l'église reçoivent pain et vin. En 1773, des bannières (Stantaren) et trois manteaux sont achetés avec des vêtements spéciaux pour les porteurs ; la fabrique de l'église et la confrérie participent aux dépenses qui s'élèvent à 111 florins.

En 1775 le Saint Sépulcre, les autels de la Fête-Dieu, le Mont des Oliviers, nécessitent toujours des soins. En 1786, un sculpteur de Wasselonne touche 90 florins pour un crucifix en pierre, posé dans le village.

Le même - il s'appelle Joh. Michel Haass - fournit la statue d'un ange pour le Mont des Oliviers. Les fondements du crucifix sont réalisés par un tuilier (86 florins).

Dans les années suivantes, en 1777, d'autres acquisitions concernent, des ornements sacerdotaux et des bannières pour 119 florins. La Fête-Dieu est célébrée solennellement, on mentionne les porteurs de bannières et de lanternes, les chanteurs, les porteurs de dais (Himmel) et vingt-huit jeunes filles qui portent la statue de Notre-Dame, d'autres des panonceaux (Schilter), comme c'était fréquent. Des tireurs (Schützen) participent également. A la Saint-Jean de Noël on bénit du vin. La fête de Saint Michel, patron de l'église (29 septembre) est célébrée solennellement, des tireurs se procurent pour cette occasion du plomb et de la poudre. Ce n'est qu'en 1758 qu'est mentionné Saint Michel, archange, patron, mais il l'était anciennement déjà (6).

En 1779 les sculpteurs Michel Haass et Ignace Beymann, tous deux de Wasselonne, fournissent (100 florins) un nouveau crucifix qui se dresse sur le bord de la route de Bischwiller. Le maître d'école et le sacristain J. Mockers doivent sonner les cloches pendant six semaines à l'occasion du décès "du cardinal" (Louis Constantin de Rohan-Guéméné, évêque de Strasbourg 1756-1779).

En 1781 un nouveau presbytère est construit (2652 florins) dont les dépenses sont réglées en 1782. Dans ce but, on emprunte 2500 florins à la "heiligen Rechnung", cette caisse de la fabrique de l'église déjà mentionnée en 1680 et dont des documents sont conservés de 1753 à 1784 (7). Ces comptes fournissent des indications précises sur l'administration de la paroisse par le marguillier. C'est ainsi par exemple que pour 1773, les recettes proviennent du cens (Pfenning zins,

124 florins), de messes anniversaires (116 florins), des revenus des "fruits", sans doute des champs loués (140 florins), de la dîme saisie aux enchères (111 florins) du foin et du regain également mis aux enchères (167 florins). Comme il y a un excédent de 1258 florins sur l'année précédente, les recettes se montent à 1644 florins, tandis que les dépenses ne s'élèvent qu'à 492 florins (acquisition de cierges, huiles, etc..., réparations de l'église, dépenses pour l'organiste-sacristain). Dans les années précédentes et les suivantes, les recettes sont toujours bonnes. Au sujet de la dîme cependant, à partir de 1777, la recette est jointe à celle du foin et du regain (an versteigertem zehenden sambt heu und Ohmd) et procure 300 à 350 florins annuellement. En 1784, la recette pour l'adjudication de la dîme est de 355 florins.

Le recteur Nebel décède. Il a oeuvré avec zèle pour le sanctuaire et sa beauté. Il a été un directeur de la paroisse remarquable et un guide des âmes vénéré. Ignace Lempfrid le remplace, comme recteur, en 1785. Dans divers documents il est appelé "Hopp, dit Lempfrid". Il aura de grandes difficultés au moment de la Révolution française. En 1786 les sculpteurs de Wasselonne créent cinq crucifix en pierre dans la forêt (steinerne Waldkreuz), ce qui occasionne des dépenses pour plus de 1500 florins. En 1789 encore, un nouveau crucifix en pierre est dressé par un sculpteur de Haguenau.

La Révolution française de 1789 provoquera une grande crise dans la vie et les pratiques religieuses de Soufflenheim, et dans toute l'Alsace.

8 - L'école

Comme nous l'avons signalé précédemment, il est caractéristique dès 1660,

de trouver une école dans le village qui s'est à peine relevé des dégâts de la Guerre de Trente Ans. Les autorités locales, Schultheiss et Heimburger tiennent à leur maître d'école, mentionné presque tous les ans pour ses honoraires, en partie en argent, en partie en nature. Leur noms ne sont cependant pas donnés. On ne sait pas comment le maître prodiguait l'enseignement qui devait être fort simple. Une maison d'école (Schulhaus) existe dès la fin du XVIII^e siècle, et au XVIII^e siècle des réparations s'avèrent nécessaires jusque dans l'étable et les toilettes. En plus de l'enseignement, le maître est chargé des fonctions de sacristain, et doit remonter l'horloge qui ne fonctionne décidément pas bien.

En 1731 on mentionne "Michel Geisler Schulmeister", remplacé en 1732 par Michel Wolfsberger qui touche 44 florins d'honoraires. La veuve de son prédécesseur reçoit une sorte de pension en argent et en fruits 16 florins 3 sous. En 1747 Anton Aveline est le nouveau maître d'école. D'après son nom, il était originaire de France, mais possédait également l'Allemand. Il fait les écritures pour la commune, ce qui lui rapporte 3 florins 3 sous, son traitement étant de 64 florins. Plus tard, ses émoluments pour les écritures (Schreibereien) sont augmentés à 8 florins, et pour traduire en allemand (verteuschen) le rôle du 20^e denier, il touche 2 florins (1756). Il est donc le greffier de mairie. Après 1760 un nouveau poêle est installé à l'école et les fenêtres nécessitent des réparations.

A ce moment-là, apparaît le nom d'un nouveau maître d'école : Joseph Weinstoffler. Mais en 1764 Johannes Mockers est mentionné (der neue Schulmeister). Il reçoit 66 florins de traitement. Il joue un rôle important dans la vie de la commune (8) et restera des dizaines d'années à son poste. Il est né à

Bühl en 1742 et vient à Soufflenheim à l'âge de 22 ans, y restera jusqu'à sa mort en 1814. Il est maître d'école, connaisseur et facteur d'orgues : une personnalité remarquable. Plus tard, il s'associe à Stiehr comme facteur d'orgues. On le mentionne encore au moment de la Révolution française. Marié trois fois il a de nombreux enfants, sa dernière femme étant Thérèse Messner de Soufflenheim.

Au début du XVIII^e siècle, les échevins ne savent pas encore écrire et marquent d'une croix leur nom dans les comptes communaux. Ils étaient donc encore, en partie, illettrés. Ce n'est plus le cas dans la deuxième moitié du siècle où les jeunes ont appris à écrire. Certes, l'enseignement n'est pas organisé, longtemps encore non obligatoire ; l'instituteur apprend aux enfants les rudiments de la lecture, de l'écriture, du calcul, mais aussi le chant et l'histoire sainte, le tout en Allemand, le Français n'étant connu de personne (quelques expressions peut-être). Les maîtres d'école de Soufflenheim du XVIII^e siècle ont eu le mérite d'avoir donné à des générations de jeunes, les premiers éléments de la culture et d'avoir rendu de grands services à la population.

Notes.

- (1) Pour tout ce chapitre, comptes communaux de Soufflenheim, Archives Départementales du Bas-Rhin, 1 E 63 et 64, 2 liasses, année par année. Les comptes se font en Gulden (florins, abrégé fl. et sous, abrégés s.).
- (2) Soufflenheim, "Cité des Potiers" (P. ELCHINGER, A. SCHEYDECKER), Aus dem Pandurenlärm, p. 101 et suivantes ; également A. KORCHER, pp. 51-52.
- (3) A. KORCHER, p. 53.
- (3a) AD B-Rh., C. 589, 26 et ordonnances d'Alsace, Tome I, p. 624.
- (3b) A. ELCHINGER "La poterie à Soufflenheim et à Betschdorf à travers les âges", Strasbourg, p. 11.
- (4) Les Registres paroissiaux (aux Archives Départ. du Bas-Rhin) comprennent les baptêmes à partir de 1748 ; les mariages 1743-1754, puis à partir de 1788, les décès depuis 1790.
- (4a) P. MEYER-SIAT, L'orgue Stieffel 1770 de Soufflenheim, dans : "Etudes haguenviennes", 1977, p. 198 et suivantes.
- (5) AD B-Rh., G 6 614, Heiligenrechnung 1771 (source indiquée par M. Meyer-Siat).
- (6) MEDARD BARTH, "Dictionnaire des paroisses", Archives de l'église d'Alsace, 1962-1963, P. 1527.
- (7) G 6614, Fond de l'Evêché aux AD B-Rh..
- (8) P. MEYER-SIAT, Stiehr-Mockers, facteurs d'orgues, Archives de l'Eglise d'Alsace, 1972, pp. 27, 93-94, et Etudes haguenviennes, 1977, pp. 189-197.

APPENDICES

1 - Liste des Schultheiss (prévôts) et des Bürgermeister 1716-1789.

Schultheiss (prévôts) :

1716-1728 Adam Schäffer (depuis 1714)
1728-1736 Jacob Schäffer
1737-1744 Philipp Kieffer
1744 Antoni Jaeck
1745-1757 Andréas Vögele
1758-1763 Ignatius Fridmann
1764-1789 ? Kieffer

Bürgermeister :

1716 Adam May
1717 Andreas Mosser
1718 Claus Dräher
1719 Niclaus Albrecht
1720 Franz Vögellin
1721 Andreas Stiffelmeyer
1722 Jacob Steckelmeister
1723 Lorenz Sensenbrenner
1724 Lorenz Moser
1725 Michel Ulrich
1726 Jacob Burgert
1727 Adam Kehlhoffner
1728 Friedrich Fritz
1729 Heinrich Jäck
1730 Hanz Jacon Haser
1731 Michel Kieffer
1732 Lorenz Lehmann
1733 Peter Fourger (?)
1734 Philipp Kieffer
1735 Antony Götz
1736 Hans Georg Halm
1737 Hans Georg Fridmann
1738 Hans Georg Metzler
1739 Joseph Härtel
1740 Michel Burgert
1741 Michel Mössner
1742 Joseph Thaul (Daul)
1743 Andreas Lehmann
1744 Andreas Vögele

1745 Thomas Kieffer
1746 Michel Uhrich
1747 Andreas Müller
1748 Lorenz Wagner
1749 Wendling Götz
1750 Peter Kieffer
1751 Georg Götz
1752 Jacob Mössner
1753 Mathis Burger
1754 Evasius Biscki ou Bitschy
1755 Andres Wagner
1756 Mathis Lehmann
1757 Anton Kieffer
1758 Andres Messner
1759 Joseph Uhrich
1760 Hans Stiffelmeyer
1761 Joseph Mössner
1762 Mathis Kieffer
1763 Joseph Marry
1764 Antoni Kieffer der jung
1765 Michel Götz
1766 Lorenz Wagner der jung
1767 Antoni Mössner
1768 Mathis Götz
1769 Niclaus Daul
1770 Antoni Burgert
1771 Joseph Schöster
1772 Ignatius Friedmann der jung
1773 Joseph Uhlrich
1774 Joseph Haaser
1775 Anton Burgert
1776 Joh. Hummel
1777 Joseph Halter
1778 Andreas Müller der Alt
1779 Georg Adam Ludwig
1780 Antoni Ernewein
1781 Joseph Burger
1782 Joseph Mesner der jung
1783 Joh. May
1784 Antoni Kieffer
1785 Jacob Daul
1786 Hans Adam Bruger
1787 Antoni Daul
1788 ?
1789 Andreas Müller

2 - Comptes communaux 1716-1789 :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	
1716	1 286 Gulden	1 286 Gulden (*)	
	(*) Le surplus des recettes est chaque fois inscrit dans les recettes de l'année suivante : il atteint souvent plus de 1.000 florins.		
1717	1 160	1 181	
1718	1 088	978	
1719	1 515	1 240	
1720	2 309	1 744	
1721	2 304	1 742	
1722	2 020	1 255	
1723	2 489	1 409	
1724	2 532	1 676	
1725	2 397	1 661	
1726	2 242	1 399	
1727	2 780	1 825	
1728	2 773	1 687	
1729	2 773	1 687	
1730	2 542	1 598	
1731	2 808	1 618	
1732	3 317	2 039	
1733	3 363	2 315	
1734	3 051	2 194	
1735	3 095	2 518	
1736	3 429	2 610	
1737	?	?	
1738	2 628	2 589	
1739	2 284	2 151	
1740	2 608	2 187	
1741	3 119	2 446	
1742	3 119	2 446	
1743	3 165	3 224	
1744	5 387	5 395	Année de crise (guerre)
1745	3 264	3 176	
1746	3 905	3 516	
1747	3 617	3 667	
1748	4 027	3 993	
1749	3 530	3 438	
1750	3 238	3 004	
1751	3 315	2 975	

1752	4	243	3	687
1753	4	204	3	371
1754	4	706	3	231
1755	5	417	3	526
1756	5	193	3	616
1757	4	540	3	410
1758	4	616	3	689
1759	4	207	2	849
1760	5	572	3	568
1761	6	865	4	220
1762	8	384	4	840
1763	8	830	5	216
1764	13	599	11	969
1765	6	813	5	170
1766	6	756	4	638
1767	4	921	2	225
1768	4	956	3	759
1769	3	692	1	932
1770	6	506	3	479
1771	5	849	2	935
1772	4	934	2	281
1773	7	651	5	140
1774	6	855	4	429
1775	7	740	4	988
1776	8	859	5	698
1777	10	090	5	927
1778	10	407	5	924
1779	8	709	8	598
1780	6	606	5	304
1781	12	532	7	338
1782	12	884	9	820
1783	6	398	2	410
1784	6	943	2	878
1785	7	216	3	238
1786	7	616	3	842
1787	7	421	445	(?)
1788	?		?	
1789	6	920	3	895

Soufflenheim pendant la Révolution française

Comme dans toutes les localités, les habitants de Soufflenheim rédigèrent au printemps 1789, les Cahiers de doléances. Les comptes communaux l'indiquent en inscrivant une dépense de 6 florins pour leur traduction en français. Malheureusement, ces cahiers de la commune n'ont pas été retrouvés (1).

Les Etats généraux du pays, composés des trois ordres Clergé, Noblesse, et Tiers Etats, furent élus et convoqués à Versailles. La commune de Soufflenheim doit élire trois délégués pour l'élection des députés du Tiers Etat à Haguenau (den dreien Deputisten bei Erwehlung der Generalstände zu Haguenau) ce qui occasionne une dépense de 49 florins (2).

Les Etats Généraux se transforment rapidement en assemblée révolutionnaire : prise de la Bastille à Paris le 14 juillet 1789 par la population parisienne, abolition des privilèges de la noblesse et du clergé le 4 août, mise à la disposition de la Nation des biens de l'Eglise qui sont confisqués le 2 novembre.

A la fin de l'année et en 1790, création de nouvelles circonscriptions administratives : Départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin pour l'Alsace), Districts (4 pour le Bas-Rhin : Strasbourg, Benfeld, Haguenau, Wissembourg avec un Directoire du Département, et des Directoires pour les districts), cantons, communes avec maire et conseil municipal. Le Directoire du District de Haguenau sera pour

les plus dures années de la Révolution (jusqu'en 1795) l'autorité supérieure pour la commune de Soufflenheim qui fait partie du canton de Fort-Louis, appelé aussi Fort-Vauban, puis du canton de Bischwiller.

En 1790, le décompte des deniers communaux de Soufflenheim se fait encore en présence de l'ancienne et de la nouvelle municipalité (alte und neue Municipalität) et des "Gemeind Vorgesetzten".

En octobre 1789, le Bureau intermédiaire de l'Assemblée du District de Haguenau "étudie le Cahier des Doléances des "Députés" de la communauté de Soufflenheim et des plaintes portées" par le sieur Prévôt (l'ancien Schultheiss du lieu) (3). Le Bureau en délibère et statue sur différents articles de ce cahier, au sujet "de l'exercice des droits seigneuriaux et de la justice contentieuse" (exercés par le prévôt). Il ordonne que "par la suite, le choix des employés et valets de la communauté se fera par le prévôt concurremment avec la municipalité". Mais par la suite, il n'est plus question du prévôt. Les biens communaux et le partage envisagé échauffent les esprits. Des plaintes sont formulées par les bourgeois contre le prévôt ; elles "ont des traits de l'animosité, haine et chicasse". Il faut "les en débouter et condamner ceux qui ont signé les dénonciations ... enjoindre à Joseph Halter le jeune, Laurent Haberkorn et Jacques Treckslér comme auteurs de la fermentation qui existe dans la communauté du dit Söfflenheim, de vivre en paix et tranquillité, à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public et comme tel punis suivant la rigueur des ordonnances".

Quant aux biens communaux, ils seront partagés à parts égales entre les bourgeois qui possèdent maisons et écuries ; ceux qui en possèdent sont soumis aux corvées locales ;

les biens communaux abandonnés seront partagés entre les jeunes bourgeois. Mais cette affaire des biens communaux revient à l'ordre du jour en 1790, dont témoigne le mémoire présenté par la communauté au sujet des élections et fonctions des employés, de la réception de nouveaux bourgeois et du partage des biens communaux. Le droit de réception des bourgeois est fixé à 80 livres pour un homme, à 50 livres pour une femme.

Au cours de l'année 1790, la Révolution progressa. Le 12 juin, l'Assemblée Nationale Constituante, vota la Constitution civile du clergé, d'après laquelle, l'Eglise ayant perdu ses biens, les ecclésiastiques devaient recevoir un traitement, mais en prêtant serment à l'Etat. D'où vive protestation des autorités religieuses. L'évêque de Strasbourg, le cardinal de Rohan, qui s'était établi dans la partie badoise de l'évêché, à Ettenheimmunster, défendit (20 novembre 1790) au clergé d'obéir à la nouvelle loi, et le pape lui-même se prononça contre cette constitution civile du clergé. Une grande crise religieuse s'ouvrit partout en France. Elle fut particulièrement vive en Alsace. Les prêtres refusèrent pour la plupart, le serment, soutenus par la grande majorité de la population. Les prêtres jureurs ou assermentés en petit nombre d'ailleurs, se virent mal accueillis. Le gouvernement, de plus en plus adonné aux idées révolutionnaires, poursuit et condamna les prêtres réfractaires, au grand mécontentement des croyants.

A Soufflenheim, l'animosité antirévolutionnaire devient plus grande à cause de l'exploitation de la forêt communale. En août 1790 une requête est présentée par la communauté, afin de faire une coupe de bois dans le canton Obermatten et de convertir le terrain en terre labourable. Elle est refusée par le District de Haguenau. L'affaire est évoquée au Directoire du Département. Celui-ci

(23 décembre 1790), considérant que la conservation des forêts et des bois est de la plus haute importance, "attendu les déprédations et dégradations considérables de l'année passée et au début de la présente", réitère le refus de déboiser en insistant que le bois en question est une partie de la réserve, "la seule de toute la forêt qui pourrait fournir quelques ressources à la communauté dans le besoin", car elle est peuplée des plus beaux arbres, et elle est une des plus belles forêts des environs. De plus, ce terrain occupe un bas-fond et ne pourra servir "qu'à la culture des pommes de terre et de blé de Turquie".

L'affaire se prolonge en 1791, au grand mécontentement des gens de Soufflenheim qui s'agitent. Le 11 mars, les menées "antipatriotiques" du maire sont dénoncées. Il a rassemblé la commune pour protester contre ce qui a été fait par les représentants de la Nation et a envoyé des circulaires de sa protestation aux communes voisines.

En avril, le maire et les membres de la municipalité font couper de leur propre autorité les arbres d'une partie du Obermatwald (6 arpents) et dans le canton (parcelle) Schifflach près du "ochsenbrunnen" plus de 1.200 fascines de saules. Le district de Haguenau s'en occupe : la municipalité sera poursuivie devant le tribunal du District, à Saverne, pour être condamnée. Les habitants pourront enlever le bois coupé, mais en 1792, ils ne pourront faire que la moitié d'une coupe pour le bois de chauffage.

Dans le domaine religieux, les affaires s'enveniment de plus en plus, provoquant de graves inimitiés entre les villages. Le 24 juillet, les paysans "fanatiques" de Soufflenheim, ayant appris que plusieurs prêtres réfractaires, arrêtés par des militaires, sont détenus à Sessenheim, se

dirigent, le maire en tête, vers ce village pour délivrer de force les ecclésiastiques. Le maire de Sessenheim, entouré de ses concitoyens, s'oppose à cette action. On est sur le point d'en venir aux mains, quand un jeune homme énergique de Soufflenheim intervient pour dissuader ses amis de leur action, car les gens de Sessenheim agissent selon la loi. Ainsi les gens de Soufflenheim se retirent. Les autorités se mêlent de l'affaire. Les "patriotes" de Sessenheim sont félicités. Les 6 ecclésiastiques conduits à Fort-Louis peuvent se rendre à Strasbourg, sont "mis hors d'état d'arrestation", mais ils devront quitter le pays. Le 10 août, les gens de Soufflenheim menacent toujours ceux de Sessenheim, de sorte que le Directoire ordonne l'envoi de 15 soldats pour protéger le village (4).

En décembre 1791, la municipalité de Soufflenheim s'adresse à nouveau aux autorités pour défricher le Obermattwald qui devra être converti en terres labourables. Cette fois, le Directoire du District de Haguenau est conciliant : la commune de Soufflenheim "possède des forêts très étendues, toutes bien entretenues" elle pourra procéder à ce défrichement, d'où résultera pour elle "un bénéfice réel et considérable". Et "considérant que ce défrichement est le voeu de toute la commune qui en reconnaissance de ce service se soumet de doubler sa contribution patriotique", il accueille favorablement la requête de la municipalité.

L'opposition de plusieurs Etats contre aux mesures du gouvernement révolutionnaire provoque la guerre (avril 1792) qui inquiète fortement les populations frontalières. Mais pour le moment l'Alsace n'est pas affectée par les mouvements des armées. En juillet, la municipalité de Soufflenheim adresse à nouveau une pétition au Directoire du District de Haguenau pour pouvoir couper dans le canton

communal du Obermattwald le bois nécessaire, selon les requêtes faites depuis deux ans. Elle est reprise en automne, et le 31 octobre le Directoire donne son autorisation pour couper le bois de chauffage de l'année 1793.

La vente des Biens Nationaux, c'est-à-dire ceux de l'Eglise, occupe beaucoup les esprits. Le 12 avril, on fait l'adjudication des quelques biens, peu importants, de l'abbaye de Koenigsbrück au ban de Soufflenheim (5). Il est surtout question des biens de la cure de Soufflenheim et de la fabrique de l'église. Vers la fin de l'année, plusieurs personnes dont Michel Friedmann, maire de la commune, prêtent serment en qualité d'expert pour cette vente (6).

Le curé Ignace Lumpfried, qui depuis 1785 dirige la paroisse et qui n'a pas prêté le serment demandé par la constitution, continue d'exercer son ministère, avec son vicaire, l'abbé Félix Rumpler. A présent, ils doivent bien prêter le serment ou s'expatrier. Ils se soumettent à cette dernière obligation, et en octobre 1792 (7), selon l'acte signé par des commissaires, se rendent hors du pays (nach dem Gesetz ausser Lands) et se dirigent "de l'autre côté du Rhin" à Rastatt. Dès août, les églises, desservies par des prêtres réfractaires, sont fermées.

A la fin de 1792 et en février 1793, les biens de la cure (Pfarrgut) sont vendus aux enchères. Michel Friedmann, maire, en acquiert un lot, champs et prés, pour 10.000 francs. Les deux autres lots sont adjugés à des gens de Rountzenheim et de Niederbetschdorf (8). Retenons que l'évêque avait interdit aux fidèles du diocèse, d'acquérir des biens de l'Eglise.

A Paris, les événements révolutionnaires se précipitent. Ils aboutissent à la chute de la royauté et à la proclamation de la



Dernière Abbessesse du couvent de Königsbrunn. Tableau peint en 1772 à l'occasion de son élection. Vendu aux enchères sous la révolution, le tableau a été conservé jusqu'en 1966 dans une famille de Roeschwoog.

République (22 septembre 1792). Une nouvelle assemblée nationale, la Convention, est élue. Les révolutionnaires, de plus en plus radicaux, poursuivent leurs ennemis. Le roi et la reine sont décapités, des milliers de victimes guillotonnées. C'est la Terreur (1793). En Alsace, la réprobation est unanime, mais les "aristocrates" sont poursuivis et emprisonnés, les prêtres réfractaires, pourchassés spécialement. Ils continuent pourtant à exercer leur ministère en cachette. Les prêtres assermentés ou jureurs, par contre, n'ont guère de crédit.

A Soufflenheim des changements ont lieu dans l'administration de la commune, le 24 janvier 1793, une requête de plusieurs citoyens au sujet de bois, mentionne "les commissaires faisant provisoirement les fonctions municipales". Friedmann n'est donc plus maire. Cette nouvelle municipalité suit-elle les directives révolutionnaires de Paris ou de Strasbourg ? Le citoyen Ficker, curé jureur du lieu, n'a pas la vie facile, il est détesté : en mai, la municipalité lui refuse le bois de chauffage auquel il aurait droit, mais les motifs "sont dictés par la haine" ; en juillet, elle lui refuse le certificat de civisme, le refus étant motivé par "sa mauvaise conduite et son aristocratie" (9). Puis on n'entend plus parler de lui.

Quel est l'esprit dans la commune ? Il ne faut pas donner libre cours à ses opinions. Le maître d'école, J. Mockers, personnage de valeur, secrétaire de mairie, organiste et musicien, en fait l'expérience. Comme il a exprimé trop ouvertement ses opinions, il a été emprisonné. Sa femme fait une demande pour qu'il puisse rentrer dans sa famille. Le Directoire du District de Haguenau délibère sur cette pétition. Jugeant qu'il "s'est oublié par quelques discours, il en a été assez puni" il lui donne l'autorisation de rentrer avec l'injonction "d'être plus

circonspect à l'avenir dans ses discours et soumis aux lois." Mockers en tient compte. Il n'est plus mentionné comme maître d'école et il cultive les champs (10).

Au sujet de la municipalité, a lieu un procès-verbal sur le partage des biens communaux (selon la loi du 10 juin 1793 qui l'autorise) ; la municipalité et son conseil général (allgemeine rath) se réunissent sur convocation de Jacques Drechsler, "gemein procuration", nommé "Commissarius". A cette réunion assistent tous les citoyens des deux sexes, âgés de 21 ans, ayant droit à ce partage. Ils sont au nombre de 617 et se prononcent pour le maintien du partage des biens communaux pendant une durée de 9 ans. Des réserves sont faites pour les "défenseurs de la patrie" (Verteidiger des Vaterlandes), l'armée, qui devra jouir de sa part des biens communaux, tandis que les "Ausreisser", ceux qui sont partis et qu'on appellera "émigrés", en sont exclus et perdront leurs droits civiques. Cette décision est prise le 18 août 1793 et l'acte est signé par G. Adam Lutwig, maire, par quatre "Municipalbeamte", fonctionnaires de la commune, par Jacques Drechsler "gemein procurator", et par sept membres du conseil. Antoine Messner signe comme greffier.

Cependant, à la fin du mois d'août (15 fructidor an 2 du calendrier républicain), dans l'affaire de vente de bois, Drechsler est mentionné comme maire. Il reçoit un blâme du Directoire du District de Haguenau, parce que l'adjudicataire du bois est un émigré et que Drechsler n'aurait pas dû permettre la vente ; il n'a pas eu "à coeur les intérêts de la République", sa conduite est donc répréhensible. Défense est faite au citoyen Drechsler de vendre ou de disposer de ce bois, et on lui "recommande plus de zèle et de sollicitude pour la conservation d'un objet appartenant à la République."

Mais des faits beaucoup plus importants ont lieu à ce moment-là. En automne 1793, la guerre est portée en Alsace. Le général autrichien Wurmser, de noblesse alsacienne, envahit le Nord de l'Alsace non protégée par les troupes françaises. En octobre, il est à Haguenau, accueilli comme libérateur. Ses troupes avancent jusque vers Strasbourg. Le 14 novembre, la forteresse de Fort-Louis se rend. Mais presque aussitôt l'armée du Rhin, sous le commandement du général Desaix, prend l'offensive (20 novembre). De petits combats ont lieu. Autrichiens et prussiens se sont retranchés derrière le fossé appelé Landgraben à Gamsheim, de sorte que les Français arrivent devant Drusenheim et devant les retranchements de la Moder qui s'échelonnent vers Bischwiller, Marienthal, Schweighouse et de là, vers Reischoffen, Froeschwiller, Woerth. Les Français, sous le commandement du général Hoche, prennent l'offensive de ce côté et remportent la victoire à Woerth et Froeschwiller (22 décembre), de sorte que Wurmser est obligé d'évacuer en hâte Haguenau et se retire sur Wissembourg, abandonnée également. Landau est débloquée (11).

Mais les conséquences de la défaite autrichienne sont funestes pour la population du Nord de l'Alsace. En effet, la majorité de la population était opposée aux révolutionnaires et craignait les poursuites des terroristes. Ce fut alors une panique effroyable, des milliers de personnes, paysans, ouvriers, commerçants : 40 à 50.000 personnes prennent la fuite, abandonnant foyers et maisons et se réfugient dans le Palatinat et en Bade du Nord. C'est le mouvement de la "Grande Fuite", grand malheur pour les Alsaciens du Nord, abandonnés à un triste sort, vivant misérablement à l'étranger, attendant avec anxiété de pouvoir retourner chez eux (12), ce qui ne put se faire qu'après la Terreur, et encore, difficilement.

Le 19 janvier 1794, Fort-louis est abandonnée par les Autrichiens qui détruisent les remparts et passent de l'autre côté du Rhin, suivis par la plupart des habitants.

Soufflenheim a souffert de ces mouvements de troupes et de la Grande Fuite. Les documents des Archives du Bas-Rhin (13), citent 70 personnes considérées comme émigrées et qui, revenues après la Terreur, en 1795, (décret du 20 nivôse, 9 janvier) eurent les plus grandes peines à se faire rayer des listes des émigrés et à obtenir la levée des séquestres de leurs biens. D'après ce décret, le retour des paysans et des ouvriers, avec ou sans leur famille, est permis à condition d'avoir quitté le territoire français après le 1er mai 1793. Ils pourront rentrer avant le 1er germinal ; les terres confisquées leur seront restituées, si elles ne sont pas déjà vendues. Si elle sont aliénées, on leur en remboursera la valeur (14). Mais certains réfugiés ne rentrent pas et la question de ces "émigrés" occupera encore les autorités jusqu'en 1800.

La Terreur cesse en France après la chute de Robespierre (juillet 1794). Il y eut alors un grand apaisement. Dans une demande de la municipalité pour être remboursée des dommages causés dans la forêt communale par les troupes républicaines (ventôse an 3, 1795), sont mentionnés Drechsler comme maire, Mittelhausser comme officier municipal, Messner comme greffier et Müller comme "National agent".

Dans les années suivantes, surtout après la dissolution de la Convention (octobre 1795) et après l'établissement d'un nouveau gouvernement, le Directoire, la situation s'apaise encore. De ce moment existe un tableau des assemblées primaires du Bas-Rhin, qui en août et septembre 1795 établit la liste des citoyens dans les différents cantons et

municipalités (15). Pour le canton de Fort-Vauban (nom donné à Fort-louis pendant la révolution), Soufflenheim a 232 citoyens (nominalement indiqués), tandis que Sessenheim n'en a que 106, Rountzenheim 80, Schirrhofen 74, Stattmatten 28 et Dalhunden seulement 17. Les réunions des citoyens ont lieu à Sessenheim, Soufflenheim n'étant pas suffisamment "révolutionnaire".

La demande du citoyen Jacques Drechsler, maître de la poste aux chevaux de Soufflenheim, est sans doute en rapport avec la situation précaire du village. En novembre 1796, il demande le transfert de la poste à Rountzenheim à cause du vol, lors de la dernière invasion ennemie, de tous les harnais et d'une partie des voitures : il en accuse des malveillants et invoque l'insécurité et des risques personnels (16).

En décembre 1796, (nivôse an 5), Lehmann est agent de la commune et Messner "adjunet". L'esprit qui règne à Soufflenheim ne convient pas aux autorités. La commission du canton, (Roeschwoog en est le chef-lieu), dans une missive adressée au commissaire du Département (5 messidor an 4, juin 1796), appelle Soufflenheim "cette misérable commune" et parle "du mauvais esprit des habitants qui depuis la rupture de la suspension d'armes, deviennent de jour en jour plus insolents" (17). Cette adversité des autorités est provoquée surtout par la fidélité que gardent les habitants à l'église. Le culte a été entièrement désorganisé pendant la Terreur, les prêtres persécutés. A présent, l'église relève la tête. En octobre, le curé de Behlenheim, Hessé, dessert la paroisse, mais il doit revenir dans sa cure, parce que depuis deux mois, l'abbé Félix Rumpler "ci-devant vicaire au dit Soufflenheim", a mission de s'occuper de la paroisse. Par ailleurs, l'abbé Veith est curé de Soufflenheim pendant la Terreur et exerce son ministère (en cachette)

également à Roeschwoog, dont l'église avait été transformée en magasin de foin (Heu-Magazine), et ceci de 1793 à 1797. Il consacre alors à nouveau cette église. Il est appelé "würklicher Pfarrer in der gemeind Soufflenheim", à cette dernière date (19), et il sera encore curé de 1800 à 1803.

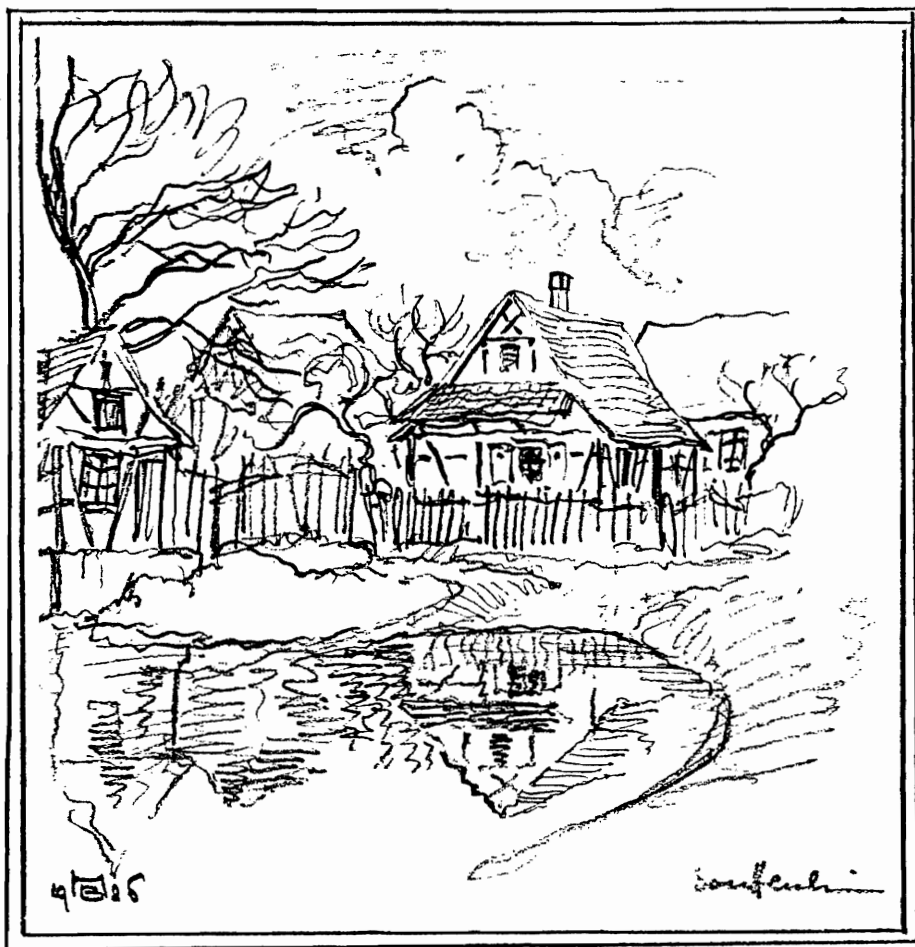
L'église se réorganise rapidement à cette époque-là, mais une nouvelle campagne se déclenche contre elle et contre les prêtres réfractaires. En novembre 1797 (primaire an 6), une malle a été saisie à des émigrés rentrés à Soufflenheim (20). Ouverte par les autorités, on procède à l'inventaire des objets qu'elle contient : une soutanelle noire, un bonnet de curé, des chasubles, étoles, manipules, une bourse contenant un "corporale", trois aubes, un surplis, des nappes d'autel, un bréviaire, le tout est confisqué et remis au receveur des Domaines et de l'Enregistrement. Un peu plus tard (thermidor an 6, août 1798), du mobilier d'émigrés de Soufflenheim et du prêtre réfractaire Sidel de Molsheim est vendu aux enchères. L'affaire des émigrés et de leurs biens, de même que celle des prêtres réfractaires fait encore grand bruit.

Les années troubles de la Révolution avaient causé des désordres et de graves inquiétudes dans le pays. Des bandes de chenapans se formèrent et attaquèrent les voyageurs et les fermes isolées. Dans la forêt de Haguenau, ces attaques devinrent si nombreuses qu'on dut former des colonnes mobiles de troupes et de gardes nationaux pour fouiller les bois et arrêter suspects et malfaiteurs (juin 1796) (21). Heureusement, grâce aux victorieuses campagnes de Napoléon Bonaparte en Italie, la France peut relever la tête (1796). La question religieuse n'était cependant pas résolue, et le retour des gens qui ayant fui, étaient donc déclarés émigrés, posait toujours des problèmes.

Avec ces désordres, coïncide l'action des habitants de Soufflenheim (thermidor an 5, juillet 1797) (22) qui "viennent de se permettre de leur autorité privée un défrichement d'environ 100 arpents de leur forêt communale, plantés de chênes de la plus belle espèce et de la plus grande valeur, qu'ils ont partagé entre eux". Action très répréhensible, jugent les autorités et qui doit être punie. A plusieurs reprises déjà, les habitants se sont permis des exploitations de bois de leur propre initiative, et il est urgent de prendre des mesures rigoureuses. Un détachement de 50 hommes est envoyé à Soufflenheim. Il y restera cantonné aussi longtemps que le commissaire le jugera nécessaire. L'agent municipal est accusé d'avoir autorisé une pareille action des habitants, ou d'avoir négligé les moyens que la loi lui donne. C'est le citoyen Jacques Lehmann, renvoyé et appelé "ex-agent" dans le rapport de l'inspecteur de la forêt nationale de Haguenau, qui fut adressé au Directoire du Département. Lui seul en est le responsable, tandis que chez les habitants on ne trouve "ni mutinerie, ni méchanceté ; au contraire, soumission et obéissance". Ils sont donc dignes d'indulgence, d'autant plus qu'une grave épizootie a fait de grands ravages parmi le bétail. Une sévérité envers eux les réduirait "à la misère la plus désespérante." On trouve donc Joseph Messner comme agent de la commune, dit le "Petit agent", tandis que Lehmann est adjoint.

Pendant la Révolution, les paysans n'observent plus toujours les anciens usages dans la forêt de Haguenau, usurpant des droits de pâturage et commettant de nombreux délits. La ville de Haguenau autorise Soufflenheim à faire paître son bétail dans la forêt indivise, en précisant qu'il s'agit d'une concession gracieuse et non d'un droit (janvier 1792). En décembre 1795 (9 nivôse an 4), Haguenau fait savoir que les riverains de

la forêt indivise pourront envoyer leurs troupeaux dans les cantons désignés moyennant une redevance à la ville. Pour le ramassage du bois, Haguenau affirme que les habitants des communes jouissant du premier avantage, pourront jouir du second en ayant acquitté leurs contributions (novembre 1797). Mais il faut attendre une période plus calme (après 1802). Deux lois du 8 ventôse et du 19 germinal an 11, et une décision du Conseil de préfecture (22 prairial en 13), accordent aux



Maison d'ouvrier (fin du XVIII^e).

paysans de Soufflenheim, le droit de pâturage et de ramasser dans la forêt indivise le bois mort gisant, les branches desséchées d'arbres de saules et de chênes tombées, et les pièces abattues de moins de 14 pieds (23).

En 1727 et 1798, cependant, Soufflenheim reste mal considérée par les autorités à cause des dévastations dans les forêts. Pourtant, la commune commence à se développer et à s'agrandir, comme le montre la requête de différents bourgeois qui demandent du bois (Bauholz) pour construire des maisons ou des étables (brumaire an 7, octobre 1798) (24). Un personnage refait surface : Jean Mockers. En 1799 il est payé pour remonter l'horloge et sonner la cloche (Bürger Glock). Mais l'année suivante, il est de nouveau maître d'école, organiste et sacristain. Par contre, en février 1799, Joseph Messner, agent de la commune, donne sa démission. Le citoyen Hecht ou Heckt, le remplace provisoirement, jusqu'aux élections (25). Après la Révolution, le village reprend vie. Certes, les nouveaux principes d'égalité et d'une justice meilleure, l'abandon des privilèges seigneuriaux, ont favorablement influencé la population, mais d'un autre côté, les mesures contre l'Eglise et la persécution des prêtres, ont rencontré une forte opposition des fidèles. Ils ont défendu leur foi et ont accueilli favorablement la conclusion du Concordat par Napoléon Bonaparte (août 1801), qui régit encore aujourd'hui, les relations entre l'Eglise et l'Etat en Alsace.

NOTES :

(Révolution)

- (1) L'histoire de la Révolution française est difficile à écrire pour Soufflenheim, du fait de la perte du document le plus important, les Délibérations du Conseil Municipal (par faits de guerre).
- (2) Comptes communaux, année 1789, n° 62 et 63.
- (3) A.D. B-Rh., Les indications suivantes sur la forêt communale portent ce même numéro.
- (4) R. REUSS, La Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795, Strasbourg 1922, I.I., p. 161, p. 299. Voir également Soufflenheim, Cité des Potiers, 1977, p. 93.
- (5) A.D. B-Rh., Q 563.
- (6) b, Q 452.
- (7) b, 3 L 75, voir également P. Meyer-Siat, Etudes haguénoviennes, 1977, p. 196.
- (8) A.D. B-Rh., G 641.
- (9) R. REISS, Constitution civile? T. II, p. 149.
- (10) P. MEYER-SIAT, voir note 7, p. 196.
- (11) A. CHUQUET, Les Guerres de la Révolution, IX Hoche et la lutte pour l'Alsace (1793-94), p. 105 et suivantes.
- (12) R. RUSS, La Grande Fuite de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1784-1799, Strasbourg, 1924.
- (13) A.D. B-Rh., Série Q, Domaines Nationaux, ventaire pp. 813-814 comme émigrés sont cités pour Soufflenheim : Adam (Joseph), Albrecht, Babinger, Beck (François-Antoine), Beller, Bitschi, Bourg, Brotschi (Joseph), Burger (Catherine), Burger (Ignace), Daul (Barbe), Daul (Jean-Michel), Eck, Eissen, Elchinger (Joseph), Ernwein, Ernwein (Laurent), Friedmann (François-Joseph), Friedmann (Jacques), Goetz (Jean), Gress, Haberkorn (Marie-Anne), Haberkorn (Laurent), Halter (frères), Hochendel, Hoehn (Casimir-Antoine), Hummel (Jean, Potier), Jaeck, Kieffer, Kleitz (Brigitte), Leppert, Libert, Mary, Messner

(Joseph), Mey (Joseph), Meyer (Antoine, tuilier), Meyer (Jean-Léonard), Meyer (Pierre), Mohler, Monnet, Montbarrey, Moser, Muller (André), Muller (Jean), ostreicher, Poppinger, Rinck (jean), Schaeffer (Antoine), Schlosser, Schmuck, Schoeffler, Schwoerer, Simon (henri), Steiner, Stoll, Strack, Stupffler, Thomen, Ulrich (Jean), Voegele (Antoine), Wagner (Jean), Wahlung, Wendereich, Wendrich, Wintz (Madeleine), Wunsch, Zittwoch, Zollenmeyer.

(14) R. REUSS, Histoire d'Alsace, Paris, 1920, pp. 284-285.

(15) A.D. B-Rh., 20 L 5.

(16) IB., 1 I 1 223.

(17) Ib., 1 I 765.

(18) L. KAMMEUR, Les Commissaires épiscopaux dans le diocèse de Strasbourg pendant la Révolution, Archives de l'Eglise d'Alsace, 1983, p. 306.

(19) P. MEYER-SIAT, Stiehr-Mockers, Facteurs d'orgues, Archives de l'Eglise d'Alsace, 1972-1973, p. 65.

(20) A.D. B-Rh., Q 4 413.

(21) R. RUSS, Histoire d'Alsace, p. 296.

(22) A.D. B-Rh., 1 I 1 381.

(23) R. DUFRAISSE, Paysans et forêts sous la Révolution, les Droits d'Usage, dans : paysans d'Alsace, Strasbourg 1959, p. 145 et suivantes, surtout p. 161. G. HUFFEL, la Forêt Sainte de Haguenau en Alsace, Nancy-Paris, 1920, p. 96.

(24) P. MEYER-SIAT, voir notre 7, P. 197.

(25) A.D. B-Rh., 20 L 5.

Soufflenheim au cours du XIX^e siècle

1. De la Révolution française à 1870.

Depuis de la Révolution, la commune avait un Conseil municipal. Les élections ne se faisaient pas au suffrage universel, mais au système crucitaire : il fallait atteindre un certain degré d'imposition pour être électeur ou éligible, de sorte qu'un petit pourcentage seulement des citoyens pouvait accéder aux charges publiques. D'après le registre des Délibérations et Décisions du Conseil municipal, conservé seulement de 1832 à 1836, le Conseil comprenait 10 conseillers et le maire et ce, pendant plusieurs décennies au 19^{ème} siècle.

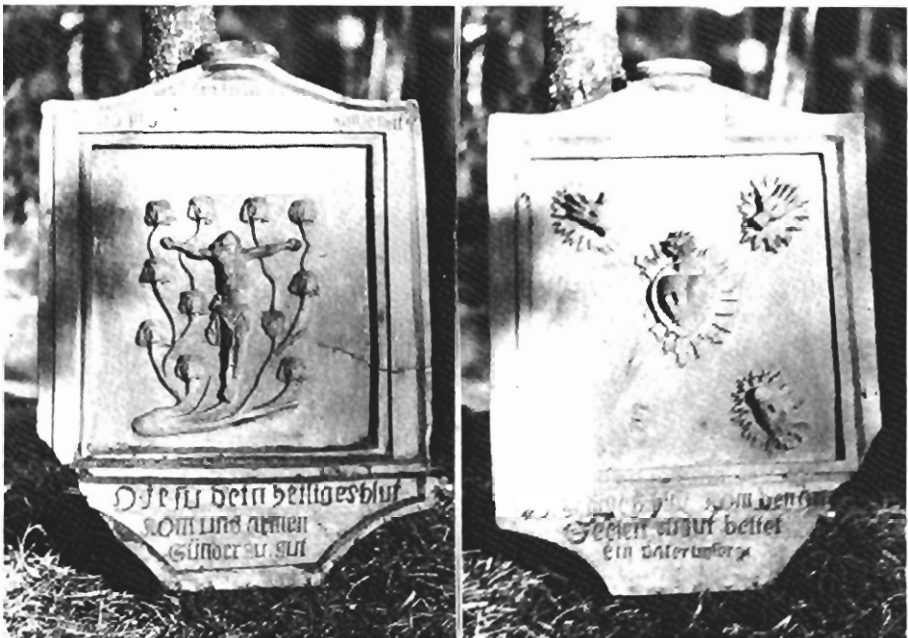
Après la chute de Napoléon (1815), la commune éprouva de grandes difficultés du fait de l'occupation du pays par les troupes alliées auxquelles il fallait payer l'entretien. Les délibérations eurent lieu régulièrement, et la partie la plus importante chaque année fut l'établissement du budget.

Après la guerre, comme partout ailleurs, la population de Soufflenheim augmenta rapidement. Alors qu'en 1801 on comptait à peine 1500 habitants, en 1812 on dénombra 2060 habitants et 395 maisons, et en 1831, 2982 personnes. A partir de ce moment-là, le nombre n'augmenta plus guère (2935 habitants en 1870, 638 maisons).

Des membres de la famille Messner se succèdent comme maires après 1800. En 1814,

Antoine Messner dut prêter le serment de fidélité au roi Louis XVIII et à l'empereur Napoléon I, de retour de l'île d'Elbe, en 1815. En juin cependant, après la défaite de Napoléon à Waterloo, il doit re-prêter son serment au roi (31 mars 1826). Par renouvellement quinquennal en 1821, Antoine Messner, le fils du précédent, devint maire et le resta jusqu'à son décès en 1829. Joseph Messner, dit le Grand commerçant, lui succéda. La Préfecture le juge comme un maire actif, intelligent et bon. On ne pouvait faire un meilleur choix. La construction de l'église, de la mairie, des écoles sont une preuve de son activité.

Il resta maire après la révolution de 1830 (chute de Charles X, avènement de Louis-Philippe). Le procès-verbal de son installation sous le nouveau roi date du 27 novembre 1831. A ce moment-là eut lieu la formation de la Garde Nationale. Soufflenheim eut sa propre



Cimetière de Soufflenheim Anno 1818.

compagnie avec un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent-major.

Depuis 1822, les Délibérations du Conseil Municipal sont rédigées en français. En 1832, plaintes à ce sujet : tous les membres du conseil ne connaissent pas le Français parlé, ni écrit (les débats ont donc lieu en dialecte). Aussi, on demanda que les délibérations soient rédigées en Allemand ou traduites, pour que les signataires puissent les comprendre. Chaque délibération, en effet, était suivie des signatures des conseillers. Mais rien n'a changé par la suite.

En 1837, Messner eut comme successeur Martin Helmer, maréchal-ferrant, sous lequel les affaires se gâtent. Dès cette année, des plaintes amères sont adressées au préfet du Bas-Rhin à son sujet. Des membres du Conseil, des propriétaires, marchands et fabricants les plus imposés, lui reprochent que "la Mairie est abandonnée à des hommes qui ne connaissent pas leurs devoirs et entretiennent le désordre" dans la commune. Ils réclament son remplacement. Car c'est un homme qui "n'a aucune connaissance, aussi ignorant que grossier". Il a renvoyé une soeur institutrice, le greffier de la commune, le garde-champêtre. Il menace de suspendre l'enseignement des soeurs. Le conseiller de la préfecture, Secrétaire général, se prononce vivement contre Helmer. Mais ce dernier a ses partisans et il se défend.

En 1840 enfin, il est remplacé par Joseph Messner qui a la confiance de ses citoyens et qui est en même temps commandant de la Garde Nationale. Il est à nouveau installé comme maire en 1846.

Mais dès 1848, la Révolution renverse le roi Louis-Philippe et installe la Deuxième République. Messner abandonne son poste de maire à Brotschy. Le président Napoléon

transforme rapidement le gouvernement et devient l'empereur Napoléon III (1852). Dans ces années, l'entente ne règne pas au sein du Conseil Municipal de Soufflenheim. Les détails nous échappent, des documents postérieurs à 1853, donnent des renseignements et ceci grâce au curé de la paroisse, Cazeaux.

Le maire Brotschy mourut le 26 mars 1853. Il s'agissait de lui trouver un bon successeur. Le curé Cazeaux, entièrement dévoué à l'ordre napoléonien, écrit au préfet : il expose que de 1843 à 1848 il a été l'objet de persécutions qui ont troublé le village ; "il se vit obligé de se défendre devant toutes les justices", mais "mes paroissiens jugeant en dernier ressort, m'ont donné le gage de leur sympathie". Lors des élections de 1848, ils ont exclu de l'administration "à son immense majorité, les hommes dont ils n'avaient jamais partagé les procédés". Il n'a suffi que de "cet acte de justice pour faire reprendre à Soufflenheim son rang parmi les communes paisibles". C'est ainsi que Brotschy devient maire, et les élections de 1852 ont d'avantage encore purgé l'administration communale. Les citoyens ont voté "comme un seul homme" pour le prince Napoléon.

Le maire Brotschy, très méritoire, étant décédé, une personnalité influente, dont le nom n'a pas pu être déchiffré, écrit encore au préfet (le 26 mars 1853) : "quand, il y a quelques années, la commune de Soufflenheim était divisée par les partis et que la désunion régnait entre tous les habitants, M. Brotschy, dès l'instant où il fut mis à la tête de l'administration municipale, chercha à ramener la concorde au milieu de ses concitoyens, et grâce à son esprit de conciliation, il y parvint".

A présent, il s'agit de le remplacer. Aussi cette même personnalité, ainsi que le curé Cazeaux, et le commissaire de police du



Mary (fin XIX^e) (peint à froid) Sainte Cène collection du Musée Alsacien.



Les Pietas du début du XIX^e siècle.

canton de Bischwiller se prononcent pour André Friedmann qui a 53 ans. Le curé dit de lui que c'est "un des hommes les plus capables de tout le canton ; il est propriétaire d'une grande tuilerie et d'un moulin. Il parle le Français... et est à même de prendre par lui-même connaissance de toutes les dépêches... il est la providence pour beaucoup de familles indigentes". Selon la lettre de la personnalité, citée plus haut, Friedmann est au conseil municipal et "a su gagner par sa probité et son esprit d'ordre, l'estime de ses concitoyens".

Friedmann est donc nommé maire par l'empereur (23 mars 1853) et installé solennellement le 8 juillet 1855 avec ses deux adjoints, Kieffer André, cultivateur, âgé de 64 ans, père de sept enfants ; et Burger Léon, maréchal-ferrant, six enfants. Friedmann reste maire jusqu'en 1860.

Il est remplacé par Ferdinand Uhrig, cultivateur, et au renouvellement quinquennal des maires et des adjoints de 1865, il reste maire, et ce jusqu'après 1870. De 1865 date un jugement de la Préfecture à son sujet : il serait bon "qu'il ait plus d'instruction", mais il est parfait honnête homme ; on loue donc sa probité et son caractère conciliant ; il doit être maintenu, malgré la concurrence de l'un de ses adversaires, de la famille Messner.

Il y a donc, depuis 1830, de forts démêlés au sein du Conseil municipal. Certaines familles se font une forte concurrence ce qui ne profite peut-être pas toujours à la commune.

2. La Paroisse et l'Eglise au 19ème siècle.

Après la Révolution française, la paroisse avait un curé : Christian Kappler, originaire de Beinheim, dans les années 1803-

1856. Il quitta alors la paroisse. Les paroissiens appelèrent à nouveau le curé des dernières années de la Révolution, Ignace Lampfried, qui avait vécu en Angleterre. Revenu à Soufflenheim, il ne peut plus assurer longtemps la gestion de la paroisse et meurt dès 1817. A ce moment-là elle avait un vicaire dont le traitement annuel était fixé à 400 francs.

Lampfried fut remplacé par un ecclésiastique dynamique et dévoué, Franz Thannenberger, originaire du Sundgau, né en 1751 à Blotzheim et prédicateur à la cathédrale de Strasbourg. Curé de Soufflenheim à partir de 1818, il resta le gardien des âmes jusqu'à sa mort en 1837. Il fut à l'origine de la construction d'un nouveau sanctuaire dans la grande commune qui ne cessait d'augmenter sa population. Cette oeuvre de longue haleine lui causa de nombreux soucis, mais il eut la satisfaction de voir édifier un magnifique sanctuaire.

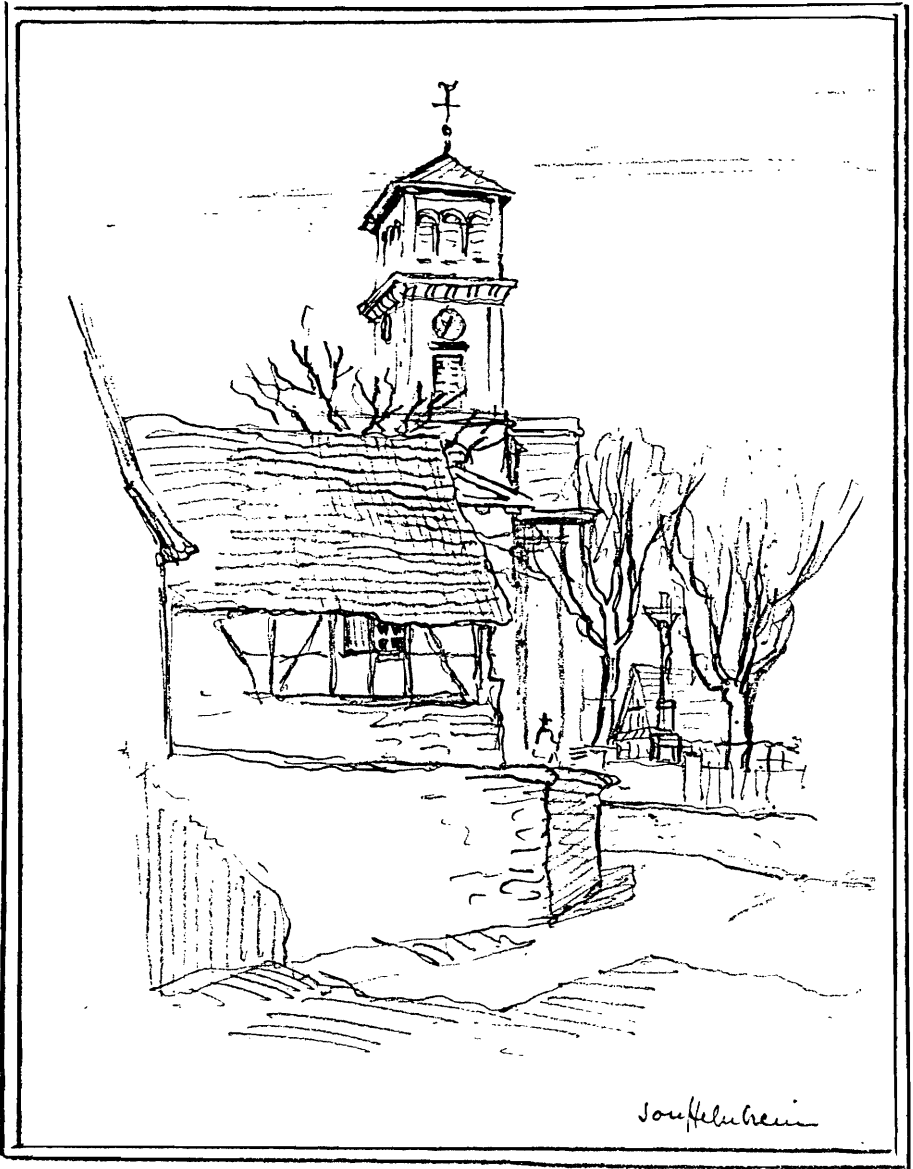
Dès 1822, Mgr l'évêque de Strasbourg, le prince de Croy, écrivit au préfet du Bas-Rhin au sujet de l'église de Soufflenheim. Ayant fait sa première tournée dans le diocèse, il dit : "j'ai eu le chagrin de remarquer qu'elle ne suffisait pas à la moitié de l'immense population de cette belle commune". Comme des préjudices en résultent pour la religion et le bon ordre, il s'intéresse au moyen "de remédier à un mal aussi grave", mais il apprend "avec la plus grande satisfaction qu'il avait la possibilité de trouver dans la commune, les fonds nécessaires pour faire face aux frais de la construction d'une église répondant à sa population". Il prie le préfet de bien accueillir le voeu de la municipalité "conformément à mon dessein" et d'étudier les ressources possibles pour réaliser un nouvel édifice. "je vous serais infiniment obligé de vous voir adopter l'intérêt que j'y attache".

Aussi, dès 1822, un premier projet est-il présenté avec des plans en couleurs. Le projet avance en 1823 : le 17 octobre, le maire écrit au préfet pour obtenir l'autorisation concernant l'emplacement de la nouvelle église, en même temps que de l'école des garçons qu'il faut construire. Selon le rapport du 30 décembre 1823, l'église actuelle est "insuffisante, mal située et en mauvais état". On voudrait que la nouvelle construction se réalise rapidement.

Le 19 mars 1824, l'évêque, le prince de Croy, écrit à nouveau au préfet : "Cette malheureuse paroisse a bien de la peine de réussir dans une entreprise pour laquelle elle a déjà fait tant d'efforts et éprouvé tant d'entraves. Je vous la recommande de nouveau avec les plus vives instances. Il serait triste pour elle de ne pouvoir encore profiter de la saison qui va s'ouvrir pour mettre la main à l'oeuvre".

En avril de la même année le plan de la nouvelle église est présenté. En juin suit l'autorisation préfectorale d'acquérir les emplacements nécessaires. Primitivement, il était prévu de la construire sur l'emplacement de l'ancienne, mais on en prévoit à présent un nouveau, comme l'indique le curé Tannenberger dans une lettre à l'évêché (juin 1824) : au-dessus de la rue principale, au centre de la localité, de sorte que les offices puissent se faire dans l'ancienne église pendant la construction de la nouvelle. Le 24 septembre 1824, le préfet communique à l'évêque le nouveau projet dressé par l'architecte du Département, en même temps que la délibération du 12 septembre par laquelle le Conseil municipal donne son adhésion au projet.

En mai 1825 sont acquis les terrains pour l'emplacement de l'église ; une somme de 12.600 francs est votée par le Conseil pour faire face à la dépense. Le 22 avril, sous le



Le clocher de l'église de Soufflenheim.

maire A. Messner, l'adjudication des travaux se fait et revient à M. Batiston Christophe, entrepreneur à Fort-louis. Ces travaux comprenaient en premier lieu la démolition de trois immeubles acquis par la commune, appartenant aux familles Schmitt, Daul et Kieffer. Mais (juillet 1825) le terrain acquis est insuffisant, il faut encore acheter celui de Joseph May, tonnelier (570 m²). Sur ces entrefaites, le curé Thannenberger fête sa messe d'or.

En 1826, sous l'évêque Tharin, la pierre angulaire est bénie par le chamoine G. Retling. L'homélie est prononcée par le curé Voltz de Bischwiller. Les travaux commencent et la construction avance rapidement. Pour couvrir les frais, une coupe extraordinaire de bois est faite dans la forêt communale. En 1828, le gros-oeuvre est terminé ; les travaux pour l'achèvement de l'église, et surtout du clocher, seraient à repousser dans le courant de l'année 1829. En 1830 ces travaux s'achèvent et les décomptes sont faits en 1831. Selon un rapport du maire Messner au préfet, les dépenses s'élèvent à 48.621,82 francs. La nouvelle église pourra être mise en service au courant de l'année. Elle mesure 38,40 m. de long et 27,30 m. de large. Elle peut servir une population de 3000 fidèles. La consécration a lieu le 2 octobre 1831.

D'août 1832 date encore un gros dossier sur la construction, le métrage, la réception des travaux, et sur le mur de clôture.

A présent, l'intérieur est à meubler. Les bancs sont acquis dans les années 1833 et 1839. Et immédiatement se pose la grave question des autels, maître-autels latéraux (1835). L'inspecteur de la direction des affaires départementales s'en occupe intensément pour faire réaliser une belle oeuvre. Le projet comprend quatre parties : maître-autel avec tabernacle et six candélabres, les stalles et lambris du choeur, deux autels

latéraux, trois grands tableaux dont l'un dans le chœur, derrière l'autel principal, et les deux autres, au-dessus des autels latéraux. Le conseil municipal vote la somme de 10.000 francs, telle qu'elle a été proposée par l'architecte. Les travaux consistent en des sculptures, peintures et dorures.

Les plans sont dressés, les trois autels érigés par des artisans spécialisés et des artistes qui sculptent des tableaux.

Mais les édiles et le maire Helmer trouvent à redire. Les travaux sont exécutés, conformes aux plans et devis, mais "l'autorité locale n'est pas satisfaite des tableaux", écrit l'agent-voyer, fort mécontent. Dans un long rapport au préfet, il écrit que "les tableaux dont je suis satisfait, ont été exposés dans l'ancien hôtel de la loterie de Strasbourg ... Les amateurs qui les ont examinés, ont porté le même jugement. Ils sont l'oeuvre de M. Guérin, le premier peintre de Strasbourg et sans doute du Département, et l'entrepreneur des autels a fait tout ce qui était en son pouvoir en employant l'artiste le plus distingué".

L'entrepreneur était Fr. Jos. Imbs, doreur-sculpteur, aidé par Christian Wurm, menuisier-ébéniste à Bischheim. Le peintre incriminé, Gabriel Christophe Guérin (1790-1846) était conservateur du musée de peinture de Strasbourg, protraitiste, peintre de grande renommée, qui a travaillé pour la cathédrale de Strasbourg (tableau de l'Adoration des bergers à la sacristie).

Il a réalisé le grand tableau encore existant, qui représente St Michel, le patron de l'église, terrassant Lucifer. Les tableaux des autels latéraux pour lesquels on n'a pas de précision, représentent Notre-Dame et Saint Wendelin, très noircis, mais ne se trouvent plus à l'église de Soufflenheim. A la décora-

tion du sanctuaire, servent encore la chaire et quatre confessionnaux qui proviennent du monastère de Koenigsbruck, supprimé lors de la Révolution française.

Le curé Thannenberger qui a eu la joie de voir le sanctuaire terminé, meurt en 1837. Il avait oeuvré sans relâche pour sa réalisation.

En 1839, arrive le nouveau curé, Louis Cazeaux, né en 1803 à Klingenthal où son père était capitaine (attaché à une importante entreprise industrielle d'armes). D'abord vicaire à la cathédrale de Strasbourg, il inaugura son arrivée à Soufflenheim par l'acquisition de deux nouvelles cloches réalisées par le fondeur strasbourgeois Edel. Il fut un prêtre extrêmement actif.

L'orgue avait été réparé en 1819 par Xavier Mockers, fils de Jean Mockers, décédé en 1814. Mais il fallait à présent l'adapter à la nouvelle église, plus grande. En 1845 on remplaça les vieilles orgues par de nouvelles.

Le curé Cazeaux s'occupait beaucoup de l'instruction des jeunes et donna dans, ce but, 18.000 francs. De son temps, fut aussi construit un nouveau presbytère (1838). A plusieurs reprises, il est question de la Confrérie du Rosaire, créée en 1839, mais remontant à celle du 18ème siècle. A présent, un vicaire est adjoint au curé ; son traitement annuel de 250 francs fut augmenté à 350 francs en 1864, à payer par le trésor public. Cazeaux quitta Soufflenheim en 1859 après 22 années de dévouement, pour diriger la paroisse Saint-Jean de Strasbourg, et fut enterré à Soufflenheim.

Quant à l'église, des travaux de restauration furent entrepris dès 1856 et poursuivis en 1859, pour la peinture (délibé-

ration du Conseil, le 9 août, sous le maire Friedmann).

En 1872, le curé M. Gsell, adressa à l'évêque, le plan d'un nouveau maître-autel, plus grand. Un premier projet ne trouva pas l'approbation de l'architecte Martin. Le maire de Soufflenheim (on est au début de l'époque allemande) en fit dresser un autre par l'architecte de l'arrondissement de Haguenau, Bernhardt, que le Conseil municipal trouvait meilleur. L'évêque, Mgr Raess, devra donner son approbation. L'adjudication aura lieu par concours et l'exécution sera accordée à l'artiste dont la soumission offrira plus d'avantages à la commune, qui se chargera des frais. En ces années (1876), il fut question aussi de dresser une flèche sur le clocher de l'église, projet établi également par l'architecte de l'arrondissement et non exécuté.

Le curé Gsell avait remplacé le curé Bangratz (de 1860 à 1870) et il dirigea la paroisse de 1871 à 1890 ; il s'est occupé de l'élévation du nouveau maître-autel.

3. Les écoles et la maison communale.

Dès le début du 19ème siècle, la question des écoles (école des filles, école de garçons) préoccupe la municipalité de Soufflenheim. Au siècle précédent, l'école était bien fréquentée. La municipalité tient toujours à un bon enseignement dans des salles confortables. Ceci à un moment où l'enseignement n'était pas encore obligatoire et où seule la commune s'en occupait. C'est un honneur pour la municipalité de s'être occupée activement de la question de l'éducation de la jeunesse. La délibération du Conseil municipal (1er août 1812) annonce l'établissement des soeurs de la Providence (Soeurs de Ribeauvillé) dans la commune. Il est décidé de leur construire une maison et les fonds nécessaires

sont votés dès novembre 1812 ; l'école pour les filles y est installée. En décembre 1819, une délibération du Conseil rappelle qu'en 1813, "lors de l'établissement de l'école des Soeurs de la Providence dans notre commune, le sieur Antoine Messner, ancien maire, a construit une maison pour y loger les soeurs et pour y tenir l'école des filles", pour une dépense de 1000 francs (francs de l'époque). On ne connaît plus l'aspect de cette école.

En 1813, le directeur de l'école Mockers, reçoit une pension de la commune pour le remercier des grands services qu'il a rendus. Bernard Hess, natif de Bühl, devient instituteur par arrêté du préfet. En 1820, J. Martin Hohl est nommé aide-instituteur.

Comme la population du village augmente fortement à ce moment et par là-même le nombre d'enfants se rendant à l'école, la question est au premier plan des préoccupations de la commune. Le comité d'instruction primaire du canton de Bischwiller s'adresse au recteur. Un mot de l'évêque de Strasbourg, le Prince de Croy est ajouté. Le haut dignitaire écrit : "Ayant été sur les lieux, je ne puis que recommander vivement l'affaire à M. le Recteur". Le comité constate que "la salle d'étude pour 400 garçons et la demeure de l'instituteur sont abandonnés au plus honteux délabrement". La situation de l'école des filles est également désastreuse : "deux ou trois crieurs du Conseil municipal veulent que cet établissement des Soeurs de la Providence soit abandonné, et le chef de la commune ne veut et ne peut y donner une autre impulsion". La situation est donc fort critique. En juillet 1820, le Conseil municipal invoque l'insuffisance des moyens financiers de la commune, mais le préfet insiste sur l'urgence des travaux à effectuer. En effet, il est question de la construction d'une nouvelle école pour les Soeurs.

En 1821, une délibération du conseil du 6 décembre indique que "la maison commune actuelle" comprend, outre le logement du maître d'école au rez-de-chaussée, une salle d'école pour les garçons. Mais "elle n'est pas assez grande et ne peut contenir la totalité des écoliers". On est obligé de prendre la salle de l'étage comme deuxième salle de classe des garçons ; la solution n'est pas bonne. Aussi le conseil décide-t-il de démolir la maison du pâtre communal et de construire sur son emplacement une maison avec un rez-de-chaussée et un étage ; elle comporte trois salles d'école pour les trois Soeurs de la Providence et à l'étage une salle pour la mairie.

Ainsi fut fait : le 6 décembre 1821, décision de la reconstruction de l'hôtel de ville avec rez-de-chaussée et un étage, longueur 16,64 m., largeur 10m.. Le 14 août 1822, sommes destinées à la construction de la mairie et de l'école des Soeurs : 20.000 francs. En novembre 1822, le 23 novembre, a lieu l'adjudication des travaux pour la construction d'une nouvelle maison communale et de l'école des soeurs. Les travaux avancent assez rapidement, le 25 novembre 1824 se fait le métrage de réception définitive des ouvrages exécutés pour la construction de la maison communale et de l'école. Le 16 août 1824, cette nouvelle maison communale et l'école pour les filles sont bénies par le curé Thannenberger, sous le maire Antoine Messner. En janvier 1826, une troisième soeur de la Providence vient à Soufflenheim, un crédit supplémentaire est voté par le Conseil.

Mais on n'apprend rien au sujet de l'école des garçons ; ils se sont contentés, sans doute, de l'ancien bâtiment. Le 24 août 1828 a lieu un nouvel accord entre la commune et l'instituteur : il doit assurer l'enseignement, sonner l'angélus trois fois par jour, payer l'aide-instituteur ; il touche



La maison communale construite en 1924.



L'église (1831) et l'école des garçons (1871).

800 francs par an, 30 stères de bois. Il jouit d'un lot de biens communaux et d'un logement gratuit. En 1831 seulement, l'affaire revient au premier plan, l'église étant construite à ce moment-là. Le 27 avril, le conseil délibère sur la situation des bâtiments scolaires. Il constate que "la maison d'école (des garçons) est un vieux bâtiment malsain et menacé de ruine, l'école des filles se trouve dans la maison communale, ce qui est peu convenant". Une nouvelle proposition est faite : l'ancienne église offre assez d'espace pour réunir les deux écoles", le rez-de-chaussée pourrait servir d'école des garçons : on établirait un étage qui pourrait servir d'école de filles, le chœur et la sacristie serviraient de logement aux soeurs, la partie inférieure du clocher ferait "un bon logement" pour l'instituteur, tandis que la tour serait démolie jusqu'à hauteur de la nef. En même temps, le corps de garde serait transféré dans la maison communale ; là une chambre servirait de prison, le logement actuel des instituteurs deviendrait le logement du greffier. Les anciennes écoles pourront être vendues.

Mais ce projet ne s'avère pas si bon qu'il y paraît au premier abord. Dès janvier 1833, on y renonce. On démolira l'ancienne église, et avec les matériaux on construira une nouvelle école à côté de la nouvelle église. Dans la séance du 30 septembre, le maire Messner propose la construction d'une nouvelle maison d'école et prévoit une dépense de 30.000 francs. La même année encore, plans et devis sont envoyés par la maire au préfet, dans un épais dossier.

Le projet se réalise au cours de 1833 et 1834, sous le nouveau maire M. Helmer : une école de garçons et une école de filles.

On n'entend plus parler des écoles, sauf en 1838, pour l'ameublement de l'école de garçons.

L'oeuvre de construction est complétée en 1844 par l'installation d'une salle d'asile grâce au curé Cazeaux avec ses propres moyens. Elle est ouverte le 1er novembre de cette même année. Par la décision du conseil municipal du 6 octobre, cette salle d'asile doit être ouverte gratuitement à tous les enfants en bas âge : elle sera dirigée par une soeur de la Divine Providence, à laquelle sera adjointe une aide laïque.

Après Mockers, le directeur d'école décédé en 1814, plusieurs maîtres d'école oeuvrèrent pour la jeunesse. En 1853, ils furent remplacés par des Frères de la Doctrine chrétienne ; en effet, en novembre de cette année, le conseil municipal vote un crédit spécial pour trois lits (326 francs) "pour les frères instituteurs de la commune".

Mais, suite à l'augmentation de la population, l'école ne suffit plus. En 1869, on commence à construire une nouvelle école de garçons, qui n'est terminée qu'en 1871, au moment où l'Alsace devient allemande ; elle coûte 64.000 Marks.

4. La vie du village au 19ème siècle.

Par suite de l'augmentation de la population dans les deux premières décennies du siècle, les terres ne suffisaient plus, et on procéda au défrichement des bois proches du village. Le partage des biens communaux (Allemands) prescrit par la Révolution française ne s'était pas fait. Ainsi, la commune avait de grandes propriétés, plus de 800 ha, qui, divisés en lots, étaient loués aux habitants pour une période donnée. La grande propriété était inexistante. D'après les listes de 1836, 1846 et 1856, il y avait 100 à 110 exploitations agricoles, toutes moyennes ou petites. Les terres cultivées se divisaient suivant l'assolement triennal pratiqué en trois soles ; Oberfeld et



Cartes postales de la fin du XIX^e siècle.



Mittelfeld sur la terrasse et le Niederfeld dans les meilleurs terres du Ried qui par ailleurs comprenait surtout des prés. Ce Ried restait une zone humide, parcourue par de nombreux fossés et sujet aux inondations. A présent on cultivait beaucoup la pomme de terre et la betterave fourragère. L'élevage comprenait les chevaux (nécessaires pour le travail dans la forêt), le gros bétail et les porcs. Tout le travail agricole était basé sur l'autoconsommation et non sur la commercialisation.

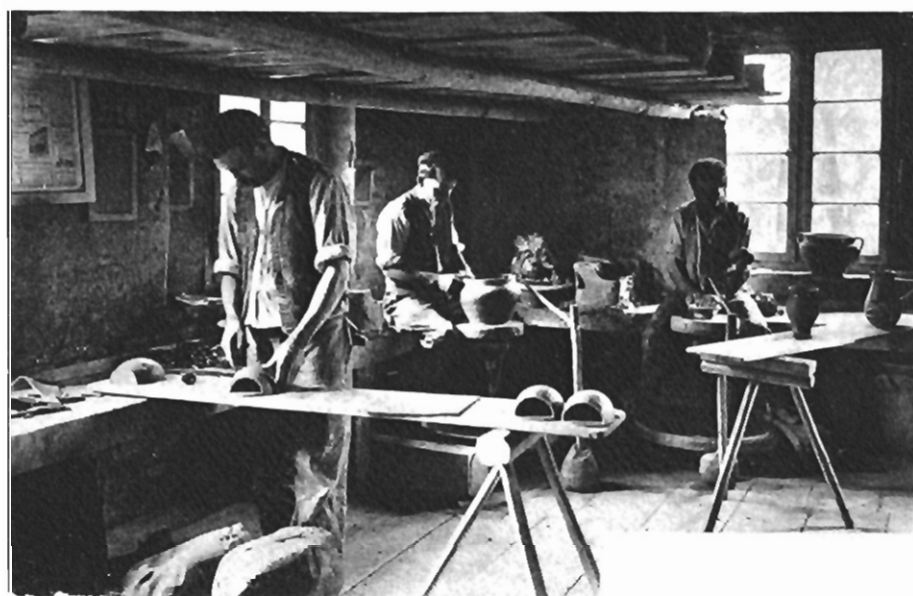
Aussi les nombreuses maisons construites à ce moment-là restent-elles petites : un rez-de-chaussée avec un grand toit. L'une ou l'autre sont encore datées du 18ème siècle : 1724, 1730.

A côté de l'agriculture qui occupait environ 1000 personnes (33,47% de la population en 1866) Soufflenheim comptait cette année-là, de nombreux artisans : maçons, menuisiers, charpentiers, peintres (près de 10% de la population). 800 personnes environ travaillaient pour la céramique et la poterie (26,26% de la population). Au près d'eux vivaient les tailleurs et les ouvriers de l'habillement : teinturiers, cordonniers, sabotiers, au nombre de 164 (près de 6%). Ceux de l'alimentation, boulangers, menuisiers, bouchers, restaurateurs, au nombre de 174, représentaient près de 6%, les voituriers, pour le transport du bois, des produits de la céramique et de la poterie (170 : 6% également). Ainsi, les artisans représentaient environ 50% de la population, le reste étant commerçants. Il faut cependant retenir que de nombreux artisans exploitaient aussi des terres. Ils étaient donc artisans-paysans.

Quant à l'industrie, à côté de la poterie qui produisait à cette époque, ses plus-beaux spécimens, s'installèrent des tuileries et briqueteries. En 1825, L.



Atelier de tournage et de façonnage vers 1880.



Atelier de tournage vers 1880.

Fabrique de poterie réfractaire

de

W. ELCHINGER

A SOUFFLENHEIM (Bas-Rhin).

M

Il est honneur de vous soumettre d'autre part le Tarif des articles de poterie réfractaire (dite terre d'Alsace) les plus courants que je fabrique pour vous mettre à même de vous procurer cette marchandise aussi renommée par sa réfractivité que par sa bonne qualité à donner un bon goût aux cuissons.

Dans l'attente d'être honneur de vos ordres,

Respectueusement,

L'assurance de ma parfaite considération,

W. Elchinger

COULEURS.

Les pots à feu, pots à viande, casseroles droites, casseroles plates, fait tout, pots à lait (forme haut), pots à lait ordinaires, cafetières, soupières, baquets et plats à cuire sont extérieurement d'un jaune uni ou marbré en noir et intérieurement d'un blanc ou jaune ordinaire.



















Les casseroles couvertes, marmites, bûchettes sont noires extérieurement et blanches ou jaunes intérieurement; les moules de Kugelbopf, plats et terrines sont unifiés, blancs ou jaunes intérieurement seulement.

On change facilement les couleurs et fait de nouvelles formes sur commande.

CONDITIONS.

- 1° La marchandise est livrée franco en gare au destinataire aux prix indiqués au tarif, contre remboursement.
- 2° Le destinataire est tenu de retourner les cadres vides au moyen du bon de retour livré par l'expéditeur.
- 3° La paille d'emballage est au compte du destinataire le port de la somme remboursée est également à sa charge.
- 4° On donne deux pièces d'une moyenne grandeur pour 1/2 pour la casse.

TARIF.

<i>Designation des articles.</i>		N ^{os} indiquant les grandeurs de chaque article.											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		litres	litres	litres	litres	litres	litres	litres	litres	litres	litres		
	Pots à feu (avec ou sans pieds)	} Contenance approximative Prix de la pièce		7.00	5.00	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00	0.70	0.50	..
	Pots à viande	} Contenance approximative Prix de la pièce		8.00	6.00	4.50	3.50	2.50	1.50	1.00
	Pots à soufreau	} Contenance approximative Prix de la pièce		8.00	6.00	4.50	3.00	2.50	1.50	1.00	0.60	0.40	..
	Casseroles couvertes	} Contenance approximative Prix de la pièce		6.00	5.00	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00	0.60	0.50	..
	Casseroles droites	} Contenance approximative Prix de la pièce		6.50	5.50	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00	0.60
	Casseroles plates	} Contenance approximative Prix de la pièce		..	4.00	3.00	2.00	1.60	1.20	0.80	0.60	0.50	0.20
	Fait-tout	} Contenance approximative Prix de la pièce		6.50	5.50	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00	0.60
	Marmites	} Contenance approximative Prix de la pièce		10.00	8.00	6.00	4.00	3.00	2.00	1.00
	Huguenottes	} Contenance approximative Prix de la pièce		7.00	5.00	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00
	Moules de Hugelbopp	} Contenance approximative Prix de la pièce		4.00	3.00	2.50	2.00	1.50	1.00	0.80	0.60
	Pots à lait (forme basal)	} Contenance approximative Prix de la pièce		4.50	2.00	2.00	1.20	0.80	0.50	0.30
	Cafetières	} Contenance approximative Prix de la pièce		3.00	2.50	1.60	1.00	0.80	0.50	0.30
	Soupières	} Contenance approximative Prix de la pièce		6.00	5.00	3.50	2.50	2.00	1.20	0.80	0.50
	Baquets	} Contenance approximative Prix de la pièce		10.00	8.00	6.50	5.00	3.50	2.00	1.50
	Pots à lait	} Contenance approximative Prix de la pièce		7.00	5.60	4.50	3.50	2.50	1.80	1.20	0.80	0.50	0.30
	Terrines	} Diamètre Prix de la pièce		0.67	0.45	0.35	0.35	0.32	0.28	0.25	0.22	0.20	0.17
	Plats	} Diamètre Prix de la pièce		..	0.61	0.43	0.32	0.35	0.32	0.28	0.25	0.22	0.20
	Plats à fire	} Diamètre Prix de la pièce		0.25	0.23	0.21	0.19	0.17

Jouets d'enfants de toutes sortes

Tarif et conditions de ventes vers 1850.

Bastiton de Fort-Louis, entrepreneur de la construction de l'église, demande au préfet l'autorisation d'établir à Soufflenheim deux fours pour la fabrication de tuiles et de briques et, la même année, un four à chaux. Les autorisations nécessaires lui furent données. En 1835, Jos. Messner, marchand de bois, demande au préfet l'autorisation d'ériger une tuilerie dans le ban, à 1 km. de la forêt, pour y fabriquer briques réfractaires. Elle sera placée près d'autres tuileries existantes. Un peu plus tard, Jos. Haasser fait une demande analogue pour une briqueterie, et il obtient la permission par autorisation du roi Louis-Philippe (janvier 1847). Cette industrie restera bien implantée dans la commune. A noter qu'en 1837, on avait recensé 55 ateliers de poteries, employant plus de 600 personnes et que la profession était à son apogée.

En 1828, le préfet accorde à Mrs Titöt et Chastellux, entrepreneurs de la maison de détention de Haguenau, le droit d'établir à Soufflenheim des ateliers de tissage de coton ; ils fourniraient du travail aux pauvres de la commune. Les détails cependant ne sont pas connus.

La situation sociale n'est pas brillante à Soufflenheim. Un bureau de bienfaisance fut fondé en 1823 dont le règlement est inscrit dans les Délibérations du Conseil municipal. Il donne des secours hebdomadaires à quelques indigents, paie leurs médicaments et rétribue le médecin. Depuis 1824, la commune a un "officier de santé". Le premier est L. Hild, âgé de 30 ans, natif d'Offendorf, qui a passé ses examens à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Mais, suite manque de travail, de nombreuses personnes sont menacées de famine. La municipalité se voit dans l'obligation de faire des efforts pour soulager la misère. En

1827, elle crée un "atelier" de charité", et d'après le document "quoiqu'à ce moment, la commune soit chargée de la construction d'une nouvelle église, elle peut faire un sacrifice". Des travaux pour la réparation et la réalisation de chemins dans le ban sont ordonnés.

La situation ne s'améliore pas dans les années suivantes. En 1846, selon les délibérations du Conseil, le maire J. Messner rend attentif à la misère "qui pèse actuellement sur un grand nombre de familles sans travail". Revenant à ce qui avait été fait auparavant en 1827, il propose de créer à nouveau un atelier de charité. Aussi un certain nombre de personnes sont engagées pour construire deux digues le long des champs de l'Obermattwald et du Niederfeld contre les inondations.

En novembre de la même année, le Conseil se rend compte de la cherté de la vie, de la misère par le manque de travail, il met à la disposition de l'atelier de charité un crédit de 5000 francs. La commune doit abandonner le projet de faire installer de nouvelles orgues pour lesquelles un crédit de 9000 francs était prévu. L'atelier de charité devra fonctionner le plus rapidement possible.

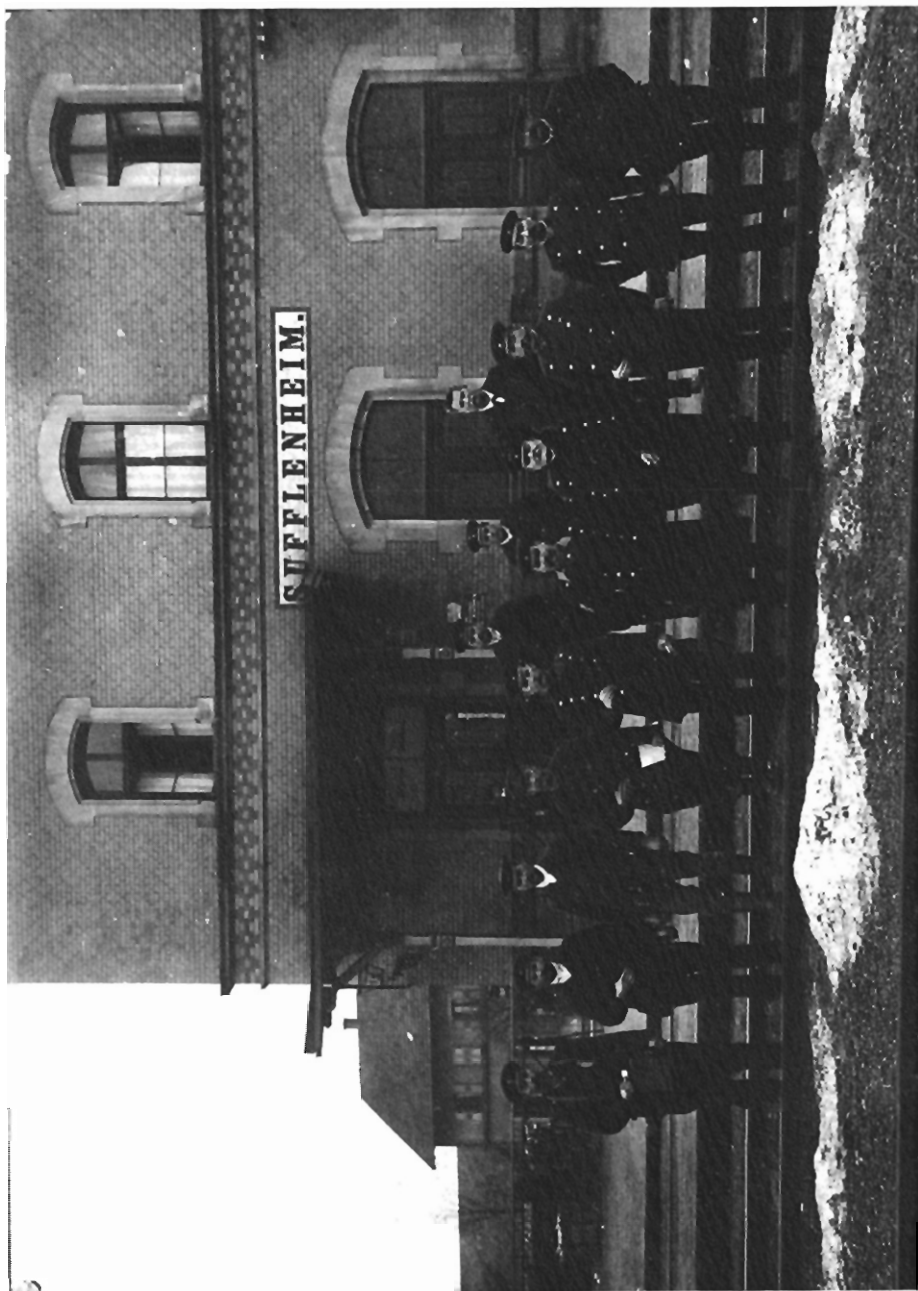
D'une façon générale, dans sa "Description du Département du Bas-Rhin", le préfet Migneret (premier volume publié en 1858), la commune de Soufflenheim compte à ce moment-là cinq indigents, trois infirmes et cinq individus secourus. Il indique que le cinquième de la population est pauvre, "mais le nombre des indigents est très réduit grâce à l'abondance du travail qu'offrent les cultures, les coupes de bois, la fabrication des briques réfractaires et de la poterie de terre".

La municipalité de Soufflenheim fait des efforts pour améliorer la situation économique. En 1838, elle profite de la loi du 10 mai pour établir dans la commune un marché et des foires. Le maire demande l'établissement de quatre foires, mais le sous-préfet fait observer qu'il en existe plusieurs dans le voisinage, à Bischwiller, Haguenau, Brumath, Drusenheim, Roeschwoog, Soultz-sous-Forêt, et qu'il ne peut pas "donner suite" à la demande. Mais le ministre de l'agriculture et du commerce autorise (15 décembre 1829) un marché hebdomadaire, le mercredi.

En 1839, la municipalité réitère sa demande pour l'obtention de deux foires, l'une pour le lundi suivant le 24 février, et l'autre le premier lundi de septembre, mais une fois de plus, le ministre ne donne pas suite à la demande.

Au sujet des communications, Soufflenheim était désavantagé. La route de Strasbourg, passant par Bischwiller figure, depuis 1745, parmi les routes provinciales, mais dit Migneret dans sa publication, "la prolongation n'était encore qu'un chemin sans chaussée entre Bischwiller et Soufflenheim". En 1829, une grande partie de la route entre ces deux points "était encore un terrain naturel". Son empierrement n'a été achevé qu'en 1832.

De même pour le chemin de fer, Soufflenheim n'eut pas de chance. La voie ferrée Strasbourg-Haguenau-Wissembourg (1855) était à 10 kilomètres. Il fallait donc transporter les produits de l'industrie céramique par voitures à chevaux vers Bischwiller. Quand plus tard, en 1876, la voie ferrée Strasbourg-Lauterbourg fut construite, Soufflenheim se trouva une fois de plus dans un angle mort. Il fallait donc acheminer les produits vers la station la plus proche,



Les employés du chemin de fer à l'ouverture de la ligne Haguenau-Rastatt (1895).

Sessenheim. En 1899 seulement, fut construite la ligne Rastatt-Haguenau-Saverne et Soufflenheim eut sa station (1895). La ligne fut désaffectée après 1945 pour le trafic voyageurs.

Dès le début du temps allemand en Alsace, l'enseignement fut déclaré obligatoire, mesure nécessaire alors, mais à Soufflenheim, presque la totalité des enfants fréquentaient déjà les établissements scolaires. Dorénavant, cet enseignement eut lieu en allemand.

La chronique de l'école (Schulchronik für die Gemeinde Soufflenheim) nous apprend que les garçons ont pu s'installer dans le nouveau bâtiment dès 1871, tandis que les filles devaient rester dans leur vieil établissement. Cette chronique annonçait, mais seulement à partir de 1893, la fréquentation scolaire : 293 filles, réparties en 5 classes. L'enseignement est toujours donné par les Soeurs de Ribeauvillé, avec Soeur Alexandrine comme directrice. En 1911, celle-ci est fêtée lors de ses cinquantes ans de service. Elle est remerciée par l'impératrice Augusta-Victoria, qui lui fait parvenir une belle édition de l'Invitation de Jésus-Christ. Le Kreisdirektor de Haguenau, Pauli, et l'inspecteur primaire Wimmer, ne tarissent pas d'éloges à son sujet et particulièrement pour les quarante-deux ans de services à Soufflenheim même.

Après 1900, la Chronique annuelle mentionne le nombre de jeunes filles, qui dépasse 300. Elle relate également une récolte exceptionnelle de myrtilles en 1914, qui nécessite plusieurs jours de congé. Elle se fait aussi l'écho de l'angoisse dans la commune, provoquée par la déclaration de guerre, le 1er août de la même année.

Pour le XIX^e siècle, les Maires (Bürgermeister) étaient :

1800 à 1809 : Messner Antoine (der ältere)
1809 à 1831 : Messner Antoine (der junge)
1831 à 1837 : Messner Joseph
1837 à 1840 : Helmer Martin
1840 à 1848 : Messner Joseph
1848 à 1855 : Brotschy M.
1855 à 1860 : Friedmann André
1860 à 1877 : Uhrig Ferdinand
1877 à 1886 : Burger Jacob
1886 à 1896 : Elchinger Johann (*)
1896 à 1902 : Dr Alexandre Schlechter

(*) Intérim assuré par Aloïs Messner, de mai à décembre 1892.

Les maîtres d'école (Hauptlehrer) :

1793 à 1812 : Mockers
1812 à 1835 : Hess
1835 à 1848 : Giguard
1848 : Bichler
1849 : Buchecker
1850 : Feigel
1851 à 1853 : Ross
1853 à 1873 : le poste connaît des changements perpétuels
1873 à 1880 : Seyller
1880 à 1893 : Scheidecker Jacob
1893 à 1909 : Schneider Alfons

Le XX^e siècle

1. Les débuts du siècle.

a) Avant 1914 :

Dans les premières années du siècle, la vaste commune de Soufflenheim fait preuve d'une grande activité. Au point de vue démographique, elle compte en 1905, 3.265 habitants. Les maisons sont au nombre de 769, la plupart restant des habitations modestes.

Quant à la situation économique et sociale (G. Strack), l'agriculture comprend entre 400 et 500 exploitations en 1910. Près de 751 entreprises occupent 1990 personnes, tandis que le commerce et les communications comptent 127 entreprises occupant 335 personnes.

Dans l'agriculture, les grosses exploitations (5-20 ha) sont peu nombreuses (54), les moyennes (2-5 ha) sont au nombre de 59, la plupart restant modestes (50 ares-2 ha), mais nombreuses (187), et celles de 0-50 ares, au nombre de 284. Un grand nombre de gens pauvres sont obligés de trouver du travail comme ouvriers. En 1897, la forêt occupe 388 ha, les prés 387 ha, les champs 865 ha.

En 1910, on plante du blé, de l'orge, de l'avoine sur 252 ha. La pomme de terre occupe 120 ha, le trèfle 25, les betteraves fourragères 42 ha, le houblon 23 ha. Les jardins sont étendus. Les animaux domestiques comptent 120 chevaux, 476 bovins, 318 porcs.

L'artisanat regroupe les métiers les plus variés. Les industries sont petites :



Les conscrits de la classe 1897.



Le vicaire Julien Schies et les compagnons des divers corps de métiers ayant collaboré à la construction du Vereinshaus (1905).

tuileries et produits réfractaires occupent 144 personnes, la céramique et la poterie 253, l'industrie du bois, du tabac (usine de cigares, fondée en 1905) 115, les filets à cheveux 42, les magasins d'alimentation 74 personnes, les poteries (au nombre de 36), 281 personnes. Les sabotiers sont au nombre de 6.

La population est donc répartie entre les petits et moyens paysans, les artisans et les quelques commerçants. Parmi les petits paysans, nombreux d'entre eux sont ouvriers dans l'industrie.

Depuis 1902, la commune est dirigée par le maire Philipp Lehmann qui reste à son poste jusqu'en 1917. Alors que la commune vit sans difficultés notoires, la situation n'est pas brillante. De très nombreuses familles mènent un train de vie fort modeste.

La première guerre mondiale entraîne des troubles multiples dans la vie de la commune. Les difficultés matérielles et les restrictions sont de plus en plus nombreuses et dures. Le maire n'a pas une position facile, et l'angoisse au sujet des hommes mobilisés pèse lourd sur les familles.

b) 1918-1939 :

Les événements de la guerre ne touchent pas directement Soufflenheim, mais la commune déplore la mort de nombreux hommes mobilisés dans l'armée allemande. Les sacrifices sont lourds : 92 jeunes doivent payer de leur vie le tribut cruel de la guerre. Leurs noms sont inscrits sur le Monument aux Morts érigé par la commune.

En 1918, l'Alsace revient à la France. Une nouvelle période commence dans l'histoire du pays. Elle s'étend jusqu'en 1939, jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Pendant ces vingt années, sous les maires Thiel, Haasser, A.



Le départ des cloches réquisitionnées - été 1918



Les cantonniers dans la Grand'Rue (1920).

Uhrig, A. Strack, E. Ott, F. Jaeck, L. Schlos-
ser, des changements surviennent dans la
situation économique et sociale du village.

Dans l'agriculture, on rencontre
toujours la petite propriété, mais de nombreux
paysans peuvent profiter, comme par le passé,
des biens communaux qui leur sont loués par la
mairie et leur permettent de cultiver de plus
grandes surfaces. Mais c'est toujours
l'agriculture traditionnelle, les machines
agricoles restent à peu près inconnues. En
1936, on compte 76 chevaux, 200 vaches, 322
porcs. Il y a donc une nette diminution du
bétail domestique. L'activité mixte est
importante. Les familles qui ne vivent que de
l'agriculture forment une petite minorité
(8,3%). Comme auparavant, les artisans,
forgerons, charrons, sabotiers, marchands
ambulants sont en même temps paysans. De même
qu'un certain nombre d'ouvriers, spécialement
des travailleurs dans les entreprises de
produits réfractaires. Ainsi, on compte en
1936, 24,4% de personnes dans l'artisanat,
59,5% dans l'industrie. Le pourcentage des
commerçants est faible. Les classes sociales
ne sont donc pas nettement distinctes.
L'agriculture est toujours basée sur l'auto-
consommation. Ses produits ne sont pas
commercialisés.

L'industrie s'est installée à Soufflen-
heim depuis très longtemps déjà en démarrant
par la poterie, dont la plupart des
exploitations étaient familiales. Les
tuileries, les entreprises de produits
réfractaires restent petites et continuent à
travailler selon le système traditionnel et ne
donnent que de faibles salaires.

Mais à présent (1936), plusieurs
entreprises industrielles sont installées à
Soufflenheim : la Chemiserie Marchal occupe 53
personnes, l'usine de confection Mavest, une
centaine, la Manufacture de chaussures Ott et



Route de Rountzenheim vers 1920



Kriegerverein Sufflenheim

Cie, plus de 200 personnes. Un certain nombre d'ouvriers vont travailler tous les jours à Haguenau, Bischwiller (15-20), à Bischheim (ateliers des chemins de fer), et à Strasbourg (100-120 personnes). La construction de la ligne Maginot à partir de 1930, donne du travail à une centaine de personnes.

2. La poterie de Soufflenheim au 20ème siècle.

L'afflux sur le marché des ustensiles domestiques en fonte, en émail, en aluminium a provoqué la régression de la poterie dès la fin du 19ème siècle.

Il y eut alors une certaine réaction grâce à un homme entreprenant : Léon Elchinger. Né en 1871, il était le fils du potier Philippe Elchinger (1836-1906). Doué d'une intelligence supérieure, artiste, modelleur, il fit de sérieuses études dans des écoles spécialisées : l'école des Arts Décoratifs de Strasbourg, les Beaux Arts de Nancy et Karlsruhe, l'école supérieure de céramique à Höhr-Greuzhausen. Il voyagea pour parfaire ses connaissances dans les domaines de la céramique : en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, jusqu'en Hongrie (Zolnay) et en Angleterre (Stoke on Trent), étudiant les procédés, les facteurs chimiques, les formes. Ses lettres françaises adressées depuis les différents pays à ses parents font foi de sa curiosité, de ses études et des réalisations possibles. Rentré en Alsace, il créa un atelier de céramique artistique, réalisa de beaux vases, très remarquables à l'exposition de Strasbourg et de New-York en 1895. Il participa avec succès à des expositions internationales à Paris en 1900, récoltant partout de grands prix. Grâce à la céramique d'art, il ouvrit de nouveaux horizons, créa des oeuvres monumentales pour des parcs, des édifices, des médaillons, des reliefs rappelant les créations florentines de la famille Luca Della Robbia. On lui doit la



Grès flammés de Léon Elchinger (1900)



façade de l'Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg, dès 1892, où ses camarades de promotion étaient le peintre Henri Loux et le vitrier Henri Ott, le directeur étant Anton Seder. Il créa une grande fontaine murale qui se trouve au musée de Berne. Utilisant des procédés nouveaux, des combinaisons chimiques nouvelles, il donne à ses oeuvres un revêtement magnifique aux nuances brillantes qui rappellent le bronze, le métal, l'argent, l'or, et cela dans les formes bien stylisées du début du 20ème siècle.

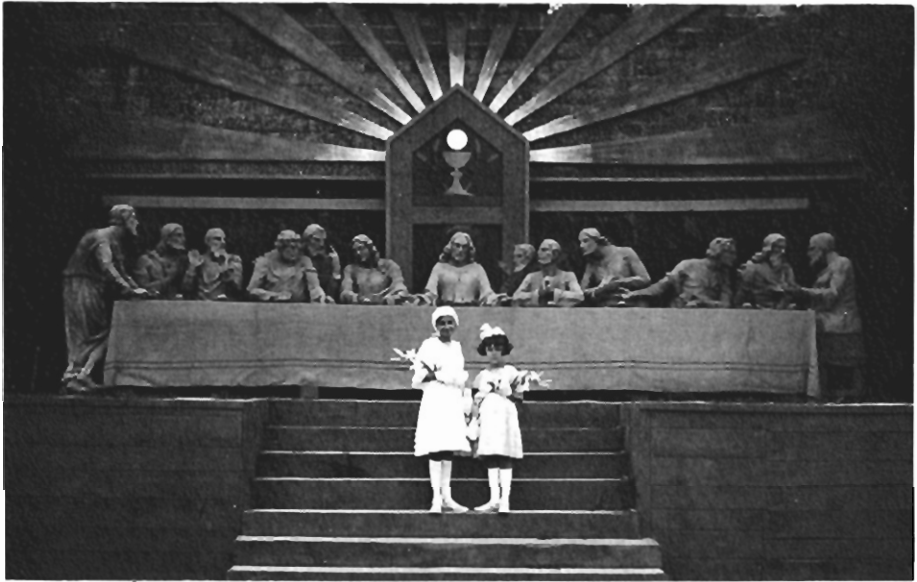
C'est le moment où en Alsace l'art connaît un renouveau remarquable. L. Elchinger y participe avec ses amis, Ch. Spindler, G. Ritleng, qui le considérait comme "le Hannong des céramistes contemporains d'Alsace" (1907); Cammissar ou Weiss, mais aussi les sculpteurs, se servaient volontiers de l'argile de Soufflenheim pour leurs oeuvres : en particulier Ringel d'Illzach et A. Marzolff, établi à Rountzenheim. Ainsi Soufflenheim devint au début du siècle un centre de l'art alsacien. Dans ses "Souvenirs", G. Ritleng caractérise Léon Elchinger : "J'avais beaucoup d'estime et d'affection pour cet homme de bien, sobre de mise, de gestes et de paroles, mais profond de sentiment riche en savoir, exempt de hâblerie, de pose et de fanfaronnades."

Ainsi, L. Elchinger oeuvra pour un nouvel essor de la céramique en Alsace. Il avait pris également une part active à la politique alsacienne avant 1914. Il représente le canton de Bischwiller au Bezirkstag (Conseil Général) de 1912 à 1918.

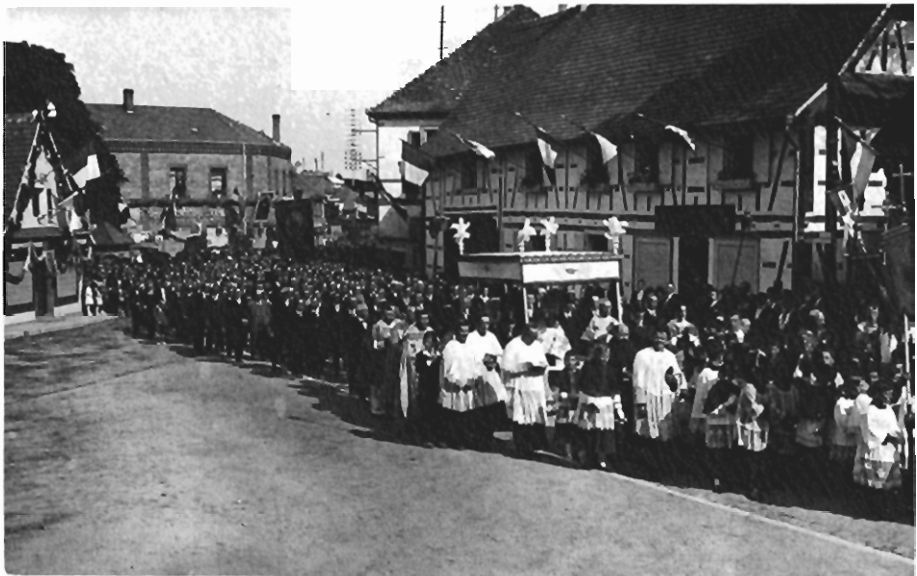
Après la première guerre mondiale et le retour de l'Alsace à la France, Soufflenheim continua à produire en grande quantité de la poterie culinaire et de décoration, comprenant des services de table, des statuettes, (groupes de jeunes danseurs et danseuses

alsaciens, d'autres à caractères religieux). Dans les années 1920, l'atelier de L. Elchinger fournit à plusieurs communes des monuments aux morts avec bas-reliefs en céramique de couleur ; la Pieta du cimetière Saint-Nicolas de Haguenau, le Christ de la Résurrection à Niederbronn, le Christ en croix de Richtolsheim, les monuments aux morts d'Auenheim, d'Ergersheim et d'autres encore : statues du Christ, scène de la Nativité, Notre-Dame et l'enfant Jésus. Les Saints furent des sujets fréquents. Au Mont des Oliviers (Oelberg) de Soufflenheim se trouve une grande représentation de la Dernière Cène créée à l'occasion d'une manifestation religieuse (Congrès eucharistique cantonal de 1932). Les figures, grandeur nature, sont exécutées d'après le célèbre tableau de Léonard de Vinci. Sous la direction de L. Elchinger, le céramiste Ch. Burger et le jeune fils de Léon, Fernand Elchinger (1932) y participèrent.

Le chef d'oeuvre de la céramique de Soufflenheim par L. Elchinger est le Chemin de Croix monumental du Mont Sainte-Odile. Très original, expressif et d'un profond sentiment religieux, également d'une belle réussite technique, il fut réalisé dans les années 1933-1935. On peut y ajouter le Chemin de Croix de la basilique Notre-Dame de Lourdes à Nancy (1936-1937). Avec le calvaire à la sortie Sud de Soufflenheim (1937) se termine la série des réalisations, uniques en France, de L. Elchinger. Il vécut la débâcle de 1940, revint en Alsace et y mourut en 1942, alors que deux de ses fils, Raymond et Arthur, le futur évêque de Strasbourg, étaient restés en France. Seul Fernand continua l'entreprise : G. Ritleng a dit de lui qu'il "compte aujourd'hui parmi les as de l'industrie céramique". Il travailla avec succès dans les années d'après guerre, jusque dans les années 1970, pendant lesquelles il agrandit et



La Sainte Cène par Léon Elchinger au pied de l'Oelberg (1932).



Le congrès eucharistique cantonal de 1932

développa l'entreprise avec quatre-vingt employés et ouvriers (vers 1960).

La poterie de Soufflenheim redevint florissante après 1945. Une nouvelle baisse apparut après 1950, lorsque le marché se trouva saturé par la production industrielle de masse. Mais à partir de 1960 environ, elle connut un nouvel essor, tout en restant à caractère familial et traditionnel. Un vaste public français et international s'intéresse à nouveau à la jolie poterie de Soufflenheim, à la fois comme ustensile de cuisine et comme objets de décoration, (cendriers, pots de fleurs, récipients divers) ou comme "souvenirs d'Alsace". Ainsi la poterie de Soufflenheim s'est-elle renouvelée, et est-elle appréciée par une large clientèle. Les entreprises familiales, une dizaine environ, sont de vrais foyers d'art populaire et continuent à créer des poteries de bon goût et d'une belle présentation qui portent le nom "Soufflenheim" dans les pays européens et jusqu'en Amérique et au Japon.

3. La deuxième guerre mondiale.

En septembre 1939, éclate la deuxième guerre mondiale. Selon les plans établis auparavant, l'évacuation des villages situés le long du Rhin, dont Soufflenheim, s'organise. L'exode est long et dur, les habitants quittent leur maison et leurs biens, le coeur gros et plein d'angoisse pour leur avenir. Le voyage s'effectue pendant plusieurs jours dans des wagons à bestiaux. Ils sont débarqués dans la Haute-Vienne, à Ambazac, et répartis en neuf communes dans les environs. Les temps sont très durs à cause des pénuries de toutes sortes. Au bout de plusieurs semaines seulement, on recommence à vivre. La bonne ambiance règne avec la population autochtone malgré les difficultés de la langue. Finalement, tout le monde est logé confortablement et, touchant 10 francs par

jour et par tête, les alsaciens sont ravitaillés sans trop de mal. L'usine Mavest s'installe à Ambazac, permettant à des habitants de gagner de l'argent. Mais les soucis persistent ainsi que la nostalgie : quand et comment reverrons-nous notre village ?

Pendant des mois rien ne se passe sur le front du Rhin. Au mois de mai 1940, l'offensive allemande se déclenche rompant le front français et, après des semaines de lutte, la France est vaincue. Sur le Rhin, les Allemands prennent l'offensive en juin. A Soufflenheim, les bombardements causent des dégâts considérables, détruisant ou endommageant de nombreuses maisons. Quand les troupes françaises se retirent, elles font sauter les ponts sur l'Eberbach et le Fallgraben.

La population évacuée ne peut rentrer qu'à l'automne 1940, trouvant les maisons en piteux état, pillées en grande partie. De longs mois sont nécessaires pour remettre le village en ordre, et ceci sous la domination nazie. Le moral de la population est bas, mais il faut se résigner et travailler malgré l'inquiétude qui ne cesse de régner. Les contraintes du parti nazi sont subies avec dignité. L'incorporation de force des jeunes dans l'armée allemande (1942) cause un grand mécontentement et de graves soucis.

Ceux-ci augmentent considérablement lorsqu'en automne 1944, se dessine la débâcle allemande. En novembre, c'est la libération de Strasbourg, et en décembre, les troupes américaines occupent Soufflenheim. La situation n'est pas brillante pour le village, car les tirs de l'artillerie allemande, installée de l'autre côté du Rhin, provoquent des dégâts et une inquiétude grandissante. Puis en janvier 1945, lorsque les Allemands lancent leur dernière offensive du côté de la

Belgique, les Américains se replient sur Haguenau et avec eux, les habitants de Soufflenheim. C'est un deuxième et douloureux exode, avec les moyens de fortune, souvent à pied dans la neige, en direction de Mommenheim. De là, par trains, les gens sont conduits à Vesoul puis dispersés dans le département de la Haute-Saône. Pendant de longues semaines ils mènent une vie pénible.

Le 21 janvier 1945, Soufflenheim est à nouveau occupé par des troupes allemandes, A partir de ce moment-là, le village est bombardé par l'artillerie américaine. Dans les semaines suivantes, des troupes françaises tiennent les digues de Bischwiller, jusqu'au Rhin. Le 15 mars se déclenche l'offensive franco-américaine en direction de Lauterbourg. Elle commence par l'attaque du camp d'Oberhoffen, tenu par les Allemands. Le 17 mars 1945, Soufflenheim est libéré par la 3ème DIA (Division d'Infanterie Algérienne) sans combat. Mais les dégâts dans le village sont importants. De nombreuses maisons sont fortement dégradées, la plupart ont été pillées. Le pourcentage des dommages de guerre dépasse 50%.

Les Allemands sont battus, la rive droite du Rhin est conquise par les troupes françaises du général de Lattre de Tassigny, et l'Allemagne est contrainte à capituler au début du mois de mai 1945.

A ce moment, la majorité des habitants revient à Soufflenheim et trouve le village dans un état déplorable. Peu à peu, pendant les mois et les années suivantes, les réparations et les reconstructions se font, jusqu'en 1952 environ. A partir de ce moment-là, Soufflenheim est enfin remis de ses épreuves. En 1948, la croix de guerre est attribuée au village.



Soufflenheim, occupé (1942)





Soufflenheim. libéré (17 mars 1945)



4. Soufflenheim depuis 1945.

Les années d'après guerre ont vu la reconstruction du village et en même temps, une action d'envergure est menée par les maires et leur conseil municipal, actifs et dynamiques, pour développement de la commune.

A partir de 1945, les maires furent Louis Schlosser, aidé par les adjoints E. Haasser et G. Hickel. Ce dernier, mort en 1948, fut remplacé par Eugène Knepfler. En 1965, Aloïse Scheydecker devint maire, et à ses côtés, E. Wernert et S. Albrecht comme adjoints ; plus tard en 1977, E. Hickel et F. Balbierer et à nouveau S. Albrecht. En 1983, Jean-Pierre Meyer, professeur, prend la succession. Ses adjoints sont V. Merckel, J.P. Speeg, B. Rael.

Au cours de ces décennies, des réalisations importantes sont à noter : à la demande de la municipalité, la création d'un collège d'enseignement secondaire dont la construction s'est effectuée de 1968 à 1969. Dès 1970, l'effectif des élèves est de 628. Ils viennent nombreux de Soufflenheim et de treize communes des environs. Les autocars de l'Entreprise Eschenlauer effectuent le ramassage de ces élèves.

Depuis 1968, les sociétés sportives, bien développées, ont un gymnase à leur disposition. Depuis 1970, un hall municipal sert aux besoins du commerce. Chaque mercredi, le marché ainsi que d'autres manifestations locales telles les messtis de Printemps (3ème dimanche de mai) et d'Automne (2ème dimanche d'octobre) s'y déroulent. Cinq foires ont lieu un lundi en mars, mai, août, octobre et décembre.

En outre, les associations du village sont dotées d'équipements nouveaux avec l'appui financier des instances locales,

départementales ou même régionales. Ainsi le Football Club obtient un nouveau terrain de jeu, les majorettes et les minirettes, ainsi que la section théâtrale, construisent leur club-house. La société de pêche et de pisciculture aménage un nouvel étang, et le tennis-club s'équipe de deux courts. La musique municipale et la section du 3ème âge, s'installent dans les nouveaux locaux du Centre Socio-Culturel. En fait, toutes les associations locales, sportives ou culturelles, améliorent sensiblement leurs structures d'accueil et de fonctionnement, preuves de leur vitalité.

Comme Soufflenheim augmente sa population après la guerre, des lotissements sont réalisés avec tous les agréments nécessaires.

A partir de 1954 s'élève le lotissement Erzlach-Judenweg avec 72 maisons et une extension, en 1970 de 16 nouvelles maisons ; un deuxième lotissement de 48 maisons en 1964, au lieu-dit Unter-Erzlach.

L'extension de ces deux lotissements, situés à la limite Nord de la commune, ne pouvant se faire, une zone d'aménagement concertée est créée en 1973 à l'Est du village. Elle comprend dans une première tranche 92 maisons, et en 1977 une deuxième tranche de 79 maisons ; une école maternelle en 1984 suivie d'une nouvelle extension de la zone.

A cette réalisation s'ajoute nécessairement l'adduction d'eau réalisée à partir de 1954 par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Soufflenheim et des environs ; puis celle, aussi importante, de la canalisation et d'une première station d'épuration (1957-1958). Celle-ci est remplacée par une autre en 1979, prévue pour 7000 habitants. Depuis peu de temps, la

commune profite du gaz naturel qui, depuis 1983 alimente les fours des poteries et certaines habitations. L'arrivée de l'électricité date du début du siècle.

En 1967, on procéda à un agrandissement conséquent du cimetière dont la surface aménagée est presque doublée. La mairie fut l'objet de grands travaux en 1976, de sorte que la commune dispose à présent d'un hôtel de Ville digne de ce nom.

En septembre 1984 le nouveau centre de secours de Soufflenheim fut inauguré sur le terrain communal récemment acquis, dotant ainsi la commune et ses environs d'un équipement indispensable à la sécurité de la population.

Le premier monument aux morts de Soufflenheim, à côté de l'église, fut l'oeuvre du sculpteur Marzolf. Il représentait Sainte Jeanne d'Arc. Il fut détruit pendant la seconde guerre mondiale. Un nouveau monument aux morts, du sculpteur Steuzel, fut érigé Place du Général Leclerc.

La création de la Caisse d'Epargne de Soufflenheim, utile à la population, date de 1886. Depuis 1948, elle fait partie du groupement de la Caisse d'Epargne de Haguenau. La Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts, qui rend également de grands services, est installée depuis 1897. Entre-temps, le Crédit Agricole et la Société Générale Alsacienne de Banque se sont établis dans la commune, preuves de son activité économique.

Quant à l'église, elle dut être restaurée après les dégâts causés par la guerre. Dès 1943 de nouveaux vitraux du verrier Bohl furent installés. En 1955 la rénovation porte sur l'intérieur qui revêt un nouvel aspect grâce à Robert Gall, artiste peintre de Colmar et au chanoine Burger, curé

de la paroisse. En 1976, une nouvelle rénovation fut dirigée par l'architecte Gustave Stoskopf. Un nouveau maître-autel est installé. Une cloison mobile, surmontée d'une grande verrière, sépare la nef du chœur qui, en semaine, sert aux offices. Là aussi ont lieu, dans un esprit oecuménique, les offices du culte évangélique. Une nouvelle crèche de Noël est fournie par les potiers René Beck et Jean-Paul Frindel. La chapelle du chœur est pourvue d'un nouveau chemin de croix en céramique de la maison Elchinger.

L'orgue Stiehr-Mockers de 1850 est restauré et rénové par le facteur Gaston Kern qui remplace la traction pneumatique de Roethinger (1932) par une traction mécanique.

Le positif de l'instrument retrouve ainsi sa voix, et l'orgue compte à présent trois claviers, un pédalier, trente jeux et deux mille tuyaux. Ainsi, grâce au travail acharné du curé Martin Boell, la paroisse dispose d'un remarquable sanctuaire et d'une nouvelle salle paroissiale dans la cour du presbytère.

Cette dernière remplace en fait la Maison des Oeuvres (Vereinshaus) de 1905, oeuvre de l'abbé Schies, dont la commune fit l'acquisition en 1980. Ce vaste bâtiment néogothique fut restauré et rénové à grands frais pour y accueillir le centre socio-culturel (1980-1981). Construit en 1905 il fut l'âme de la vie culturelle et sportive de la communauté. Ce centre est géré par la paroisse. Dans les années trente, on y donna des représentations théâtrales exceptionnelles qui attireraient la foule des environs. D'aucuns se souviennent de la représentation de Jeanne d'Arc, oeuvre en prose et musique du curé Klein.

La restauration de la Sainte Cène en 1981, ainsi que l'aménagement du parc de



Monument aux Morts de Marzloff détruit lors de la seconde guerre mondiale.



Le Vereinshaus construit en 1905

l'Oelberg confère à ce lieu, en plein cœur de la cité, une profonde quiétude.

La situation économique et sociale évolue fortement dans les décennies après 1950.

Au point de vue démographique, on constate, comme toujours après une guerre, une augmentation de la population. Alors qu'en 1941, les chiffres n'annoncent que 3375 habitants, en 1954, le nombre s'élève à 3622, en 1962 à 3860 habitants pour dépasser les 4000 en 1968. En 1975, on recense 4281 habitants, en 1982, 4462 habitants.

L'agriculture évolue négativement. En 1936, 28 exploitants sont déclarés, en 1956 il n'en reste que 14, en 1965 : 4 et en 1980, un seul. Les agriculteurs ont disparu de Soufflenheim. En 1956 il reste un seul

agriculteur exploitant entre 15 et 20 ha, 4 entre 10 et 15 ha, 12 entre 5 et 10 ha et 17 entre 2 et 5 ha. En 1954, les agriculteurs ne représentent plus que 4% de la population, en 1962 ils ont diminué à 2,5%. Quant au bétail, en 1956 on note encore 32 chevaux, 96 têtes de gros bétail, 42 porcs ; les chiffres diminuent dans les années suivantes, de sorte qu'il ne reste plus actuellement, en 1984, que 3 vaches. Les artisans et ouvriers gardent encore une petite activité agricole, mais là aussi, on constate que l'artisan-paysan du lendemain de la première guerre mondiale disparaît.

La municipalité cependant a une politique agricole par le reboisement et par le regroupement des terres communales qui s'étendent sur 814 ha. Elle les loue, par un bail de 9 ans à des paysans des villages environnants, restés fidèles au travail de la terre : 13 de Sessenheim, 5 de Schirrheim, 4 de Rountzenheim, d'autres de Stattmatten, de Roeschwoog, de Roppenheim, de Fort-Louis. Ainsi, les terres de Soufflenheim se trouvent revalorisées. Mais il est regrettable que les jeunes du village se soient détournés du travail de leurs ancêtres, pour s'adonner à l'activité industrielle, qui, certes, leur donne une meilleure rémunération et une couverture sociale presque totale.

L'artisanat, qui en 1954 occupait 16,4% de la population, maintient ses positions et ses pourcentages dans les années suivantes. Certes de 1936 à 1965 des métiers disparaissent : forgerons, charrons, sabotiers, tailleurs par exemple ; mais d'autres s'implantent : électriciens, ferblantiers, installateurs sanitaires et garagistes. Le commerce se maintient également, et ce, malgré la fermeture de boulangeries, boucheries ou épiceries, remplacées par de petits supermarchés, nouvellement implantés au même titre que les magasins de meubles, d'électro-ménager, de

confection, de chaussures ou les maisons de presse ; sans oublier le négoce de tout article d'art de la table, complémentaire à la poterie locale. Par contre l'hôtellerie et la restauration restent étonnamment faibles. Un certain nombre de personnes travaillent comme employés ou fonctionnaires dans l'enseignement, l'administration communale, les banques ou les professions libérales.

La plus grande partie de la main d'oeuvre est occupée par l'industrie locale et constitue, de loin, le groupe le plus important, soit 65% de la population active en 1958.

La poterie reste un chapitre très important et perpétue la tradition, mais il n'y a plus, en 1955, qu'une dizaine d'ateliers essentiellement à caractère familial.

A partir de 1970 la poterie connaît un nouvel essor qui se concrétise par l'agrandissement de certaines poteries, ainsi que par la création d'ateliers nouveaux (18 au total en 1983). Les produits réfractaires occupaient en 1955 plusieurs centaines de personnes réparties dans 6 entreprises. Aujourd'hui, avec la crise de la sidérurgie, leur activité a baissé, provoquant dans les années 70 la fermeture de deux usines.

A présent, Soufflenheim possède plusieurs entreprises industrielles d'envergure : les chaussures et la confection occupent en 1954, 330 personnes. Vers 1960, l'industrie occupe environ 1000 personnes à Soufflenheim.

Mais un fait nouveau se présente : alors que Strasbourg n'occupe plus qu'une trentaine de personnes, de même que Haguenau et Bischwiller, l'industrie allemande se développe puissamment à partir des années 60 et fait appel à la main d'oeuvre alsacienne.

Elle offre des salaires plus avantageux en devises fortes. Au départ, le nombre d'ouvriers de Soufflenheim est encore modeste (une vingtaine en 1959), mais l'ouverture du pont de Beinheim-Roppenheim permet aux gens d'arriver sur leur lieu de travail en Allemagne, plus rapidement qu'à Strasbourg. A partir de 1960-65, le nombre de migrants est en augmentation constante : 71 en 1961, 196 en 1963, 206 en 1965. Dans les années 70, le nombre se stabilise à 250, chiffre en régression depuis 1980. En effet, l'Allemagne ressent également la crise économique qui secoue l'Europe depuis 1973.

Cependant, dès 1968 il fallut pallier au départ en force de la main d'oeuvre locale, par l'arrivée de contingents d'immigrés, provenant des régions méditerranéennes : Italiens d'abord, puis Espagnols, Portugais, Magrébins et enfin Turcs. L'insertion de cette population dans la vie locale se fit lentement.

A présent, beaucoup d'entre eux se sont établis à Soufflenheim, et certains comptent y rester du fait de l'apparition de la seconde génération qui profite de la scolarisation, de la surveillance médicale et d'autres avantages sociaux qu'elle ne trouverait peut-être pas dans son pays d'origine, et dont elle ne veut plus se priver.

L'industrie locale reste forte, d'une part grâce à la poterie, les produits réfractaires (Etablissements Haasser existant depuis 1864, Lafarge, Knepfler Frères), d'autre part grâce à l'industrie de l'habillement (Vestra, Vethal) de la chaussure de sport (Puma s'est implanté en 1967, reprenant la société Ott et Cie et occupant dès le départ 200 personnes), également celle du bois avec la Société Paul Maechler qui s'installe la première avec les autocars Eschenlauer dans la nouvelle zone

industrielle, suivis plus tard par l'industrie du bâtiment et du matériel-outil.

Ainsi, en 1980, on compte, travaillant dans les poteries 450 personnes, dans l'industrie des produits réfractaires 150, dans le textile 300, dans la chaussure 180 environ, et dans le bois une cinquantaine. L'artisanat, le commerce et le tertiaire occupent 150 personnes. En totalité, les emplois de la commune peuvent se chiffrer à environ 1700. S'y ajoute les ouvriers et employés travaillant à l'extérieur, environ 300 personnes.

En mai 1984 on comptait néanmoins 111 chômeurs, chiffre qui risque de s'aggraver avec la fermeture d'importantes unités de fabrication de la région telles la Raffinerie d'Herrlisheim, les Constructions Mécaniques de Lauterbourg ou avec le retour de personnes ayant travaillé outre-Rhin suite à la récession dans certaines branches d'activité du pays de Bade.

Cependant, la commune reste économiquement forte et ce grâce à la diversité de son industrie, de son commerce et de son artisanat. La taille moyenne des entreprises et des ateliers leur confère une grande flexibilité d'adaptation au marché.

Un dernier aspect économique est à souligner et non le moindre : le tourisme. Soufflenheim et ses poteries sont devenues le pôle d'attraction du Nord de l'Alsace. Chaque jour, été comme hiver, des centaines de touristes affluent vers la cité des potiers pour en visiter les ateliers. L'apparition de ce phénomène touristique profite non seulement à la poterie, mais présente des retombées indirectes, bénéfiques pour l'activité générale de la commune. C'est pourquoi un Office du Tourisme fut créé en 1976. Par son dynamisme, il oeuvre sans cesse pour la

promotion de Soufflenheim, par l'organisation de la fête de la poterie, par la création d'un bureau d'accueil, par l'élaboration et l'édition de documents qui font connaître et continueront à faire connaître cette typique et chère bourgade alsacienne.

Les maires de 1902 à 1982 :

1902 à 1917 : Philipp Lehmann
1917 à 1918 : H. Van Thiel
1918 à 1919 : J. Haasser
1919 à 1928 : Alexandre Uhrig (conseiller général en 1925)
1928 à 1930 : Antoine Strack (maire intérimaire)
1930 à 1937 : Emile Ott
1937 à 1938 : Ferdinand Jaeck
1938 à 1965 : Louis Schlosser
1940 à 1945 : pendant l'occupation, Charles Peter est Bürgermeister
1965 à 1982 : Aloïse Scheydecker
depuis 1982 : Jean-Pierre Meyer

Les directeurs d'école depuis 1909 :

1909 à 1910 : Ludwig Ball
1910 à 1919 : Albert Nussbaum
1919 à 1922 : Gopey
1922 à 1945 : Joseph Fournio
1945 à 1965 : Paul Gerrlein qui devint premier proviseur du nouveau collège
1965 à 1975 : Aloïse Scheydecker
depuis 1975 : Alphonse Schall



FUSAIN SOUS EMAIL
LEON ELCHINGER
- 1891 -